

ENTREPRENEURS des Territoires



M A G A Z I N E

Rendez-vous à Innov-Agri

VIE SYNDICALE

- Référentiels phytos : gérer les ressources humaines
- Le risque routier

PROFESSION

- Laurent Perrier entrepreneur en Savoie

ACTUALITÉS

- La Ceettar se réunit à Bratislava

DOSSIER

- Ventes aux enchères

- Gros plan sur les épareuses



Pour l'entretien des voiries et paysages,
je profite des services de proximité.

KUHN Paysage Pro, c'est ma force !



hickory 1010-PP-EU-FR - Photo : D. Rousselot



La diversité de vos chantiers et les contraintes de sécurité routière vous conduisent à faire évoluer en permanence votre parc machines. C'est pourquoi KUHN Paysage Pro a conçu des solutions de spécialiste répondant aux spécificités de votre secteur, que vous soyez entrepreneur de travaux, professionnel du paysage ou responsable d'une collectivité territoriale. Nos gammes de broyeurs, de faucheuses d'accotement, de débroussailluses et de distributeurs de sel/sable sont conçues pour vous apporter la meilleure réponse. Pour découvrir comment KUHN peut associer performances et sérénité, contactez votre Partenaire Agréé KUHN Paysage Pro.

www.kuhn-paysagepro.fr

élevages | cultures | paysages

be strong, be **KUHN***

*soyez fort, soyez KUHN

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication
Gérard Napias
Président de la Fédération nationale
Entrepreneurs des Territoires

**Éditeur délégué
et rédacteur en chef**

Jacques Fitamant / redac.edt@fitamant.fr

Rédacteurs

Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / p-durand@e-d-t.org
Tammouz Éhaut Helou, Erwan Charpentier.

Guillaume Le Gonidec /
redac.edt2@fitamant.fr

Christophe Reibel, Philippe Caldier,
François Delaunay, Frédéric Ripoché.

Secrétaire de rédaction / Rédactrice

Valérie Bridoux / redac.edt@fitamant.fr
tél. : 02 98 98 01 40

Chefs de publicité

Florent Le Gléau et Charlotte Marcadé
pub.edt@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Assistante commerciale

Véronique Walliser / pub@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Développement abonnement & diffusion :

Sophie-Anne Gaonach / dev.com@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Relations abonnés

Katell Fouron et Natacha Reboux /
abo@fitamant.fr
tél. 02 98 27 79 99

Mise en page : Sonia Seznec

Impression : Calligraphy-print
La Gaultière ZA La Rouyardière
35220 Châteaubourg

ISSN 1278 3927 - CPPAP N° 0613185572
Dépôt légal : juillet 2012 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est
la revue officielle de la Fédération nationale
Entrepreneurs des Territoires



44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
mail : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires Magazine
est édité par les Éditions Fitamant
(8 numéros par an)

SNC au capital de 7623 euros,
29000 Quimper, France

Registre du commerce de Quimper :
B 388019820

Numéro de TVA intracommunautaire :
FR 11 38 80 19 820

ÉDITIONS
Fitamant

2 rue Félix Le Dantec - CS 62020
29018 Quimper Cedex
tél. 02 98 98 01 40 - fax 02 98 95 37 41

5 Éditorial

Vie syndicale

- 6 • La nouvelle feuille de route agricole du gouvernement
- 7 • Ressources humaines et mise en place des référentiels phytos
- 10 • La méthanisation démarre en France
- 11 • Le risque routier professionnel
- 12 • Le revenu agricole 2011
- 13 • Actualités forestières
- 14 • Actualités agricoles



Profession

- 16 • Laurent Perrier, entrepreneur en Savoie
- 20 • Maurice Henry, débardage dans la vallée de Munster

24 Pilotage de l'entreprise

- Embaucher un salarié étranger

Actualités

- 25 • Le projet Forêt-Bois pour la France
- 26 • Assemblée générale de la Ceettar en Slovaquie
- 30 • Colloque : bois énergie, une chance pour la France
- 31 • Déchets organiques et compost : colloque Orbit
- 32 • Yprema lance une franchise
- Journée AgroSup Dijon
- 33 • Un nouveau BTS gestion forestière au Nivot

Salon

- 36 • Bilan du salon Tech&Bio Élevage en Mayenne
- 38 • Bilan du salon Oléopro
- 40 • Rendez-vous Innov-Agri à Outarville
- 42 • Tigercat à Forexpo



Dossier

- 45 • Gros plans sur les épaveuses
- 48 • Ventes aux enchères

Nouveautés Matériels

- 52 • Nouveautés semis chez Sulky
- 53 • Coup d'accélération pour les presses Krone
- 54 • Claas : nouveautés Arion 500 et 600
- 57 • Brèves



62 Agenda

simple
souple
rapide

Actimat

Le financement
de votre matériel agricole

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler



Planète élevage
11 - 14 sept - Rennes



SPACE

2012



LE SALON INTERNATIONAL DE L'ÉLEVAGE

Tél. : 02 23 48 28 80 - Fax : 02 23 48 28 81 - info@space.fr

www.
space.fr



La formation des jeunes est une priorité à EDT

Début juillet, le Comité de pilotage national du titre de technicien gestionnaire de chantier d'entreprises de travaux agricoles s'est réuni à la Fédération nationale. Composé des représentants des centres de formation et des professionnels des régions qui se sont engagés en 2011 à lancer la formation de technicien gestionnaire, le comité de pilotage a examiné le bilan de la première année de lancement du titre de technicien.

Cinq centres de formation MFR : Montfort-sur-Meu, Saint-Germain-de-Marencennes, Vigneulles, Escatalens et Mozas ont conventionné avec l'Union régionale EDT et la FNEDT pour lancer la formation dans leur région. Ainsi, à partir de la création historique du Brevet de compétences entrepreneurs des territoires par EDT Bretagne et le centre de Montfort-sur-Meu, et de la reconnaissance officielle du titre de technicien gestionnaire de chantier, s'ouvre un cadre collectif et opérationnel pour les jeunes afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'encadrement de chantiers en entreprises de travaux agricoles.

La formation existe, les centres accueillent les candidatures, le financement des formations est en place, le plan de communication sur la formation se poursuit. En deux ans, un travail considérable a été accompli pour parvenir à offrir cette nouvelle voie aux entreprises et aux jeunes, à tel point que de nouvelles régions ont posé leur candidature pour ouvrir la formation.

Les centres de formation sont mobilisés sur la mutualisation du matériel et des moyens pédagogiques, la Fédération nationale apporte ses ressources documentaires et d'analyse, assure la communication générale sur la formation et prospecte pour monter le voyage d'étude professionnel des élèves à l'étranger. La formation des jeunes est une priorité car c'est l'avenir de nos entreprises.

Pour la rentrée 2012, la formation de technicien gestionnaire de chantier sera sur la Foire de Châlons, Innov-Agri, le Space et le Sommet de l'élevage. Bonnes vacances.

Gérard Napias, président de la Fédération nationale EDT



BIGAB
SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

LEADER EUROPEEN DE
REMORQUES POLYBENNE

Bigab c'est l'original- déjà 30 ans sur le marché

BIGAB 7-10



BIGAB 10-14



BIGAB 12-15



Nous nous réservons le droit de changer les prix et de faire des modifications sans avertissements préalables.

Important : les photos utilisées dans cette publicité peuvent présenter des remorques sur mesure ou avec des spécificités liées à certains pays et de fabrication non standard.

**BIGAB nouvelle page d'accueil
en français! www.forsmw.com**

**Recherche de
nouveaux distributeurs**



FORS MW
We make it easy

Usine:

E-mail: info@forsmw.com
www.forsmw.com

NEW SOLAGRI • 62990 BEAURAINVILLE • TEL: (+33)0321061715 • new-solagri@wanadoo.fr

SARL MARSALEIX RENÉ ET FILS • 19410 SAINT BONNET L'ENFANTIER • TEL: 05 55 73 72 05 • nicolas.sargnac@orange.fr

ETS ROCHE • QUARTIER MIVOIE 26400 AOSTE SUR SYE • TEL: 06 08 42 30 97 • patrice@remorques-roche.com

ETS GIRAUD ET FILS • ZA DE L'ETANG, 42440 NOIRETABLE • TEL: 04.77.24.91.66 • agriforest42@yahoo.fr

L'agenda du nouveau ministre de l'Agriculture

Devant les députés le 3 juillet, le Premier ministre a tracé la feuille de route agricole du gouvernement : conclure la réforme de la « *politique agricole commune consolidée et rénovée* » pour ensuite stimuler « *à travers une loi-cadre le développement d'une agriculture diversifiée, durable et performante* ».

Quelques jours plus tard, le ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (cette dernière apparaissant à la suite du gouvernement Ayrault 2) précisait les choses dans une interview au quotidien *Le Monde* datée du 7 juillet.

Pour Stéphane Le Foll, il y a des agricultures, elles ont leurs propres valeurs, leur propre compétitivité, leurs propres marchés, « *La diversité est source de richesse, il faut la faire vivre.* »

Accompagner le changement de modèle de production

Interrogé sur sa vision de la durabilité, le ministre a estimé que « *plutôt que d'ajouter des normes aux normes, jamais atteintes, pour compenser les effets négatifs des modèles précédents, il faut rendre possible les nouveaux modèles de production, plus riches en emploi, aussi performants et plus écologiques. La majorité des agriculteurs y sont prêts* ». Pour cela, le nouveau ministre pense à des organisations collectives qui permettent le changement de modèle de production en accompagnant l'agriculteur qui prend le risque : « *Nous allons faire émerger de nouveaux outils comme les groupements économiques et environnementaux.* »

Une mission de préfiguration va être mise en place dès cet été sur les groupements économiques et environnementaux, qui seront créés dans la « *Loi d'avenir* » qui sera élaborée à partir du deuxième semestre 2013.

Coté pilier 1 de la Pac, le verdissement reste l'objectif. Coté pilier 2, les aides seront régionalisées « *tout en respectant une cohérence nationale* ». Et le ministre estime nécessaire « *la construction d'une nouvelle répartition des aides pour le maintien de la diversité des productions dans les régions* ».

Maintien du moratoire sur les OGM existants, ouverture de la question de la recherche en changeant la législation européenne, prolongation des quotas betteraviers et remise en cause de la décision de suppression des droits de plantation viticole, les chantiers ne manquent pas rue de Varennes.

Fin juin, le ministre a décidé de retirer l'autorisation de mise sur le marché du Cruiser OSR, utilisé pour l'enrobage des semences de colza, à la suite d'un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du tra-

vail (Anses), qui évoque des risques pour les abeilles. « *Il faut avoir la volonté de porter le débat à l'échelle européenne pour essayer de le faire avancer. C'est un vrai sujet* », a estimé le ministre.

Les premières mesures fiscales et sociales du gouvernement

Après le décret du 6 juin qui ouvre aux personnes ayant commencé à travailler à 18 ou 19 ans, et ayant 41,5 ans de cotisations, le droit de partir à 60 ans à taux plein, sans attendre les 62 ans, la hausse du Smic de 2 % au 1^{er} juillet dont 0,6 % au titre du « *coup de pouce* », le projet de loi de finances rectificatives pour 2012 a été adopté en Conseil des ministres le 4 juillet, deux jours après la présentation du rapport préparatoire du débat d'orientation des finances publiques.

L'audit annonce que « *le respect de l'objectif de déficit public 2012 exige sans tarder des mesures correctrices, afin de compenser le risque de manque à gagner sur les recettes que la Cour des comptes évalue à ce stade dans une fourchette de 6 à 10 Md d'euros* ».

Agir sur les recettes et les dépenses en 2013

Le projet de loi de finances s'ajuste à la prévision de croissance revue à la baisse à 0,3 % du PIB avec une hausse des prélèvements obligatoires de 7,2 milliards d'euros en 2012 et de 6,1 milliards d'euros en 2013 et des annonces sur la limitation des dépenses de l'État.

Parmi les mesures fiscales figurent l'abrogation de la TVA dite « *sociale* », la remise en cause du dispositif d'exonération sociale des heures supplémentaires. La suppression prendra effet pour les heures supplémentaires effectuées à compter du 1^{er} septembre 2012. Les très petites entreprises (TPE – moins de 20 salariés) seraient épargnées. À l'heure où ces lignes sont écrites, l'Assemblée nationale discutait d'un amendement anticipant la suppression au 1^{er} janvier 2012.

La rigueur sera aussi à l'ordre du jour de la loi de finances pour 2013 à l'automne. En 2013, l'effort à fournir sera beaucoup plus important avec des réformes structurelles juge la Cour des comptes. « *Dans l'hypothèse d'une croissance de 1 %, la Cour l'évalue à 33 Md d'euros de mesures nouvelles, qui devront être partagées entre économies sur les dépenses et recettes nouvelles.* »

Premiers retours de pré-diagnostic ressources humaines et phytos en entreprise

Les ressources humaines sont très présentes parmi les exigences des deux référentiels à mettre en place pour obtenir la certification.

Les exigences liées aux ressources humaines nécessitent de s'adapter : formaliser la description et l'organisation de l'entreprise pour son activité phyto, la mise à disposition des équipements de protection individuelle et la liste de ces derniers, formaliser l'organisation des chantiers : fiche de travail, consignes de sécurité, rédaction de la réalisation des tâches (remplissage pulvé, application, achat des produits, gestion des déchets).

L'utilité de l'action GPEC

L'auditeur lors du rendez-vous dans l'entreprise vérifiera le respect des exigences et ne pourra pas aller au-delà. Par au-delà, il faut entendre s'immiscer dans la gestion du personnel ou commerciale des marchés. Dès lors que l'entreprise est unipersonnelle (sans salarié) les choses seront simples sur les exigences ressources humaines. Pour les entreprises rompues à la gestion du personnel, des ajustements seront peut-être nécessaires. Les entreprises marginalement ou peu structurées en ressources humaines seront les premières bénéficiaires des résultats de l'action GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) mais aussi les premières concernées.

Trois Unions régionales EDT : Bretagne, Poitou-Charentes et Nord Pas-de-Calais Picardie conduisent depuis 2011 des actions GPEC auprès d'entreprises adhérentes afin d'évaluer la distance à parcourir en ressources humaines pour arriver à la certification d'entreprise.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'adaptation des salariés aux mutations organisationnelles liées aux évolutions technologiques ou réglementaires.

Les premiers résultats de l'action de l'Union régionale Bretagne sont aujourd'hui disponibles. L'étude a porté sur 14 entreprises sélectionnées sur 100 entreprises effectuant une activité de la pulvérisation et 459 entreprises réalisant du semis avec incorporation de micro-granulés.

De manière plus précise, l'étude vise à élaborer et tester, à partir de l'état des lieux effectué dans les entreprises de travaux agricoles, l'accompagnement à la gestion des ressources humaines. Ces outils doivent pouvoir être adaptés aux activités afin de répondre aux exigences visées par le référentiel de cer-

tification des entreprises effectuant de l'application de produits phytosanitaires pour compte de tiers.

L'enquête sur les phytos de la Direccte

L'autre point de l'action bretonne était de poursuivre et d'élargir de précédentes consultations auprès des employeurs en ce qui concerne les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs. En particulier, une première enquête répondant à une demande expresse de la Direccte Bretagne a été menée sur l'application phyto.

Courant 2011, l'administration avait rappelé par notification aux entreprises leurs obligations contenues dans les dispositions dans le code du travail, à savoir notamment, l'évaluation spécifique des risques chimiques, la notice de poste, les fiches de données sécurité, la fiche individuelle d'exposition et liste des travailleurs exposés aux produits chimiques dangereux, les équipements de protection individuelle ou encore la propreté corporelle des travailleurs.

L'Union régionale de Bretagne a estimé que, pour la prévention des risques, même si 77 % des entreprises affirment disposer d'un document d'évaluation des risques professionnels, 45 % seulement déclarent avoir identifié le risque chimique. Parmi ces dernières, seulement 32 % déclarent disposer de fiches de poste.

Concernant les fiches de données de sécurité, 67 % des entreprises déclarent en disposer. Néanmoins, seulement 7 % les communiquent au médecin du travail. Même chose pour la fiche d'exposition au risque chimique qui est remplie dans 30 % des entreprises mais qui n'est transmise que par 14 % des entreprises. Enfin, seulement 43 % des entreprises informent leurs salariés de l'existence de cette fiche d'exposition.

Ces premières conclusions établies sur des critères purement réglementaires liées aux obligations d'hygiène et de sécurité doivent être comparées à la quinzaine de pré-diagnostic effectués dans des entreprises de Bretagne sur les critères plus larges du référentiel de certification pour l'activité d'application. Sur la quarantaine d'exigences, le taux de conformité moyen des entreprises auditées est de 54 %. Néanmoins, sur les points concernant spécifiquement l'aspect ressources humaines, emploi, compétences, hygiène et sécurité, de réels progrès sont à opérer.

Les premiers résultats qualitatifs des pré-diagnostic

Le bilan des pré-diagnostic sur les aspects « *emploi, compétences et gestion des ressources humaines* » démontre un champ sur lequel des efforts importants doivent être menés dans les entreprises.

Moins d'un tiers des entreprises visitées possèdent un organigramme de leur activité phyto. Même lorsque l'entreprise est en mesure de justifier d'un tel document, ce dernier ne permet pas d'identifier les responsabilités sur l'activité d'application de produits phytosanitaires : qui décide, qui applique.

Dans le même ordre d'idée, l'une des exigences du référentiel : que les responsabilités des personnes impliquées dans l'activité d'application soient définies, obtient un taux de conformité de 15 %. Très peu d'entreprises disposent de fiches de poste intégrant les tâches d'application de produits phytosanitaires, que cela soit pour les fiches de poste « Opérateur en application » ou « décideur » le cas échéant.

Les compétences : les certificats individuels

Pour les critères liés aux compétences et aux actions de formation, l'étude démontre que 100 % des certificats décideurs sont détenus. À la date de réalisation de l'étude (2011), il s'agit de la détention du Dapa.

Par ailleurs, concernant la détention des certificats individuels opérateurs, la plupart des entreprises auditées ont envoyé des salariés en formation. Mais l'étude souligne que les délais de réception du certificat se sont révélés relativement long (six mois en moyenne). L'envoi de ces documents directement à l'adresse du salarié augmente la difficulté du traitement documentaire de ces pièces par l'entreprise.

Ainsi, pour l'Union régionale, aucune « non-conformité » n'a été observée sur la détention des

Nombre d'hectares réalisés par entreprise en semis et en pulvérisation

L'enquête GPEC a souhaité établir un échantillon du nombre d'hectares traités par entreprise. Pour l'Union régionale, à travers l'étude GPEC « On s'aperçoit de la grande diversité des situations des entreprises appliquant des phytos en prestation de service. L'activité annuelle de semis avec microgranulation varie de 100 à 1 200 hectares et l'activité de pulvérisation de 40 ha à 5 500 hectares selon l'échantillonnage des entreprises. On remarque également que c'est principalement en Ille-et-Vilaine que l'activité de pulvérisation s'est développée. On peut néanmoins convenir d'une moyenne régionale annuelle de 450 ha de semis avec microgranulation par entreprise. Les entreprises réalisant de la pulvérisation réalisent en moyenne 1 000 ha par an sur le seul département d'Ille-et-Vilaine contre une moyenne de 150 ha sur le reste de la Bretagne. »

certificats individuels. En revanche, peu d'entreprises ont réalisé un plan de formation pour les salariés. La question du formalisme des procédures s'avère là encore un point faible dans l'organisation des entreprises. En revanche, en ce qui concerne l'exigence d'information relative à la sécurité, la majeure partie du personnel a reçu une information et dispose d'un livret MSA du salarié afin de rappeler les consignes de sécurité.

La formalisation des instructions sur chantier : passer à l'écrit

Sorties des tâches administratives, les ressources humaines doivent également être appréhendées en matière d'organisation et d'exécution des chantiers. Pour les rédacteurs de l'étude, « *il s'agit là d'un gros point noir* », dans la mesure où, jusqu'à présent, « *les instructions étaient plutôt orales* ». En effet, « *En matière de conduite de chantier, les informations sont souvent indiquées sur « l'ordonnance » remise par le technicien de la coopérative. Certaines entreprises demandent une copie à leurs clients et l'agrafent au bon de chantier.* »

Une partie de ces informations est déjà indiquée sur le bon de travail. Il en ressort le besoin d'une nécessaire évolution en matière d'organisation de chantier autour de consignes écrites et de traçabilité des opérations. Certaines entreprises sont équipées de type « Smart Phone » et utilisent des logiciels spécifiques pour indiquer le produit utilisé et la dose appliquée.

L'hygiène et la sécurité : l'adaptation des outils aux risques phytosanitaires

Un autre point est l'identification et la mise à disposition des équipements de protection individuelle. Ce critère enregistre le très faible taux de conformité de 8 %. Les équipements de protection individuelle sont généralement présents au sein de l'entreprise. Cependant, ils ne sont pas toujours vérifiés et rarement listés. De manière plus globale, se pose la question de la confiance et de l'efficacité de certains EPI. Plusieurs entreprises possèdent des douches mais elles ne servent jamais. Elles possèdent toutes un lavabo à disposition des salariés.

Pour les procédures d'urgences et en cas d'incident, les consignes sont connues (près de 54 %). Par contre, les salariés n'ont pas reçu de formation SST. L'affichage des numéros d'urgences est réalisé dans l'entreprise. La plupart des entreprises disposent du livret MSA et le fournissent à leurs salariés. Néanmoins les consignes concernant le risque phytosanitaire méritent une rédaction plus détaillée.

Fort de ces constats, l'Union régionale EDT Bretagne poursuit l'action d'accompagnement des entreprises sur les aspects ressources humaines : organisation et gestion de l'emploi, formation, hygiène et sécurité.

Erwan Charpentier ■



Certification **Phytosanitaire**

www.certificationphytosanitaire.fr



Tout applicateur de produits phytosanitaires en prestation de services a l'obligation de signer un contrat d'audit avec un organisme certificateur **avant le 1^{er} octobre 2012** et de lui faire certifier son entreprise **avant le 1^{er} octobre 2013** pour obtenir l'agrément de son entreprise.



Pour tout savoir sur les pratiques phytosanitaires et préparer votre entreprise à la certification, rendez vous sur : **www.certificationphytosanitaire.fr**



L'action est pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.



La méthanisation démarre en France

Le biogaz, issu du processus de méthanisation, fait partie des sources d'énergies renouvelables. Cette source d'énergie répond à des défis de société, marquant de façon exemplaire économie, environnement, emplois et territoires.

Grenat, Méthanol, vous connaissez ? Le premier, spécialiste de la conception, construction et opération de centrales biogaz, annonçait en mars une augmentation de capital de six millions d'euros pour financer des projets. Le second, qui finance des unités de méthanisation agricole et valorise le biogaz produit, vient de réussir son introduction en bourse sur NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris avec une levée de fonds de 2,6 M d'euros réalisée auprès d'investisseurs institutionnels et d'actionnaires particuliers. La société écrit qu'elle va avoir « *les moyens de financer des unités de méthanisation agricole, et de lancer rapidement la construction des premières exploitations parmi la quarantaine de dossiers sélectionnés. Méthanor sera systématiquement co-financier, au côté des exploitants agricoles.* »

La méthanisation attire les investisseurs qui parient sur les énergies renouvelables mais séduit aussi les écologistes.

Une énergie verte

Répondant au quotidien Les Échos qui l'interrogeait sur la politique du conseil régional de Bretagne qui accompagne le développement de la méthanisation pour lutter contre les pollutions agricoles, Guy Hascoet, conseiller régional Verts se déclarait « *favorable à la méthanisation sous certaines conditions* ». Connaissant le sujet qui fut celui de son rapport de fin d'études, il estime que « *ces installations de biogaz doivent être implantées dans des sites où l'on peut valoriser à proximité la chaleur produite, par exemple pour un abattoir de porcs ou de volailles* ». Selon lui, le raccordement aux réseaux locaux de chaleur est primordial.

Une étude FranceAgriMer

Dans un état des lieux et perspectives de développement de la méthanisation en France, FranceAgriMer rappelle l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation totale européenne à l'horizon 2020 fixé par la directive européenne d'avril 2009.

Alors que nos voisins du Nord et de l'Est mais aussi du Sud européen s'engouffraient dans cet objectif créant de toutes pièces une filière « du champ à l'eau chaude », en France, « *la production est encore faible* » note l'étude mais elle devrait se développer dans les prochaines années, grâce au soutien des pouvoirs publics et de l'Union européenne.

Les mesures récentes prises par les pouvoirs publics (fonds chaleur, révision du tarif d'achat de l'électricité, possibilité d'injecter le biogaz dans les réseaux de gaz naturel) sont de nature à encourager les investissements dans ce secteur.

En 2010, la production française de biogaz s'élevait à 0,6 million de tonnes équivalent pétrole (Mtep), soit à peine 2,7 % de la production nationale brute d'énergies renouvelables, contre 45 % pour le bois-énergie, 24 % pour l'hydraulique et 10 % pour les biocarburants. Tout petit contributeur européen, la France se classe loin derrière l'Allemagne qui fournit à elle seule 50 % de la production de biogaz de l'Union européenne, suivie par le Royaume-Uni (22 %) et l'Italie.

Le potentiel

Méthanor chiffre l'investissement à 1,5 million d'euros porté à 80 % par dette bancaire, la société promet à un éleveur de 200 bovins une rémunération supplémentaire d'environ 150 000 euros par an. « *En France, sur les 20 000 exploitations de ce type, seul une cinquantaine de méthaniseurs ont été construits. En Allemagne, il y en a 7 000 pour un nombre inférieur d'exploitations* », explique François Gerber, l'un des gérants de la société. De tels projets offriraient rapidement des revenus de 300 000 euros annuels et des marges nettes de 25 %.

L'étude FranceAgriMer (disponible sur internet www.franceagrimer.fr/content/download/16180/122245/fi-le/methanisation-en-france.pdf) fait le point sur les techniques, les filières, les projets, l'approvisionnement en substrats et la prise en compte du digestat, ces deux derniers points étant des sources d'activité pour les entrepreneurs.



Le risque routier professionnel

Les accidents routiers liés au travail sont la première cause de mortalité des accidents du travail.

Lorsque l'on évoque les risques routiers professionnels, il faut distinguer l'accident de mission qui a lieu à l'occasion d'un déplacement nécessaire à l'exécution du travail, d'un accident de trajet qui se produit à l'occasion d'un déplacement entre le domicile et le lieu de travail ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration. Dès lors qu'il est au volant d'un véhicule, le professionnel salarié ou non salarié peut voir sa responsabilité pénale engagée, en cas d'infraction ou s'il est à l'origine d'un accident corporel. En savoir plus www.risqueroutier-professionnel.fr

Les accidents routiers représentent en effet environ 45 % de l'ensemble des décès reconnus par la sécurité sociale. Ce chiffre inclut aussi bien les accidents de trajet que ceux liés aux missions de travail remarque l'administration dans une note présentant dernièrement les résultats de Campagne nationale de contrôle 2011 sur le risque routier professionnel.

Il ressort plusieurs conclusions de cette campagne lancée par les ministères chargés du travail et de l'agriculture, la délégation interministérielle à la sécurité routière, les caisses nationales d'assurance-maladie dont la MSA avec l'appui technique de l'Institut national de recherche en sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

Les résultats de la campagne nationale de contrôle sur le risque routier professionnel

La campagne visait les entreprises du bâtiment et travaux publics, de la maintenance, du secteur agricole et des entreprises paysagistes et d'entretien des espaces verts. Son périmètre est centré sur les déplacements effectués au cours des missions professionnelles.

Ses objectifs : améliorer la prévention et sensibiliser les entreprises au risque routier professionnel ; veiller au respect par les entreprises des obligations de prévention dans le domaine du risque routier professionnel (entretien régulier des véhicules, organisation des déplacements intégrant des temps de repos...).

Entre le 1^{er} avril et le 30 juin, les contrôles ont mis en évidence que 50 % des entreprises ont un document unique d'évaluation des risques en adéquation avec le risque routier. Les auteurs de l'étude jugent ce résultat « assez faible compte

tenu du fait que dans les secteurs d'activité contrôlés le déplacement professionnel est une activité quotidienne ». En l'absence de résultats par code d'activité, il est impossible de savoir ce qu'il en est pour le secteur. L'étude relève aussi que 44 % des entreprises ont engagé des actions de prévention dans le domaine du risque routier. Les actions sont d'abord techniques (entretien, vérifications périodiques, choix et aménagement des véhicules) et moins organisationnelles (gestion des déplacements ou des communications).

Les spécificités du monde agricole

Lors de son audition, Mme Monique Fritz, présidente de l'Association d'aide aux victimes de la route (AIVAR) s'est interrogée devant les députés « sur la circulation de tracteurs – dont la vitesse maximale est de 40 km/h – parfois conduits par de très jeunes gens. Si ceux d'entre eux qui sont issus d'un milieu agricole ne rencontrent pas de difficultés particulières compte tenu de leur expérience, il n'en va pas de même des autres : à tel point que la mise en place d'un permis pourrait être selon nous envisagée. Si, s'agissant de la signalisation, le gyrophare est bien entendu utile, il n'est hélas guère visible. Il conviendrait donc d'améliorer la visibilité de ces véhicules très lents dont la présence brutale peut surprendre les conducteurs. » (page 406 du rapport d'information de l'Assemblée Nationale, remis le 19 octobre 2011, relatif à l'analyse des causes des accidents de la circulation et à la prévention routière).

Pour autant, le rapport cite l'alcool qui apparaît aujourd'hui comme la première cause d'accidents mortels de la route en France : « si les taux autorisés étaient respectés, on estime que 1 150 vies auraient été sauvées ». Si le surrisque d'accident lié à la consommation de cannabis est relativement faible (environ 1,8 %), les conducteurs qui conduisent à la fois sous l'emprise de l'alcool et de la drogue ont un surrisque de 15 %. Les médicaments, sont responsables d'environ 3 % des accidents.

Embellie sur le revenu agricole en 2011

Après deux années difficiles en 2008 et 2009, le revenu agricole a de nouveau augmenté en France en 2011, selon une étude de l'Insee parue le 4 juillet. Une embellie due à l'augmentation de la valeur de la production agricole, notamment pour le lait et les vins.

« La valeur des consommations intermédiaires s'accroît, fortement en 2011 (+ 8,5 %), après deux années de baisse », selon l'Insee. Le revenu agricole a enregistré une hausse de 5,1 % selon un rapport de l'Insee publié début juillet.

La branche agricole est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités de production suivantes : culture, élevage mais aussi activités de services. Les services produits par la branche agricole peuvent l'être à titre principal (entreprises de travaux agricoles, coopératives d'utilisation de matériel agricole...) ou secondaire (services entre agriculteurs, agritourisme...).

Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent donc les groupements de producteurs et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

Les consommations intermédiaires correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production (énergies, lubrifiants, engrais, amendements, semences, phyto, aliments du bétail). Elles comprennent les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

L'envolée du prix de l'énergie : + 18,8 % en 2011 après + 13,8 % en 2010

La valeur des consommations intermédiaires de la branche agriculture s'accroît sensiblement en 2011 (+ 8,5 %), après deux années de baisse (-1,9 % en 2010 et -2,4 % en 2009). Le prix de l'ensemble des consommations intermédiaires augmente nettement (+ 8,2 %), tandis que le volume reste stable (+ 0,3 %).

La facture énergétique continue de s'alourdir en 2011 (+ 18,8 %) en raison d'une forte hausse du prix du pétrole brut. Cette progression est comparable à celle de l'année précédente (+ 18,3 %). Le prix du fioul domestique augmente de 26,2 %. Le volume reste stable (+ 0,3 %). Ce poste représente la moitié de la facture énergétique de la branche agricole en 2011. Ces estimations tiennent compte de la reconduction des mesures fiscales en faveur des agriculteurs appliquées les années précédentes (réduction de TIC).

Après une baisse sensible en 2010 (-23,2 %), les dépenses pour l'achat d'engrais progressent très fortement (+ 39,1 %) en raison de l'augmentation des prix (+ 17,1 %) et des volumes utilisés (+ 18,7 %).

Les dépenses en produits de protection des cultures sont en légère augmentation (+ 1,4 %) après une baisse (-7,3 %) en 2010.

France : de la production agricole à la valeur ajoutée

		Valeur 2011 (milliards d'euros)	Évolution 2011/2010 (%)		
			Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	(a)	71,4	+ 2,7	+ 4,0	+ 6,7
Produits végétaux		42,2	+ 3,3	+ 1,6	+ 5,0
Produits animaux		25,4	+ 1,9	+ 8,5	+ 10,6
Services (1)		3,8	+ 0,0	+ 1,4	+ 1,4
Subventions sur les produits	(b)	1,1	- 4,9	- 1,7	- 6,5
Production au prix de base	(c) = (a) + (b)	72,5	+ 2,5	+ 3,9	+ 6,5
Consommations intermédiaires	(d)	43,7	+ 0,3	+ 8,2	+ 8,5
Valeur ajoutée brute	(e) = (c) - (d)	28,8	+ 5,8	- 2,1	+ 3,6
Consommation de capital fixe	(f)	10,6	- 0,3	+ 1,1	+ 0,8
Valeur ajoutée nette	(g) = (e) - (f)	18,2	+ 9,4	- 3,8	+ 5,2

(1) Services : production des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation de matériel agricole, services entre agriculteurs, agri-tourisme...

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté fin mai 2012, base 2005.

Actualités forestières

Accès aux marchés PEFC, ce qui change dès juillet 2012 pour les ETF

Le nouveau schéma PEFC 2012-2017 oblige dorénavant vos clients certifiés PEFC (propriétaire, exploitant, scieur, coopérative, commune...) à faire appel à des entrepreneurs de travaux forestiers signataires d'une démarche nationale de qualité spécifique à votre profession. Élaborée par vos représentants ETF, cette démarche nationale comporte 24 points d'engagement liés au respect des règles environnementales et de sécurité pour les travaux d'exploitation et les travaux sylvicoles. La Fédération a demandé à l'organisme QualiTerritoires de la mettre en œuvre. Votre engagement dans cette démarche vous permettra donc d'accéder aux marchés PEFC partout en France et également d'utiliser un logo PEFC. Les entrepreneurs intéressés sont invités à consulter www.qualiterritoires.org

Vers une modification de la Commission consultative de levée de présomption de salariat ?

Le ministère de l'Agriculture nous a informés de son souhait de profondément revoir le fonctionnement et la composition de la Commission consultative de levée de présomption de salariat des personnes occupées dans les exploitations ou entreprises de travaux forestiers. Notre Fédération a exprimé son désaccord de voir les professionnels exclus de cette Commission dans un courrier adressé au ministère. Les représentants régionaux de notre profession participent activement aux débats, éclairent par des retours de terrain l'ensemble des membres, dont l'administration, et formulent des conseils visant à pérenniser l'activité des nouveaux affiliés MSA. Nous restons persuadés que cet espace d'échanges entre professionnels et administration contribue dans les régions à la compétitivité de la filière forêt-bois française.

Prêt Participatif de Développement pour les entreprises forestières

Oséo propose des prêts participatifs de développement aux entreprises du secteur forêt-bois. Les entreprises de travaux forestiers dont le code NAF est le 0210 Z (chiffre d'affaires supérieur à 750 000 euros), 0220 Z ou le 0240 Z peuvent en bénéficier. Pour cela, les entreprises doivent engager un programme de développement, d'extension d'activité, de mise aux normes, d'innovation technologique, d'internationalisation et/ou de croissance externe. Ces prêts, assortis d'un taux préférentiel, sont accordés sans prise de garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant. Ils sont consentis dans le cadre d'un programme glo-



ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES

Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

bal et doivent être obligatoirement associés à un ou plusieurs financements bancaires (i) portant sur le même programme d'investissements, (ii) réalisé depuis moins de six mois, (iii) d'un montant au moins égal au double du prêt, (iv) d'une durée minimale de quatre ans. Les financements bancaires associés devant correspondre à un montant au moins égal au double des prêts consentis par Oséo. Ces financements associés peuvent être (i) garantis par Oséo, sous réserve que le crédit respecte les conditions d'intervention en garantie d'Oséo et que l'entreprise bénéficiaire réponde à la définition européenne de la PME, (ii) et/ou cofinancés par Oséo sous forme de crédit à moyen ou long terme, crédit-bail mobilier ou immobilier, contrats de développement. La note de service concernant la mise en place de ces prêts est disponible auprès de la Fédération. Les interlocuteurs en régions sont Oséo et la Draaf.

France Bois Forêt

Suite au vote favorable en Assemblée générale de l'Interprofession le 26 juin, votre Fédération est dorénavant officiellement membre associé de France Bois Forêt. Nous pourrions ainsi relayer les attentes et besoins de nos entreprises et participer aux travaux de l'Interprofession. Par ailleurs, suite à notre nouveau statut, quatre vidéos, financées par France Bois Forêt, présentant les activités des entrepreneurs de travaux forestiers sont en cours de réalisation en Pays-de-la-Loire.

Nouveau code forestier en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012

Le décret qui recodifie la partie réglementaire du code forestier est paru le 30 juin au Journal officiel. Il complète la partie législative précédemment publiée le 26 janvier 2012. La recodification a permis de clarifier le plan du code, de le rendre plus apte à des évolutions ultérieures, de moderniser la rédaction et de le rendre plus accessible en scindant les articles les plus longs. Elle intervient à droit constant et ne modifie pas l'état du droit applicable, sauf en matière de défense et de lutte contre les incendies de forêt et en matière pénale. S'agissant de la défense et de la lutte contre les incendies, ces mesures nouvelles ont principalement pour objet de clarifier les obligations auxquelles sont soumis les propriétaires en matière de débroussaillage. Ce nouveau code rend plus lisible les dispositions relatives aux forêts d'outre-mer et prend en compte le nouveau statut de département de Mayotte.

Actualités agricoles

EDT sur Innov-Agri 2012

La Fédération nationale vous accueille sur son stand (A 04). En 2012, EDT coorganise deux conférences sur le salon dans le cadre de son partenariat.

Mardi 4 septembre, de 13h30 à 14h30 « Mettre mon activité de prestation de service d'application de produits phytosanitaires en conformité avec les référentiels de certification » avec Yolaine Villain, FNEDT, Pascal Ferey, FNSEA, Jean-Louis Mary, Associé SARL Coulon, Sébastien Merat, Perig Consultants.

Mercredi 5 septembre de 11h à 12h00 « Comment recruter des conducteurs d'engins agricoles ? » avec Jean-Paul Dumont de la FNEDT, Gilles Duquet de l'Anefa, Michel Morel d'Aprodema, Didier Defer de Pôle Emploi et Corinne Bourdais d'Agri intérim.

Conducteurs d'engins agricoles mettez un éthylotest dans votre poche

Depuis le 1^{er} juillet, tout conducteur de véhicule terrestre à moteur est dans l'obligation d'être en possession d'un éthylotest chimique ou électronique (sauf pour les conducteurs de cyclomoteurs de moins de 50 cm³). Cette obligation vaut donc pour tous les engins agricoles et forestiers sur la route. Dès le 1^{er} novembre, le défaut de possession d'un éthylotest sera sanctionné par une amende de 11 euros.

Louis Bedot n'est plus



Louis Bedot, président de la fédération nationale, la FNETARF, de 1977 à 1982 vient de décéder à son domicile d'Arles à l'âge de 91 ans. Homme de conviction et syndicaliste averti, sa haute stature a parcouru la France pour défendre nos intérêts.

En 2007, lors du congrès de Dax dont il fut invité d'honneur, il nous a émerveillés par son dynamisme et son accent provençal. Que Mme Bedot, son épouse, et toute sa famille trouvent en ces quelques mots la reconnaissance de la fédération nationale EDT, ainsi que la présentation de ses très sincères condoléances auxquelles s'associe la rédaction du magazine.


 ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES

Infos EDT

0 820 20 06 47

Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

Première échéance de la FCO au 10 septembre 2012

Les conducteurs de poids lourds doivent détenir un permis de conduire et détenir une Fimo (Formation initiale minimale obligatoire) actualisée par une FCO (Formation continue obligatoire) tous les 5 ans. Depuis le 10 septembre 2009, date d'entrée en vigueur du décret 2007-1340 du 11 septembre 2007, tout conducteur (salarié, non salarié, à temps plein ou à temps partiel...) d'un véhicule de transport routier de marchandises de plus de 3,5 tonnes de PTAC est soumis aux obligations de formation : qualification initiale, diplôme ou Fimo, actualisée par une FCO de 5 jours, tous les 5 ans.

Si le conducteur a justifié d'une expérience de conduite à titre professionnel antérieure au 10 septembre 2009 (et ce, sans interruption de plus de 10 ans), il a pu bénéficier de cette expérience, et ne pas passer la Fimo si son employeur lui a délivré, au vu de documents probants de cette expérience, une « attestation d'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel », mais il lui faut passer une FCO avant le 10 septembre 2012.

Sont exemptés par l'article 1-4^o de l'ordonnance du 23 décembre 1958, les conducteurs de véhicules dont la vitesse maximale est inférieure à 45 km/h (tracteurs agricoles), les véhicules transportant du matériel ou de l'équipement à utiliser dans l'exercice du métier du conducteur, si la conduite ne représente pas son activité principale. (il s'agit bien d'équipements et non de marchandises) et les véhicules utilisés pour les transports non commerciaux dans des buts privés (transport de biens ou de voyageurs). En savoir plus : contacter votre syndicat EDT, Vivea ou le Fafsea de votre région.

Verbalisation de tracteurs agricoles par les douanes pour détournement d'emploi de GNR

La Fédération nationale a appris que deux adhérents EDT ont été verbalisés par des agents de douanes lors d'un contrôle routier de tracteurs agricoles attelés à des remorques TP. Les deux entrepreneurs, l'un en Normandie fin 2011, l'autre en Lorraine courant juin 2012 ont déclaré lors du contrôle effectuer du transport de terre pour le compte d'une entreprise de travaux publics dans le cadre d'un contrat de sous-traitance. Les douanes les ont verbalisés pour détournement d'emploi de GNR.

Début juillet, l'Union régionale EDT Champagne-Ardenne a communiqué à la Fédération copie d'une

lettre de la direction régionale des Douanes de la région Champagne-Ardenne accompagnée d'une note d'information sur le carburant à utiliser dans les tracteurs agricoles et forestiers. À la lecture, l'usage du GNR serait limité à des fins agricoles et forestières réalisées avec des tracteurs agricoles et forestiers.

Dès lors, un dossier est donc en préparation à la Fédération nationale pour montrer les contraintes et les difficultés auxquels les entreprises vont être confrontées dans l'application, les incertitudes sur les travaux inclus ou exclus, l'inadaptation des tracteurs existants, l'absence de délai pour s'organiser, l'injustice créée par une dérogation à cette règle consentie aux collectivités locales et les conséquences financières sur les contrats en cours et sans aucune consultation préalable des professionnels.

Retraites agricoles et création d'indemnités journalières maladie pour les non salariés agricoles

À l'issue de l'assemblée générale de la CCMSA fin juin, Gérard Pelhate, le président de la MSA a fait état de quelques avancées sur les retraites agricoles à la suite des promesses du candidat Hollande pendant la campagne pour l'élection présidentielle qui s'était engagé à « remettre en chantier un plan quinquennal relatif aux retraites agricoles ».

En outre, le Conseil supérieur des prestations sociales qui se réunit le 3 juillet avait à son ordre du jour la création d'indemnités journalières maladie pour les non salariés. Depuis 2002, il existe une protection obligatoire contre les maladies professionnelles et les accidents du travail. Mais en cas de maladie ou d'accident sans lien avec le travail, les non salariés ne bénéficient pas d'indemnités journalières, contrairement aux salariés, aux artisans et aux commerçants.

À noter : une modification des conditions d'affiliation, notamment pour les jeunes agriculteurs. Le critère surface SMI devrait être abandonné pour retenir une approche revenu, beaucoup plus pertinente par rapport à la diversité des modes d'installation en agriculture.

Doux : sauvegarde du groupe ou démantèlement

Les principaux acteurs de la filière avicole française, Glon Sanders, Duc, Terrena, LDC, Tilly-Sabco et Triskalia ont déposé une offre globale de reprise du groupe Doux pilotée par Sofiproteol. Chacune des entreprises prendrait en main une des activités. La proposition inclut la dette vis-à-vis des éleveurs. De leurs côtés, les banques et assureurs sont mobilisés afin de soutenir les acteurs de la filière disposés à se mobiliser pour la redynamiser. Etranglé par plus de 400 millions d'euros de dettes, le groupe volailler a déposé le bilan le 1^{er} juin. La société Doux compte 3 400 salariés et travaille avec 700 à 800 éleveurs. Au-delà ce sont des entreprises de transport, d'aliments, des prestataires qui sont impliqués dans l'Ouest.

Solidarité avec la population et les entrepreneurs italiens

La plaine du Pô a été soumise à la force de la nature qui a dévasté le paysage et l'économie par les récents tremblements de terre. Les conséquences pour les entreprises sont d'énormes dégâts subis par l'agriculture et l'industrie agroalimentaires dans les provinces de Ferrare et de Modène.

La Ceettar appelle les institutions communautaires à soutenir les mesures d'aide aux entreprises, y compris de services agricoles et ruraux, que les institutions italiennes adoptent pour couvrir les dommages.



Le Tarn accueille la finale des labours

Les 14, 15 et 16 septembre dans le Tarn se déroule la finale des labours organisée par les Jeunes Agriculteurs. Sur 120 hectares, 80 000 visiteurs sont attendus pour découvrir les filières végétales, les machines agricoles et la filière animale pour cette rencontre entre le monde « rural » et le monde « urbain ».

Disparition dans les Hautes-Pyrénées

Norbert Fauries est décédé à l'issue d'un long combat contre la maladie qui ne lui laissait que de courtes trêves. Dans son éloge le 19 juin 2012, Robert Sabathié rappelait qu'en 1970 voici 42 ans, ils s'étaient rencontrés et avaient créé ensemble le syndicat des entrepreneurs de battage des Hautes-Pyrénées. Il était un des plus solides piliers de l'organisation professionnelle et a assuré les fonctions de vice-président délégué pendant 30 années et fut administrateur du Centre de gestion agréé des entrepreneurs pendant 16 ans. En 1979 et 1995, c'est à Tarbes que fut confiée l'organisation du congrès national. Il y participa activement avec son épouse Raymonde. La rédaction adresse ses condoléances à son épouse, ses filles et ses petits enfants.

Sur le terrain avant tout

L'entreprise de Laurent Perrier est située dans la Combe de Savoie, au point de séparation des vallées de la Tarentaise et de la Maurienne. Entre vendanges, récoltes, labours et semis, l'entrepreneur a réussi à s'imposer dans le paysage local, dans un département où les entrepreneurs ne sont pas nombreux.



Laurent Perrier et Jean-Michel Nicoud, son beau-frère, qu'il emploie en tant que saisonnier.

Les productions agricoles de la Combe de Savoie sont diversifiées : la vigne bien sûr (vins de Savoie), mais également l'élevage de bovins viandes et lait, les cultures de céréales, ainsi que de l'arboriculture et des pépinières viticoles. L'altitude n'y est pas très élevée : entre 200 et 450 m et la taille des parcelles est

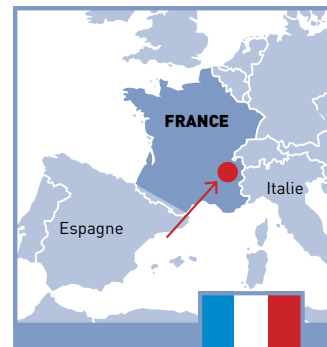
très hétérogène (de 0,5 à 10 ha), avec une moyenne à 2,5 ha.

Dans une région où les agriculteurs n'avaient pas l'habitude de faire travailler les entrepreneurs, Laurent Perrier a réussi, petit à petit, à faire son trou. Essentiellement, à l'origine, pour les travaux de vendanges et de récolte, mais de plus en plus

désormais pour les labours et les semis. Il précise : « La taille des troupeaux et des surfaces par exploitations augmentant, les agriculteurs ne réinvestissent pas forcément dans du matériel pour les cultures, et délèguent désormais ces travaux. » Il a aujourd'hui 70 clients, avec des profils diversifiés. Par ailleurs, il propose depuis deux ans le strip-till à ses clients (lire encadré).

Du métier de conducteur à celui d'entrepreneur

Laurent Perrier, 38 ans, a commencé sa carrière comme chef d'exploitation agricole en 1997. Cette exploitation, issue de sa grand-mère, compte aujourd'hui 4 ha de vignes en appellation « vin de Savoie » et une cinquantaine d'ha de céréales. « À l'époque, explique l'entrepreneur, j'étais également employé comme conduc-



En Savoie, à St-Pierre-d'Albigny, entre les massifs des Bauges, du Beaufortain, des Belledonnes et de la Chartreuse, Laurent Perrier effectue des travaux de vendanges, des travaux du sol, de semis et de récolte. Il emploie deux salariés de manière saisonnière. Chaque année, il part faire les moissons dans le nord de la France.

teur pour les moissons chez un entrepreneur de travaux agricoles de la région d'Albertville, Joseph Boirard. »

En 2005, lorsque M. Boirard a souhaité prendre sa retraite, Laurent Perrier qui connaissait bien l'entreprise et les clients, a alors racheté l'affaire, en ménageant une période de transition d'un an.

Entre-temps, le jeune entrepreneur avait eu le temps de se lancer dans la pres-

La liste des matériels

- moissonneuses-batteuses Claas : Lexion 580 et Lexion 540. Barres de coupe : 9 m et 6 m. Cueilleurs à maïs Dominoni : 8 et 10 rangs
- vendangeuse New Holland SB 35
- tracteurs New Holland : TS 115 (110 ch), 6050 (125 ch), 7030 (170 ch) et deux vigneron (60 ch)
- releveuse Ero pour le palissage des vignes
- charrues Kuhn : 5 et 6 corps
- herse rotative Maschio (3 m)
- vibroculteur Carré (5,70 m)
- rouleau Jean de Bru (6 m)
- strip-till Kuhn Striger (6 rangs)

- trémie frontale Kuhn Venta TF 702 pour la localisation d'engrais
- semoir Lely (3 m)
- semoir monograine Kuhn Maxima 6 rangs (télescopique avec fertilisation)
- broyeur Desvoys 3,20 m
- pulvérisateur Berthoud porté (16 m)
- enfouisseur d'ammoniac 9 rangs modifié avec la trémie frontale Venta pour l'épandage d'urée
- ravitailleur d'ammoniac 4 000 l, qui ne sert plus
- bennes : Leboulche (12 t), Lambert (14 t), Legrand (32 t)
- quatre fourgons ateliers (deux pour le fioul, deux pour les déplacements dans le nord)



La Combe de Savoie réunit des conditions idéales pour la culture du maïs.

tation de vendanges : « En 2001, l'organisation des vins de Savoie a autorisé l'emploi de la machine à vendanger. J'en ai profité pour acheter une machine, ça a été un tremplin pour commencer. »

Un secteur favorable pour le maïs

L'une des particularités de cette région est d'être très adaptée à la culture du maïs, que les agriculteurs pratiquent en monoculture (hormis une rotation de soja tous les 5 ans pour lutter contre la chrysomèle). Dans la plaine, les rendements atteignent 120 quintaux secs, avec des pointes à 160 quintaux, sans irrigation. En effet, dans ces anciens marais asséchés, il y a des remontées de nappe, l'eau est à 30-40 cm de la surface. Avec la chaleur en été, on obtient des conditions idéales.

Aujourd'hui, Laurent Perrier possède deux moissonneuses-batteuses, ainsi que trois bennes. Il récolte 900 ha de maïs dans un rayon de 20 km, et en transporte 4 000 tonnes, le plus souvent vers les plateformes de la coopérative locale, la Dauphinoise. Pour l'aider dans ces travaux, Laurent Perrier emploie son beau-frère Jean-Michel, qui est lui-même exploitant agricole, de manière saisonnière. Son père l'aide également au quotidien.

Un voyage de 750 km pour aller moissonner

Jusqu'en 2009, Laurent Perrier récoltait en moyenne 200 ha de céréales en été. Depuis cette date, il va également faire la moisson (blé, orge et colza) dans les Ardennes, ainsi que, depuis 2011, dans la Somme. Ses deux machines partent vers le nord en même temps, sur la route. S'ajoutent également au convoi trois autres machines de collègues : un de l'Isère et un de Haute-Savoie. Le trajet dure 34 heures environ, pour faire 750 km. Pour conduire les voitures pilotes, il s'arrange avec sa famille et des collègues. L'entrepreneur se rend dans les Ardennes, à 30 km de Laon, tandis que les quatre autres, dont Jean-Michel, font route vers Amiens, dans le Santerre, leurs chemins

L'arrivée du strip-till

Depuis 2011, Laurent Perrier s'est équipé d'un Striger 6 rangs avec fertilisation localisée, pour le maïs. Cette technique consiste à travailler le sol en bandes à une profondeur de 0 à 30 cm sur une largeur d'environ 15 à 20 cm. Apparue au cours des années 1990 aux États-Unis, la technique du strip-till permet d'éviter les problèmes d'érosion. L'entrepreneur savoyard l'a d'abord utilisée sur ses propres parcelles, tout en la proposant à ses clients, « pour essayer », sur 1 ou 2 ha. Cette année, ses clients en ont fait une cinquantaine d'hectares. Il avait découvert cette technique au Canada, lors d'un séjour en 2004. Quand il a su, via son concessionnaire, que Kuhn allait commercialiser ce type d'outil, il s'est décidé. Verdict : « Le strip-till simplifie le travail, diminue le temps passé et la consommation de gazole. Je suis satisfait des résultats, » affirme l'entrepreneur.



Le strip-till permet de retravailler directement après une culture, ici maïs sur maïs, en se décalant d'un demi-rang. La trémie frontale permet un apport localisé d'engrais.

se séparent à Soissons. Au début, Laurent Perrier faisait appel à un transporteur du Morbihan pour déplacer sa machine, mais d'après lui : « C'était trop compliqué, il fallait prévenir le transporteur un mois à l'avance, et parfois la machine restait là-haut parce que le transpor-

teur ne voulait pas faire un retour à vide. »

Une seule machine à vendanger

Après avoir eu deux machines à vendanger jusqu'en 2008, il a décidé de n'en garder qu'une. Pour les vendanges, il emploie un



Chaque été, vers le 14 juillet, Laurent Perrier part avec des collègues faire les moissons dans la Somme et dans les Ardennes. Un trajet de 750 km pour les machines, qui gardent leurs pneumatiques d'origine. Ils partent en général le samedi matin, car il y a moins de circulation, et sont opérationnels le dimanche soir.

Un poids pour l'entreprise

Au printemps 2009, Laurent Perrier s'était équipé pour l'épandage d'ammoniac agricole. La première année, le volume des travaux a représenté 700 ha. Dans la foulée, en décembre 2009, la société Ammoniac Agricole, filiale de Yara, a annoncé l'arrêt de cette activité. L'entrepreneur s'est alors retrouvé devant le fait accompli. Son investissement s'élève à 74 000 euros pour la bineuse et le ravitailleur, sans compter l'achat d'un tracteur équipé de roues étroites : 70 000 euros. En 2010, il a quand même réussi à assurer 550 ha de NH₃, avec des problèmes d'approvisionnement. En 2011, il a racheté une trémie pour modifier l'outil et épandre de l'urée. Il a ainsi travaillé sur 300 ha l'année dernière, de même que cette année. « Cet investissement est un poids pour l'entreprise, le matériel n'a plus aucune valeur. L'épandage d'urée n'est pas intéressant au niveau financier, je le fais juste pour couvrir les traites. Nous avons essayé de mener une action en justice avec le syndicat, pour le moment cela n'a pas abouti. »



Le ravitailleur d'ammoniac agricole, sans valeur désormais.

salarié, toujours le même. Viticulteur par ailleurs, ce salarié a l'avantage d'être autonome : « Il gère lui-même ses plannings, je ne m'occupe quasiment de rien, reconnaît l'entrepreneur, sauf de l'entretien du matériel. Je ne cherche pas à développer cette activité, sinon il me faudrait acheter

une seconde machine, et employer un salarié supplémentaire. La saison des vendanges ne dure pas assez longtemps (entre le 10 septembre et le 10 octobre environ) pour pouvoir rentabiliser cet investissement. » L'entreprise vendange 80 à 100 ha chaque année, essentiellement chez des ad-



Laurent Perrier a modifié la bineuse qui servait à enfouir l'ammoniac, afin de pouvoir épandre de l'urée.



Le hangar, construit en 2010, se situe à 500 mètres de l'habitation. Il sert actuellement d'atelier. Il va être complété cet hiver par un hangar de stockage de 500 m². Jusqu'ici, le matériel est stocké au siège de l'exploitation de Jean-Michel, située à 1 km.

hérents de la coopérative de Cruet voisine. Au printemps, la vigne lui donne également un peu de travail : il effectue le palissage d'une quinzaine d'hectares, grâce à une releveuse placée à l'avant du tracteur vigneron, mais cela reste anecdotique pour l'entreprise.

À côté de ces activités, il réalise un peu de désherbage et de pulvérisation chez des clients. « Mais avec le passage à la certification phytosanitaire, reconnaît-il, je ne sais pas si je vais continuer, j'attends un peu le dernier moment pour me décider. » L'entrepreneur déclare qu'avec ses collègues adhérents EDT de Haute-Savoie, ils choisiront certainement tous le même organisme certificateur.

L'entreprise de Laurent Perrier « tourne » donc avec deux salariés saisonniers, sans oublier l'aide de

la famille. Il entretient de bonnes relations avec ses concessionnaires, et se rend chaque année en Italie au Salon Eima de Bologne car « c'est plus diversifié, les Italiens sont des « inventeurs », on y voit du matériel qu'on n'a pas l'habitude de voir par ici. » L'entrepreneur gère lui-même tout l'aspect administratif (devis, facturation). Sa comptabilité est assurée par un centre de gestion. Après avoir connu les mésaventures de l'ammoniac agricole (voir encadré), il est en train de planifier la construction d'un second hangar pour son matériel. « Pour le moment, je ne souhaite pas augmenter mes activités, je préfère rester en famille, c'est plus facile. L'embauche d'autres salariés serait un cap à franchir, et personnellement, je préfère être sur le terrain. »

Valérie Bridoux



Chaque année, l'entreprise vendange entre 80 et 100 ha.



Retraite
complémentaire

Prévoyance

Santé

Épargne

Nous partageons vos
valeurs pour mieux
protéger votre avenir

**Solidarité, écoute, transparence,
responsabilité** : parce que ces valeurs
sont au cœur de nos actions, nous
vous apportons plus qu'une assurance.



www.groupagric.com

Exploitation Henry, débarder en respectant la forêt

Maurice Henry a minutieusement préparé son entreprise au débardage par câble mât en donnant la priorité à la qualité de la prestation. Cette stratégie lui permet aujourd'hui d'envisager le développement de son entreprise avec optimisme.



Le câble mât débite en moyenne 50 m³ /jour de bois de toutes tailles.

À 63 ans, Maurice Henry a connu toutes les techniques de débardage. Quand il rejoint l'entreprise de travaux forestiers de son père Alphonse à dix-sept ans, le cheval occupe encore toute sa place. Cela ne dure qu'un an et demi, mais Maurice Henry se souvient encore de la « *complicité entre l'homme et l'animal* ». Les tracteurs forestiers Latil, puis les arti-

culés, font évoluer le métier. Maurice Henry reprend l'entreprise en 1980. Dans ces années-là, il travaille avec quatre tracteurs forestiers. Il se déplace jusque dans la Meuse pour les faire tourner. Mais petit à petit la demande pour une prestation complète d'abattage et de débardage augmente. Le tassement du sol par les lourds engins d'exploitation est de

plus en plus mal accepté par les gestionnaires de la forêt. « *Il a fallu réagir* », résume Maurice Henry. En 2002, il commence à se renseigner sur la technique du câble mât. Il se rend une dizaine de fois en Autriche pour visiter des chantiers, voir le matériel, discuter avec les utilisateurs du fonctionnement, des coûts, du rendement... Parallèlement, il évalue le marché potentiel du massif vosgien et demande son avis à l'ONF. « Je voulais avoir deux assurances : un volume garanti de travail et la possibilité de pouvoir couper des arbres non martelés lors de l'ouverture des lignes. Au départ, l'ONF n'était pas trop chaud. Mais au final, il m'a fait confiance ».

Travail en poste fixe

Résultat : Maurice Henry signe son bon de com-



L'exploitation forestière Maurice Henry a son siège à Gunsbach (68), dans la vallée de Munster. Elle rayonne sur l'ensemble du massif forestier vosgien soit six départements dans un rayon d'environ 150 km. Avec ses cinq permanents, elle est spécialisée dans le débardage. Elle intervient surtout dans des zones à forte pente où sont exploités des bois petits et moyens, soit 70 % de forêt domaniale, 15 % de forêt communale et 15 % de forêt privée. Elle réalise 90 % de son chiffre d'affaires sur des chantiers gérés par l'ONF.

mande pour un câble mât avec un calendrier déjà rempli et des clients prêts à attendre que leur tour arrive. Nous sommes en 2005. Maurice Henry revend deux de ses tracteurs et investit à l'époque 355 000 euros dans l'achat d'un câble mât de fabrication autrichienne monté sur camion. « À ce prix-là, l'ensemble est prêt à fonctionner. Tout est compris, du camion jusqu'au harnais et aux griffes pour grimper à l'arbre support » précise l'entrepreneur qui commence par se former lui-même sur le terrain, pendant une semaine en Autriche. Christophe Budinger, son salarié, est du voyage. « Cela m'a coûté du temps et de l'argent, mais je ne le regrette pas. L'expérience a été



Chaque tronc est ébranché, écorcé et coupé en quelques secondes.

riche d'enseignements. Tant qu'on n'a pas vu faire devant soi, cela reste très difficile à appréhender. Le câble mât suppose que l'on maîtrise une technique particulière » (voir encadré). Le modèle de matériel choisi par Maurice Henry travaille en poste fixe à une distance maximale de 500 m. Les troncs peuvent être stockés de part et d'autre de la plateforme du camion. L'arbre monte avec ses branches. La tête d'abattage écorce, ébranche et coupe à la longueur choisie en un instant. « Le gain de temps par rapport au débardage traditionnel est énorme » lance Maurice Henry. Il évalue le rendement sur l'année à 50 m³ par jour en moyenne tous types de bois confondus. Le bras peut tirer jusqu'à 4 t. Un régulateur de charge arrête la machine dès que le poids maximal est dépassé.

« La technique du câble mât occasionne peu de dégâts à la forêt. Le sol n'est pas tassé. Le peuplement qui reste n'est pas abîmé. Le camion travaille depuis un chemin carrossable qui n'est pas dégradé. L'entreprise s'engage sur tous ces points à travers sa propre charte qualité. Quand nous partons, c'est nettoyé. Il ne reste que quelques écorces comme unique trace. C'est ce qui plaît » commente Maurice Henry. En 2011, il a convaincu l'ONF de lui laisser pratiquer une première éclaircie dans une parcelle de résineux en pleine sève. L'Office a accepté du bout des lèvres. Le test de huit jours s'est transformé en chantier de trois mois. La direction régionale de l'Office a adressé ses félicitations à l'entreprise. La qualité du travail est le credo de Maurice Henry. Le débit des premiers chantiers a été ralenti pour soigner l'ébranchage, le stockage et éviter des dégâts au

peuplement. « Je voulais gagner la confiance des clients. Il s'est raconté que la prestation était propre et de qualité. Le bouche à oreille a fait le reste. Je ne démarché pas. Mais on me sollicite beaucoup ». Aujourd'hui, des chantiers sont programmés et les contrats correspondants signés jusqu'en juin 2013. Maurice Henry a ajouté une corde de plus à son arc en n'utilisant que de l'huile synthétique bio pour l'ensemble des matériels. Un atout clé pour décrocher certains chantiers. En juin dernier, la commune de Masevaux, dans le sud du Haut-Rhin a par exemple fait appel à l'entreprise pour



Maurice Henry avec Christophe Budinger. « J'ai gagné la confiance de mes clients grâce à une prestation propre et de qualité. »



La tête peut tirer une charge de 4 t maximum.

Débarder au câble mât

La ligne de débardage est tracée tous les cinquante à soixante mètres à la boussole avant d'être dégagée. Son ouverture répond à des normes bien précises. L'arbre support de bout de ligne doit être sélectionné pour sa position, ébranché manuellement par le bûcheron qui y grimpe pour fixer à dix-quinze mètres de hauteur une élingue et la poulie qui va servir au câble porteur. Il sécurise l'arbre par trois sangles en matière synthétique capables de supporter une charge de 10 t chacune. Le mât sur le camion bénéficie quant à lui d'an-

crages supplémentaires grâce à des câbles fixés selon des angles précis aux arbres alentours. De manière idéale chez Maurice Henry, un chantier occupe quatre personnes : un opérateur de cabine, un premier bûcheron qui dégage le terrain pour l'installation de la future ligne, un second qui coupe les arbres martelés et un troisième qui accroche les troncs au câble du téléphérique. La rotation des postes est de règle afin de casser la monotonie de la tâche. Le plus souvent cependant, l'équipe tourne à trois.



Depuis deux ans, Maurice Henry sous-traite le bûcheronnage à des bûcherons polonais qui ont créé des entreprises unipersonnelles.

tophe est le seul à piloter la tête d'abat-teuse. Il est fidèle à l'entreprise depuis douze ans. Maurice Henry a eu en revanche beaucoup plus de mal à trouver de la main-d'œuvre compétente et motivée en France pour la partie bûcheronnage. Les salariés qu'ils avaient formés ayant préféré voler de leurs propres ailes, il a fait appel en 2010 à trois entreprises de bûcherons câblistes polonais

réaliser une coupe d'amélioration dans un secteur d'environ 80 ha truffé de captages d'eau. « Les flexibles sont régulièrement changés. Mais il suffit d'un qui casse parce qu'il est resté accroché à une branche et c'est tout de suite dix litres d'huile dans la nature » signale Christophe Budinger. L'entreprise en consomme entre 200 et 300 litres par an au prix de 9 euros/l, soit quasiment trois fois le prix de l'huile standard.

Sous-traitance polonaise

Si Maurice Henry n'a pas lésiné sur la qualité du matériel et celle de la prestation, il s'est également entouré de salariés compétents. Chris-

côtées sur le chantier d'un concurrent allemand. « La législation leur donne le droit de travailler dans tous les pays de l'Union européenne. Chacun a créé son entreprise unipersonnelle dans son pays natal. Chacun y a souscrit une responsabilité civile professionnelle. Chacun y paye ses charges sociales et ses impôts. Leurs papiers traduits par un interprète assermenté sont contrôlés par l'ONF et sont renouvelés chaque année. Ce ne sont pas mes salariés, mais des sous-traitants qui me facturent leurs heures de travail au tarif que nous avons convenu, soit 17 euros/bruts de l'heure » explique Maurice Henry. « L'un possède vingt ans d'ex-



Le signalement et la sécurité du chantier sont une priorité. Les numéros d'appel d'urgence figurent sur les panneaux.

Le parc de matériels

- un câble mât Konrad Mounty 4000 avec tête d'abat-teuse Woody 60 monté sur châssis de camion MAN
- un tracteur débusqueur Timberjack 380
- un tracteur débusqueur Ranger H 67
- un porte-char
- une fourgonnette

périence dans le câble-mât, les deux autres huit ans. Ils savent couper, accrocher, grimper à un arbre et y poser les haubans. Je communique avec eux en allemand. Je leur demande d'être toujours là à deux au moins pendant que le troisième est rentré chez lui. Je les laisse gérer eux-mêmes leur planning de présence. Cela marche très bien ».

Quatre câbles mâts tournent aujourd'hui en Alsace. Maurice Henry, élu président du Groupement syndical des entrepreneurs de travaux forestiers d'Alsace début 2012, est le seul à travailler avec un modèle monté sur châssis camion. Il songe à s'équiper d'un second du même type d'ici début 2013. Il ne changera pas de fournisseur car le rapport qualité/prix lui convient, de même que le service après-vente pourtant distant de 1 000 kilomètres. « Les petites pièces arrivent sous vingt-quatre heures, les plus grosses sous trois jours » précise-t-il. Cette fois-ci Maurice Henry s'apprête à investir 450 000 euros. Il embau-



L'entreprise n'utilise que de l'huile bio. Ce choix l'autorise à postuler à tous les appels d'offres.

chera une seconde équipe au profil identique à la première. Il continuera à organiser l'acheminement des grumes vers leur destination en s'entendant avec le transporteur. À côté, il fera toujours un peu de négoce de bois et, aidé d'un saisonnier, du débardage traditionnel. « Ce sont des clients, souvent des communes, qui me font confiance depuis plus de trente ans. Je continue par fidélité et parce que j'aime ça ! »

Christophe Reibel ■

Un surcoût justifié

À Masevaux, l'agent ONF résume ainsi les avantages du câble mât : « l'infrastructure n'est pas abîmée. Aucun engin ne circule dans la pente. Cela élimine le risque d'accident. Comme le sol n'est pas remué, il n'y a pas de limons entraînés vers les puits de captage. Ces points positifs justifient le surcoût de 8 euros/m³, soit 37 au lieu de 29 euros. De plus, on met en marché un plus grand volume de bois, ce qui se répercute sur le prix obtenu. Par rapport au débardage traditionnel, le câble mât permet de récupérer en bord de chemin des déchets qui sont valorisés sous forme de plaquettes. »

N'attendez plus pour prendre la bonne décision.

0 %

Anticipez votre commande
et réglez plus tard*

*Conditions financières en vigueur jusqu'au 31 août 2012.

**Record mondial établi dans la commune de Champagne sur Vingeanne, le 30 juin 2011 (en récolte de paille, avec 10 % d'humidité et des balles de 1,25 m de diamètre).

**VENEZ
PROFITER DE NOS
OFFRES À 0 %***

**RECORD :
127 BALLES
À L'HEURE****

**ENCORE
PLUS DE
PERFORMANCES**



**RENDEZ-VOUS
CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE**



JOHN DEERE

Embaucher un salarié étranger : une opportunité encadrée

Malgré des chiffres du chômage en hausse, il n'est pas toujours facile pour des chefs d'entreprise de trouver preneur à leurs propositions d'embauche. Parfois sollicités par les salariés eux-mêmes, des employeurs se tournent alors vers une main-d'œuvre étrangère. C'est une solution aujourd'hui courante et bien encadrée. Tour d'horizon des démarches à respecter.

Recruter un salarié de l'Union Européenne

La libre circulation des travailleurs constitue l'un des fondements de l'Union Européenne (UE). Les démarches pour embaucher un salarié intracommunautaire sont donc facilitées (exception faite des ressortissants de Roumanie et de Bulgarie). Si le ressortissant d'un de ces pays réside en France sous couvert d'un passeport en cours de validité ou de sa pièce d'identité, il peut travailler sans demander au préalable une autorisation de travail. Il est recommandé de faire une copie du passeport ou de la pièce d'identité et de la tenir à disposition de la Direccte (nouvelle appellation de l'inspection du travail).

Les salariés roumains et bulgares, quant à eux, doivent encore, jusqu'au 31 décembre 2013, justifier d'un titre de séjour assorti d'une autorisation de travail. S'ils résident en France, la demande d'autorisation est à adresser à la Direccte de leur lieu de résidence et doit être accompagnée d'un contrat de travail signé. Si la démarche aboutit, une carte de séjour portant la mention « CE-toutes activités professionnelles » leur sera délivrée. Il est conseillé de garder une copie du titre de séjour et du certificat médi-

cal délivré par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Ressortissant hors Union Européenne

En dehors des pays de l'UE, tout salarié de nationalité étrangère qui souhaite occuper une activité salariée en France doit être en possession d'une autorisation de travail (carte de séjour temporaire « salarié », carte de séjour temporaire « travailleur saisonnier », carte de résident,...).

L'employeur doit vérifier si l'étranger est titulaire de cette autorisation de travail. Vous devez transmettre une copie de son titre de séjour à la Préfecture de son lieu de résidence au moins deux jours avant le début de son contrat de travail.

Si l'étranger séjourne déjà en France en tant qu'étudiant, commerçant, visiteur, il doit, pour devenir salarié, effectuer un changement de statut. La demande de changement de statut doit être déposée par l'étranger au guichet unique (séjour et emploi) de la Préfecture de son domicile. Elle doit comprendre trois exemplaires du contrat de travail préalablement remplis par l'employeur, l'engagement de verser une redevance, un questionnaire sur le logement.

Si le salarié étranger ne séjourne pas en France, l'employeur doit engager une procédure d'introduction. Un dossier d'introduction est à retirer auprès de la Direccte, qui statue sur l'autorisation de travail en vérifiant que certaines conditions sont bien remplies. Les éléments qui constituent le dossier diffèrent selon l'autorisation de travail demandée. Au minimum, l'employeur devra fournir une lettre motivant le recrutement du salarié et détaillant les fonctions qu'il va exercer, le formulaire Cerfa correspondant à la nature de l'activité salariée exercée en France, la copie du passeport ou du document national d'identité du salarié si celui-ci réside à l'étranger, les justificatifs des recherches effectuées pour recruter un candidat déjà présent sur le marché du travail,...

Autorisation de travail

Avant d'accorder l'autorisation de travail, l'administration s'assure que plusieurs conditions sont réunies : analyse de la situation de l'emploi dans la profession et la zone géographique (cette condition n'est pas opposable pour les emplois figurant sur la liste des métiers en ten-

sion), l'adéquation entre la qualification de l'étranger et l'emploi proposé, les conditions d'emploi et de rémunération, le respect par l'employeur de la législation sociale française (notamment, être à jour du paiement de ses cotisations sociales), les conditions de logement.

Il faut savoir enfin, qu'une autorisation de travail représente un coût : contribution de 70 euros (pour un contrat d'une durée de 3 à 12 mois) à plus de 3 400 euros (pour un contrat d'une durée de plus de 12 mois) ; paiement d'une redevance forfaitaire de 168 euros à l'occasion de la visite médicale. Les délais de constitution et d'instruction des dossiers d'autorisation de travail d'un salarié étranger pouvant être plus ou moins longs, mieux vaut effectuer les démarches suffisamment longtemps avant la date d'embauche prévue.

François Pilet, Cerfrance, juriste en droit social ■

Projet Forêt-Bois, la filière veut un quart des revenus du carbone

La filière Forêt-Bois revendique 25 % des revenus des permis d'émissions carbone. Les enjeux sont si considérables qu'ils touchent toute la société française.

[Paris, 75] Le 10 juillet dernier, l'interprofession France Bois Forêt et l'association France Bois Industries Entreprises présentaient leur « projet Forêt-Bois pour la France ». Pour asseoir son bien fondé à revendiquer un quart du gâteau des quotas carbone, Laurent Denormandie, président de l'interprofession rappelle que « *la forêt et le bois réduisent de 25 % les émissions de gaz à effet de serre de la France. 16 % au titre de la séquestration en forêt et dans les volumes des bois en circulation et 9 % au titre des émissions évitées par l'emploi du bois à la place d'autres matières.* » « *La filière est donc légitime pour solliciter la création du Fonds Forestier Stratégique Carbone (FFSC)* », annonçaient les responsables du secteur.

La forêt et le bois auraient en effet bien tort de ne pas revendiquer une part des mânes carbone, tant les besoins du secteur sont importants, voire criants. « *La France n'a plus la politique forestière qu'elle mérite* », soulignait Laurent Denormandie. La profession a estimé à 250 millions ses besoins annuels à partir de 2014 et de 600 millions en régime de croisière à compter de 2020 pour assurer ses fonctions.

Le carbone ne suffira pas

France Bois Forêt a construit ses calculs sur

l'hypothèse d'un prix de la tonne de carbone de 15 euros dans le système EUA (European Union Allowances) de mise aux enchères des quotas carbone. Or, il était le 10 juillet à moins de 8 euros. Bref, autant dire que la forêt ne fera probablement pas l'économie d'une aide de la Nation pour subvenir à ses besoins, qui sont considérables et fondamentaux.

Le plan est largement orienté vers l'amont de la filière. 89 % des fonds escomptés en 2014, soit 213 millions d'euros, seraient orientés vers des opérations de repeuplement, de mobilisation de la ressource, contre 11 % (26 millions) à la partie aval visant notamment à soutenir le développement de l'utilisation du bois. En 2020 la répartition prévue serait de 95 % pour l'amont et 5 % pour l'aval sur un total de 595 millions d'euros.

L'équilibre de cette répartition pourrait se discuter : 5 % seulement pour développer les entreprises forêt bois, ce n'est peut-être pas à la hauteur des enjeux. Surtout si l'on veut, comme Laurent Denormandie l'annonce, réactiver l'industrie de la fenêtre bois ou remettre la chimie du bois au goût du jour (chimie verte) et créer les emplois attendus...

Quoi qu'il en soit, le fonds carbone aurait le mérite de pouvoir sortir la forêt française de l'état de léthargie



La filière a présenté son projet Forêt-Bois le 10 juillet dernier à Paris avec la participation de Laurent Denormandie, président de l'Interprofession France Bois Forêt (à droite), Henri Plauche-Gillon, président de la Fédération des forestiers privés de France et du Centre national de la propriété forestière (au milieu) et Vincent Naudet, président du Syndicat des pépiniéristes (à gauche).

dans lequel elle sombre depuis plusieurs décennies. La chute des plants forestiers donne l'illustration et la mesure de la perte de conduite. Il s'en utilise aujourd'hui 6 fois moins qu'il y a 20 ans (20 millions contre 110 millions en 1990). Les forestiers doivent pourtant penser à remodeler la forêt française pour lui assurer une plus grande résistance aux changements climatiques.

La forêt dépasse les sphères professionnelles

Même avec les revenus du carbone, l'affaire est loin d'être gagnée car il faudra aussi tenir compte des conditions d'acceptation sociale d'une transformation en profondeur de la forêt française.

Il ne suffira pas de dire qu'il faut consommer du bois pour justifier aux yeux du public qu'on coupe des arbres et pire qu'on plante des variétés artificielles ou exogènes. C'est que nos contemporains

ont totalement oublié que la forêt a toujours été façonnée par les besoins de la société. Si les forêts françaises sont dominées par le chêne et non par le hêtre, c'est que depuis au moins le temps des cathédrales, il fallait du *Quercus robur* pour faire des poutres. La forêt de Tronçais et bien d'autres forêts domaniales ont été replantées par Colbert pour produire du chêne de marine. La politique forestière s'est faite alors avec la même détermination et autorité que le pays, trois siècles plus tard, a utilisées pour imposer l'énergie nucléaire comme un choix stratégique. Redévelopper une politique forestière, puisque c'est de ça dont il est question, ne nécessitera pas que des moyens et des ressources financières. Le Fonds Forestier Stratégique Carbone ne suffira pas à transformer la forêt française en catimini.

François Delaunay ■

La Ceettar à la recherche d'une meilleure visibilité au niveau européen

La réunion des 20 et 21 juin derniers qui s'est tenue à Bratislava en Slovaquie a permis à la Ceettar de tenir à la fois son assemblée générale annuelle et d'organiser une conférence sur l'emploi et les relations industrielles dans le secteur des services ruraux.



Vue d'ensemble de la réunion avec des participants venus de treize pays.

Avec quarante participants de treize pays et une traduction simultanée en six langues (slovaque, anglais, allemand, français, polonais et espagnol), la réunion de la Ceettar* avait belle allure. « Nous n'avons jamais été aussi nombreux », lance dans son introduction Gérard Napias, président de la Ceettar et de l'organisation française EDT. Au groupe habituel, se sont en effet joints cette année trois nouveaux pays : l'Autriche, l'Irlande et l'Espagne, sans oublier la délégation du pays hôte, la Slovaquie. « Nos premiers contacts avec la Ceettar datent d'il y a six ans », rappelle ensuite Pavel Stevcik, le directeur de l'association slovaque ZZTSPL qui regroupe aujourd'hui une petite dizaine d'entrepreneurs de services ruraux (lire encadré).

Égalité de traitement

Dans sa présentation du rapport d'activité juin 2011-juin 2012 de la Ceettar, Eric Drésin son directeur insiste

tout d'abord sur trois chantiers prioritaires : la concurrence déloyale, la circulation des machines et la forêt. « La première priorité de la Ceettar pour les derniers mois a bien été celle de la meilleure prise en compte des entrepreneurs par la législation européenne. Le secrétariat a donc multiplié les actions en relation avec cet objectif tant vis-à-vis de la Commission européenne que des autres institutions. Si le chemin qui reste à parcourir est encore long, il faut saisir l'opportunité politique actuelle pour poser les premiers jalons d'un vrai changement à terme », affirme

Eric Drésin. Pour ce dernier, « la réforme de la Politique agricole commune pour les années 2014-2020 est donc une opportunité pour tenter de réduire la distorsion de concurrence entre les entrepreneurs prestataires de services agricoles et forestiers et les exploitants agricoles qui bénéficient d'aides de la Pac pour les investissements en équipement. »

En parallèle des activités élaborées en direction de la Commission, la Ceettar a fortement axé son action auprès du Parlement européen. La libre circulation des machines est une autre problématique commune à tous les

entrepreneurs européens, ces derniers souffrant cruellement d'un manque d'homogénéité des règles européennes en la matière. « On progresse et un travail compliqué est en cours, qui sous-entend une analyse pays par pays », note à ce propos le directeur de la Ceettar. Quant aux travaux forestiers, la Ceettar considère qu'il s'agit d'un « sujet nécessitant des connaissances spécifiques et donc la participation active d'experts nationaux ».

« L'Europe est de plus en plus interpellée par la Ceettar et notre objectif est de faire bouger certaines lignes », commente Gérard



Accueil des participants par Gérard Napias (au centre). De gauche à droite : Johan Van Bosch (trésorier Ceettar), Eric Drésin (directeur Ceettar), Gérard Napias (président Ceettar), Pavel Stevcik (directeur association slovaque), et Klaus Penzlin (vice-président Ceettar et président de l'organisation allemande BLU).

Napias. « La Ceettar et ses organisations membres doivent tenter d'insérer le terme d'entrepreneurs de travaux agricoles dans le texte du Règlement sur le développement rural », ajoute Eric Drésin à propos du futur de la Pac après 2013. Parmi l'ensemble des propositions de Règlement présentées par la Commission, deux d'entre elles ont une importance immédiate pour les entrepreneurs : la proposition de

Règlement sur les règles relatives au paiement direct et celle relative au soutien au développement rural, cette dernière ne faisant aucune référence directe aux entrepreneurs de travaux agricoles et ruraux.

Un tour de table des différentes délégations présentes à Bratislava a permis ensuite de valider ces différents thèmes d'actualité. « Les eurodéputés ne savent pas qu'on existe et il faut



De gauche à droite : Milan Slovik (Directeur STS Levice), Pavel Stevcik (directeur de l'association ZZTSPL et de STS Nitra), et Pavel Stevcik Junior (directeur Intercity SK).

Pavel Stevcik (association slovaque des entrepreneurs) : « Se réunir est la seule arme qui nous reste. »

EDT Mag' : Comment est née votre association et qui sont vos membres ?

Pavel Stevcik : Notre association ZZTSPL (Groupement d'entrepreneurs de services techniques agricoles et forestiers) a été créée en 2008 sur les conseils d'Eddy Klöcker, l'ancien directeur de la Ceettar avec laquelle nous avons des contacts réguliers depuis 2006 et qui nous a ensuite accueillis en son sein. Si l'on estime qu'il existe environ quarante entrepreneurs de travaux agricoles en Slovaquie, notre association ne compte que sept membres. Ces derniers sont souvent issus des anciennes stations de machines et de tracteurs (STS) qui existaient au temps du communisme. Le pays comptait alors 36 STS, soit un par région. Après la révolution de velours de décembre 1989, ces STS ont pour la plupart fait faillite et il n'en reste que quatre actuellement. Après être devenu directeur de STS Nitra en 1991, j'en suis devenu le copropriétaire en 1997 avec Lubomir Skulec également présent à la réunion de Bratislava. L'activité des membres consiste pour 50 % en des services à l'agriculture (réparation de machines agricoles, prestations de récolte, construction de bâtiments d'élevage...) et pour moitié en d'autres activités non liées à l'agriculture. Les sept membres de ZZTSPL étaient tous présents lors du congrès de la Ceettar : Dalibor Chropen (Agronova Nitra, ventes de machines agricoles, dix employés), Jozef Siska (Hydrostan, société spécialisée dans la construction, 30 employés), Kamil Siska (STS Trnava, société spécialisée dans

la réparation des remorques après avoir réparé les moissonneuses-batteuses), Lubomir Skulec (STS Nitra, 20 employés), Milan Slovik (STS Levice, services techniques à l'agriculture, 15 employés), Pavel Stevcik (STS Nitra, 20 employés) et Pavel Stevcik Junior (Société Intercity spécialisée dans la vente de technologies comme les GPS).

Quel est le profil de vos clients ?

Nos clients sont des exploitations de toute taille, de 50 à 7 000 ha. Les prestations des entrepreneurs ne portent que sur la récolte. À titre indicatif, le prix d'une prestation est en moyenne de 65 euros/ha gazole inclus, et ce prix peut être inférieur si l'entrepreneur prend en charge la récolte de plusieurs cultures sur l'exploitation (céréales, tournesol...). Le changement de propriété de la terre intervenue après la révolution a profondément modifié les relations entre les entrepreneurs et les nouveaux propriétaires. Ces derniers ont en effet l'habitude en Slovaquie de donner leurs terres à louer pour environ 100 euros/ha/an. Nous subissons par ailleurs la concurrence d'entrepreneurs et d'agriculteurs tchèques qui proposent leurs services à la moisson, cette dernière commençant plus tôt en Slovaquie.

Quels sont les défis d'actualité des entrepreneurs slovaques ?

Ils sont nombreux. Notre principal problème est une baisse d'activité dans le domaine agricole, et nous devons la compenser par la recherche

d'autres clients en dehors de l'agriculture. N'ayant pas la capacité d'investir dans de nouvelles machines, nos membres perdent en compétitivité et ils ne peuvent acheter de nouvelles machines. Les aides à l'investissement sont en effet réservées aux propriétaires agricoles et aux sociétés tirant au moins 30 % de leurs revenus de l'agriculture. Il en résulte une fonte du parc de machines et du nombre d'employés chez nos membres. À titre d'exemple, la STS Levice ne détient aujourd'hui que six moissonneuses-batteuses contre quarante à l'époque communiste. C'est le même cas de figure pour la STS Nitra qui est passée de 25 moissonneuses-batteuses à l'époque communiste à zéro aujourd'hui, le nombre d'employés étant passé dans le même temps de 240 à 20. Enfin, il est difficile de trouver de nouveaux marchés agricoles aujourd'hui, les machines modernes nécessitant moins de réparations que les machines usagées. Sans oublier le fait que ces grandes marques de machinisme agricole ont la plupart du temps leurs propres services de réparation. Face à ces nombreux défis, nous n'avons pas d'autre choix que d'essayer d'être plus nombreux au sein de notre association afin d'être plus forts. Participer à la réunion de la Ceettar est donc vital pour nous pour avoir une bonne vue d'ensemble de ce qui se passe en Europe et pour bénéficier d'éventuelles futures aides européennes.



Eric Drésin présentant le rapport d'activité 2012 de la Ceettar.

donc aller à leur rencontre et les amener dans nos entreprises », commente Klaus Penzlin, vice-président de la Ceettar. « L'accès au crédit devient de plus en plus compliqué et nous essayons de nous regrouper entre organisations agricoles pour être plus forts », ajoute pour sa part Francesco Torrisi, directeur de l'Unima (association italienne des entrepreneurs

de travaux agricoles). « Les accords entre entrepreneurs et agriculteurs sont souvent verbaux et beaucoup d'acteurs ne paient pas », ajoute Eduardo Caballero Escribano, secrétaire général association espagnole Amaco-Anesa. « Nous devons faire comprendre à nos gouvernements qu'on a besoin de leur aide, notamment en matière de formation aux nouvelles technologies dans les écoles », affirme Claës Jönsson de l'organisation suédoise LSM.

Emploi et relations sociales

La réunion de Bratislava a également été l'occasion de présenter les résultats d'une enquête européenne sur l'emploi dans le secteur des entrepreneurs de services ruraux (ESR). Le but de cette enquête lancée fin 2010 et réalisée par Eurofound, la fondation européenne pour

l'amélioration des conditions de travail et de vie basée à Dublin, était de donner une image réaliste et positive des ESR dans l'agriculture européenne. Sur la base de l'enquête de 2001 menée par la Ceettar, les experts de la fondation de Dublin ont sélectionné quatre pays européens (Allemagne, Danemark, France et Pologne). « Les entrepreneurs de ser-



Gérard Napias : « Nous avons la volonté d'être dans le débat de la Pac. »

vices ruraux jouent un rôle fondamental au sein du secteur agricole européen », affirme à Bratislava Jorge Cabrita, le rapporteur d'Eurofound qui rappelle que ce secteur représente plus de 80 000 sociétés employant plus de 400 000 salariés dans treize pays européens. « Contrairement aux autres secteurs agricoles, les ESR, principalement au Danemark, en France et en Allemagne, sont marquées par la jeunesse de leurs salariés, ces derniers ayant en moyenne de 20 à 35 ans », ajoute M. Cabrita. Autre particularité soulignée par ce dernier : une professionnalisation et un haut degré de mécanisation des entreprises nécessitant des besoins spécifiques en matière de santé, de sécurité, d'enseignement et de formation.

Compte tenu de l'importance croissante du secteur d'un point de vue macroé-

50 ans d'histoire de la Ceettar

Le livre intitulé « Ensemble en Europe, des entrepreneurs au service de la ruralité » et présenté pour la première fois à la réunion de Bratislava, reprend les grandes lignes de l'histoire de la Ceettar de 1961 à 2011 :

Créer des structures (1950-1960) : des organisations professionnelles de battage de plusieurs pays d'Europe se rencontrent, échangent des informations et conviennent d'unir leurs efforts au niveau international pour la défense des intérêts communs de leurs affiliés. On assiste à l'émergence progressive d'un nouvel acteur sectoriel, les Entrepreneurs de Travaux Agricoles (ETA).

Développer l'action internationale (1961-1968) : dans quatre pays d'abord, les représentants des ETA réussissent, après bien des tâtonnements, à créer une organisation commune, l'Union Internationale des Entrepreneurs de Travaux Agricoles (UIETA). Celle-ci se dote de statuts et développe ses relations avec la CEE.

Parler d'une seule voix (1969-1979) : l'UIETA parle d'une seule voix dans ses rapports avec la CEE. Elle accueille de nouvelles organisations affiliées et développe ses contacts en vue de l'élargissement de la CEE à de nouveaux États membres.

S'intégrer tout en s'affirmant (1980-1992) : En vue de mieux défendre les intérêts professionnels des ETA, l'adhésion de l'UIETA au Copa (Comité des Organisations Professionnelles Agricoles) semble un passage obligé. L'organisation tient ses premières conférences européennes avec ce dernier et amorce un tournant décisif en adoptant le nom de Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux.

Monter en puissance (1993-1999) : Dépassant ses liens avec le Copa, la Ceettar développe avec persévérance des contacts directs avec la Direction générale Agriculture de la Commission européenne, notamment en

vue d'être représentée dans les structures du dialogue social européen.

S'implanter au cœur de l'Europe (2000-2008) : la Ceettar passe à la vitesse supérieure, avec la création d'un bureau permanent à Bruxelles.

Acquérir une reconnaissance pleine et entière (2009-2011) : la Ceettar consolide sa cohérence interne par un projet innovant, le réseau des « partenariats privilégiés », visant à mutualiser les expériences des différentes organisations membres. Au-delà des travaux techniques traditionnels, le secteur connaît une évolution fondamentale avec l'émergence des entreprises de services ruraux (ESR), orientées vers la ruralité au sens large et les métiers de l'environnement. S'affirmant désormais comme une force de proposition, la Ceettar mène une action concertée avec la Commission de l'Agriculture et du Développement rural (Comagri) du Parlement européen pour faire relayer ses projets par ce dernier.



Eduardo Caballero Escribano (secrétaire général association espagnole Amaco-Ane-sa) présentant les spécificités du secteur espagnol des entrepreneurs de travaux agricoles, avec à sa droite Benito Gomez Gonzalez, le président de l'association.

conomique et du potentiel des entrepreneurs en tant que « moteurs d'innovation » ou « véhicules d'investissement », Jorge Cabrita estime qu'il est essentiel de renforcer le dialogue social propre au secteur des ESR au niveau européen et ce, par le biais d'initiatives politiques. « Pour les ESR, cette étude est politiquement importante ; Il s'agit de la première étude européenne encadrée par une institution et portant le logo européen. Elle doit servir de premier jalon pour la meilleure reconnaissance des entrepreneurs de travaux agricoles au niveau européen », estime pour sa part Eric Drésin.

Une deuxième étude sur la qualité de l'emploi et le dialogue social dans le secteur des services ruraux, présentée par Patrick Caudron et Jean-Pierre Klapuch du Réseau Projective, aboutissent à des premières conclusions analogues, mais sur un périmètre géographique plus large de sept pays (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, Suède). L'étude met notamment en évidence une grande diversité de pratiques pouvant être source d'enrichissement mutuel, un besoin d'harmonisation dans un secteur où le dialogue

social ne repose pas sur des traditions, et la perception de différences notables entre deux parties de l'Union européenne : le Nord et le Nord-Ouest du continent où les ESR sont fortement présents dans le secteur agricole, et le reste de l'Europe où la notion d'ESR est plus diffuse et difficile à distinguer. « On devrait davantage s'intéresser aux générations futures et organiser plus d'échanges entre jeunes au niveau européen », commente Patrice Durand, directeur d'EDT, à propos des deux études présentées à Bratislava. « Nous avons la volonté de créer davantage de liens entre les pays », conclue pour sa part Gérard Napias qui souhaite élargir la base actuelle de la Ceettar. Parmi le programme de travail 2012-13 présenté par Eric Drésin, une priorité s'impose : communiquer davantage sur les entrepreneurs de manière concrète pour gagner en lisibilité et atteindre les responsables politiques, tant sur le plan national que communautaire.

Philippe Caldier ■

* Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

2 000 animaux
1 250 exposants
80 000 visiteurs



Le rendez-vous européen
des professionnels de l'élevage



3-4-5
Octobre
2012

CLERMONT-FERRAND / FRANCE

www.sommet-elevage.fr

[@sommet_elevage](https://twitter.com/sommet_elevage) www.facebook.com/sommet.elevage

Tél. +33 (0) 4 73 28 95 10 - info@sommet-elevage.fr

Le bois énergie affiche sa confiance mais manque toujours de perspective

Reconnu comme première énergie renouvelable de France par la ministre de l'Écologie, le bois énergie a pourtant encore un très long chemin à parcourir.

[Paris-La Défense] Le Colloque national biomasse, organisé par le Syndicat des énergies renouvelables (SER) le 3 juillet dernier, était consacré au bois énergie. Le ton était affirmé : « Le bois énergie, une chance pour l'économie française ».

Delphine Batho, la nouvelle ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, affirmait l'intitulé de ce colloque « pour une raison simple, la biomasse représente près de 50 % de la production française d'énergies renouvelables, c'est donc la première filière d'énergies renouvelables de notre pays », en remarquant que « la filière bois reçoit rarement l'attention qu'elle mérite. (...) Je souhaite que cette filière, qui a le potentiel de développement le plus immédiat, le plus important, prenne toute sa place dans le débat national sur la transition énergétique que le président de la République a annoncé et qui s'ouvrira prochainement. »

Première énergie renouvelable

Les professionnels seront heureux d'entendre que les pouvoirs publics prennent enfin la mesure de l'importance de la biomasse et aussi des emplois qu'elle peut générer. Reste à voir comment cela se tra-

duira dans les faits et dans les politiques de soutien. Quoi qu'il en soit, le bois énergie a franchi un premier palier de développement. Les chaudières collectives et les chaudières industrielles utilisant des plaquettes de bois ont fourni 1 million de tonnes équivalent pétrole (TEP) en 2010.

Olivier Bertrand, chef du département bioénergie du SER rappelait que le nombre de chaudières a considérablement augmenté pour atteindre plus de 4 395 installations collectives et industrielles. Ces grandes chaufferies totalisent une puissance installée de 3 300 MW, soit l'équivalent de trois tranches de centrale nucléaire. Le développement du chauffage domestique au bois s'est confirmé avec le développement fulgurant du granulé bois qui a atteint 500 000 tonnes en 2010. Dans le même temps le bois bûches s'est maintenu.

Le marché a été tiré par le développement du fond chaleur qui a permis aux communes de développer de nombreux projets de réseau de chauffage urbain. Les intervenants étaient unanimes pour demander le maintien de ce mécanisme de soutien. « Le fond chaleur est le système d'aide le plus efficace de ces dernières années, tous secteurs énergé-

tiques confondus », relevait Jean-Christophe Pouet de l'Ademe.

L'offre suivra-t-elle la demande ?

Le temps de l'autosatisfaction ne pourra s'éterniser. « Une première marche a été franchie, c'était peut-être la plus facile. Passer de 1 million de TEP à 5 millions sera beaucoup plus difficile », prévient Claude Turbet, directeur adjoint de Cofely (groupe GDF Suez), sans pour autant se départir de sa confiance. « Notre groupe doit trouver 2,5 millions de tonnes de bois supplémentaires pour atteindre nos objectifs d'ici à 2015 », prévenait-il au passage.

Il n'est pas évident que l'on mesure ce que cela représente sur le terrain en termes de chantier et d'investissement matériel de récolte. Comment mobiliser les 20 millions de m³ de bois supplémentaires pour répondre au développement du bois énergie ? Les intervenants sont unanimes pour désigner la forêt privée comme le réservoir des stocks disponibles. Reste que le diagnostic n'est pas suffisamment précis et ne fait pas de distinction suffisante entre la grande propriété et la micropropriété forestière (moins de 4 ha) qui appartient à 4 millions de Français, qui l'ont sou-

vent héritée de leurs aïeux. Cette dernière reste très atomisée. Elle représente environ un tiers de la forêt française, c'est considérable.

Année après années, le problème semble toujours aussi insoluble. Gérard Bailly sénateur du Jura annonce bien une proposition de loi pour agglomérer les parcelles en obligeant les vendeurs d'une parcelle de forêt à la proposer à un propriétaire voisin. Mais au rythme des transactions annuelles (1 % des surfaces) il faudra des décennies voire des siècles pour que la forêt privée française se réunifie.

À moins que l'on juge plus simple de faire venir le bois énergie par bateau des USA, du Brésil ou de Russie... une refonte de bien plus grande ampleur devra être engagée pour mobiliser le potentiel énergétique de la forêt française. Par la voix de son conseiller Patrick Falcone, Stéphane Le Foll, le ministre de l'Agriculture a promis de faire de la forêt et de la filière bois un grand sujet de réflexion des prochaines conférences régionales. Les gens du terrain, ceux qui tiennent la tronçonneuse et gèrent les chantiers, pourraient avantageusement y participer et faire part de leurs réalités.

François Delaunay ■

Orbit 2012 : le déchet est une matière première

Les 12, 13 et 14 juin derniers, la France accueillait la 8ème conférence internationale sur la gestion des déchets et des ressources organiques. L'occasion de réaffirmer l'importance des composts dans la valorisation des déchets, quel que soit le modèle économique étudié.

[Rennes, France] Colloque scientifique biennal qui rassemble 250 chercheurs européens et mondiaux, Orbit était cette année organisé par Irstea (ex-Cemagref). En France, la politique des déchets fait partie du troisième axe du Grenelle de l'environnement. Pourtant, malgré que plus de 50 % des ordures ménagères soient constituées de déchets organiques, seuls 14 % faisaient l'objet d'une gestion biologique en 2007. Un déficit de valorisation partagé à l'échelle mondiale, et que les participants se sont employés à déplorer au travers de travaux qui font de ce déchet une véritable matière première.

Huit axes ont été développés au cours de ces trois journées, du rôle des engrais et amendements organiques pour des utilisations agricoles et horticoles à la récupération d'énergie, en

passant par la politique de l'Union Européenne. Au travers des exposés, les participants auront pu mettre en avant les intérêts des composts : dans la limitation des volumes de déjections, la régulation de l'état sanitaire (ex : limitation des coccidieuses présentes dans un lisier de porcs jusqu'à 98 % après 3 mois de maturation) ou l'efficacité de leur utilisation par les plantes. La valeur fertilisante de ces produits reste sous-estimée, malgré les recherches qui mettent en lumière une disponibilité ammoniacale comparable aux formes minérales des engrais azotés. Face à l'urée, les fertilisants solides issus d'une opération de compostage affichent même une efficacité supérieure de 30 à 45 %, dans un blé étudié par l'Université de l'Oregon (USA).

Le compost est un produit reconnu pour ses apports



La conférence scientifique Orbit 2012 s'est tenu à Rennes, entre le 12 et le 14 juin.

agronomiques (62 % des tonnages produits sont utilisés par l'agriculture). Mais malgré la pression croissante exercée sur le recyclage et la valorisation des résidus organiques pour répondre aux nouveaux besoins énergétiques, les filières de gestion des déchets restent trop morcelées et dépourvues de politiques globales pour répondre aux objectifs fixés par l'Europe. « On a encore beaucoup trop de composts qui sont enfouis faute de logistique pour les valoriser » observe Benoît Hillairet, conseiller commercial

de la société Hantsch, partenaire du colloque. « Se pose aussi le problème du prix à leur attribuer : égal à leur valeur fertilisante ou pas ? Aujourd'hui, certains les revendent à 6 euros la tonne, d'autres à plus de 60 ». Les composts constituent donc, à l'heure actuelle, un challenge économique autant qu'environnemental. Des discussions sont en cours pour établir les conditions qui pourraient permettre aux composts et digestats de sortir du statut de déchet.

Guillaume Le Gonidec ■

ELIATIS LA TECHNIQUE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT





**LE CHAPTRACK
LE PORTE-OUTIL
ABILE, COMPACT
ET POLYVALENT
HOMOLOGATION
ROUTE 40 KM/H**

ZA de la Pichatière 38430 Moirans - Tél 04 76 35 30 08 - Fax 04 76 35 6051
eliatis@eliatis.com — www.eliatis.com

Découvrez les multiples applications Chaptrack sur notre site internet



Yprema invite les entrepreneurs à rejoindre son réseau de franchise

Le secteur du recyclage des matériaux de déconstruction reste à construire en France. Le marché est prometteur pour les entrepreneurs bien implantés sur leur territoire.

Parce qu'il n'est pas « meuble », un bâtiment abandonné n'est pas considéré comme un déchet. Mais dès qu'il est déconstruit, ses éléments deviennent mobiles et entrent donc dans la définition légale du déchet, « tout bien meuble abandonné ». Par conséquent les parpaings, blocs de béton et autres gravats sont soumis à la réglementation européenne qui impose que 70 % des déchets soient recyclés d'ici à 2020. Le chantier est colossal et la profession de la déconstruction se trouve bien isolée pour faire face à la montagne de déchets qui reste encore à recycler : 22 millions de tonnes, autant que les déchets ménagers.

Aujourd'hui seuls 32 % des déchets de déconstruction sont recyclés et réutilisés comme gravats pour les centrales à béton ou comme sous-couche routière notamment. Les entreprises du secteur affichent une bonne santé. Indépendantes et de taille modeste, elles n'ont toutefois pas les moyens de répondre au développement nécessaire. Il faudrait en effet tripler le nombre des installations actuelles pour répondre aux besoins et détourner les flux de gra-

vats qui finissent aujourd'hui dans des décharges plus ou moins contrôlées.

Dans ce contexte porteur et prometteur, le leader du secteur, la société Yprema, lance un plan de développement par franchise. Trois modèles de plateforme sont envisagés : des petites pour compléter des activités (15 000 tonnes et un équivalent plein temps) ; une diversification d'activité (50 000 tonnes et 3 emplois) et des grandes (100 000 tonnes et 5 emplois). Yprema annonce un chiffre d'affaires de l'ordre de 12 euros/t et des besoins d'investissement, matériel et foncier allant de 8 à 16 euros/t de capacité nominale. Yprema qui est aujourd'hui en zone urbaine (Brest, Paris, Reims notamment) est à la recherche de partenaires ayant une bonne connaissance des territoires et des marchés locaux. Les entrepreneurs qui ont déjà développé des activités complémentaires dans le TP répondent à ce profil. Le recyclage des déchets de déconstruction peut représenter une opportunité de diversification d'activité intéressante.

François Delaunay ■

Pour en savoir plus : www.yprema.fr, Antoine Pereira Da Vale, 01 49 62 01 23, antoine.peira@yprema.fr

L'agriculture de précision à l'AgroSup Dijon

Le 19 juin dernier, l'AgroSup Dijon organisait une demi-journée d'information sur ses projets de recherches en agriculture de précision.

L'établissement souhaite développer ses relations avec le secteur professionnel. Ainsi, son directeur, Claude Bernhard, a invité les entreprises du secteur de l'agroéquipement, toutes tailles confondues, à proposer des études de cas, des projets, aux élèves ingénieur, et plus particulièrement à ceux qui se spécialisent en STEA (Sciences et techniques des équipements agricoles), ou bien encore aux étudiants en Licence pro « Maintenance des systèmes pluritechniques, spécialité : Gestion technique et économique des agroéquipements ».

Après une présentation des possibilités de labellisation et de cofinancement des projets de recherches, la visite des locaux et des ateliers a permis aux participants de prendre connaissance de

quelques projets concrets de développement d'agroéquipements spécialisés.

Ainsi, au sein de l'unité GAP (Génie des agroéquipements et procédés), Sylvain Villette a présenté les travaux sur le contrôle de la répartition de la dose d'engrais par les distributeurs centrifuges. Ces travaux se basent sur la mesure de la vitesse d'éjection en sortie de pales et la distribution angulaire de la nappe. Ces travaux ont déjà permis d'enrichir une base de données sur le comportement de différents types d'engrais. L'objectif est de prédire la répartition de la nappe d'engrais sur de grandes largeurs, et de mettre en place des boucles de rétroaction pour les réglages.

Autre exemple de projet, la pulvérisation spécifique en temps réel. Il s'agit de réduire les doses d'herbicides déposées sur une parcelle cultivée. Ainsi, une caméra est embarquée à l'avant d'un tracteur. L'image est analysée par un ordinateur afin d'identifier la végétation du reste, puis de séparer les adventices de la culture. Une fois la carte d'infestation réalisée, en temps réel, chaque électrovanne est actionnée au bon moment et durant la bonne période. Gawain Jones précise : « ce prototype a une largeur de 6 m, il avance à 9 km/h, et pour le moment, il analyse seulement les inter-rangs ».



Christelle Gée présente le prototype du robot de pulvérisation localisée « I-Weed » équipé d'une caméra et guidé par RTK.

Valérie Bridoux ■

Où en est la réforme des BTSA ?

Initiée pour certains dès 2009, la rénovation des Brevets de technicien supérieur agricole est toujours en cours. La rentrée prochaine concerne notamment le BTSA GDEA. D'autres suivront d'ici 2013.

La réforme a commencé par une harmonisation de l'enseignement général (français, anglais, sciences, etc.). Lancée dès 2009, elle constitue désormais un tronc commun à tous les BTSA ; autre base créée, le module M11 d'insertion professionnelle. « Au cours de ses deux années de formation, l'étudiant doit se positionner sur un ou plusieurs métiers, et il est accompagné pour cela », explique Laurence Despinasse, responsable du pôle formations et certifications à la Draaf Bretagne. « C'est très positif pour construire et faire évoluer un projet, si on le faisait déjà de manière informelle, maintenant c'est officialisé », précise Gérard Vromandt, enseignant en BTSA Génie des équipements agricoles (GDEA) à Derval (44), et qui a participé

au comité de pilotage de la réforme sur les modules professionnels.

Tendance généraliste

Les formations deviendraient plus généralistes pour être plus lisibles. « Le nombre de spécialités dans les options sont parfois réduites pour un même BTS, le but étant de rationaliser les offres de formations et d'apporter aussi aux professionnels une meilleure visibilité de leur contenu lors des recrutements », explique Laurence Despinasse. C'est le cas par exemple du BTSA Gestion et protection de la nature (GPN), rénové en 2011. « Pour les étudiants, l'objectif est avant tout d'ouvrir le champ des perspectives au sein du diplôme initial en leur offrant au final un plus large choix de débouchés », ajoute la responsable.



L'examen du BTSA GDEA réformé réévalue la maintenance et la mise en route du matériel par deux épreuves distinctes (de coefficient 3 contre 1 auparavant sous une seule épreuve).

Un BTSA GDEA remodelé

« Il n'est pas révolutionné car c'est un des rares diplômes où le taux d'insertion professionnelle est de 100 %, et cela au bout de

trois mois, indique Gérard Vromandt. « Globalement pour les BTSA, on constate une diminution de 10 à 15 % des heures, passant de 1 800 h à près de 1 710 h, diluée dans les matières, mais non

La technique au service des professionnels

Profitez dès maintenant de nos financements à taux exceptionnels !

VOGEL NOOT
SOIL SOLUTIONS

VN SEMIS



Combinés de Semis de 2,5 à 6 m

VN OUTILS À DISQUES



Déchaumeurs à disques de 3 à 6 m

VN OUTILS À DENTS



Déchaumeurs à dents de 2,5 à 8 m

VN CHARRUES ©PLUS



Charrues ©plus de 2 à 12 corps



N'hésitez pas à contacter notre équipe de vente :

• Jean Sebastian Gisbert	Secteur Nord	Port. 06.74.04.67.54
• Didier Bossé	Secteur Ouest	Port. 06.79.55.54.71
• Roger Freyther	Secteur Est	Port. 06.30.66.02.78
• Fabrice Larrouy	Secteur Sud Ouest	Port. 06.83.83.69.17
• Christian Roffet	Secteur Sud Est	Port. 06.84.56.71.17

VOGEL NOOT
SOIL SOLUTIONS

Bureau de Liaison France · F-57930 Fénétrange
Téléphone 03.87.07.03.73 · Fax 03.87.07.15.10
info.fr@vogel-noot.net · www.vogel-noot.info

négligeable pour certains modules », indique néanmoins ce dernier. Le temps de stage en formation initiale reste inchangé, entre 12 et 16 semaines sur deux ans. Mais le choix des structures a été élargi pour permettre de trouver plus facilement une entreprise d'accueil.

Bien choisir son stage

En BTSA GDEA, le « constructeur » demeure une référence ; mais parfois difficile à dénicher, les jeunes doivent changer de régions.

Si cette situation est « gage d'ouverture d'esprit » selon Gérard Vromandt, la réforme permet désormais de rester en local dans un autre type d'entreprise (avant, il fallait une dérogation). « *Attention au choix du stage, prévient cependant l'enseignant. Il doit apporter un niveau technique solide sur un thème reliant des aspects agronomiques, technique et économique.* » « *Oui » pour une entreprise de travaux agricole si elle possède un atelier organisé avec du personnel et*

un chef d'entreprise attentif. Certains sont de très bons maîtres de stages. »

BTSA et LMD ?

LMD, comme Licence, Master, Doctorat. Le BTSA intègre déjà ces diplômes dans certains établissements tests, où le titulaire peut rentrer directement en Licence 3^{ème} année, un principe qui pourrait être généralisé d'ici 2014. « *L'objectif est aussi d'inscrire le diplôme dans la « semestrialisation », soit*

4 semestres en 2 ans », explique Laurence Despinasse. Des semestres pourraient ainsi être effectués hors des murs de son établissement, par exemple ailleurs en Europe via le programme Erasmus. En attendant, la rentrée prochaine verra deux BTSA réformés, GDEA et Gestion forestière (voir article Nivot). Le site internet de l'enseignement agricole, www.chlorofil.fr, détaille tous les diplômes et leur rénovation.

Frédéric Ripoché ■

Le lycée du Nivot complète sa filière « forêt »

À la rentrée prochaine, le Nivot ouvre un BTS « gestion forestière » en formation initiale. Ce lycée, basé au cœur du Finistère, a désormais une filière « forêt » complète, de la seconde professionnelle à la licence.

« *Il nous manquait un maillon et le BTS vient le combler, un moyen aussi de redynamiser nos effectifs en innovant », explique Victor Lalouer, le directeur de l'établissement qui accueille au total 270 élèves. Pour accompagner cette nouvelle formation un comité de pilotage a été créé avec les acteurs de la filière (syndicat du bois, exploitants, Entrepreneurs des Territoires...) mais aussi les collectivités et des universitaires, au total une quinzaine de membres. Une première rencontre a eu lieu le 1er juin. « Ce contact étroit avec le monde professionnel est très utile pour sentir les évolutions techniques, les attentes du terrain, l'emploi et la professionnalisation étant bien sûr nos priorités », affirme le directeur.*

Une forêt pour se former

Le lycée possède un massif exploitable de 260 ha au cœur du parc naturel régional d'Armorique. « *Il est composé à part égale de résineux et de feuillus, dont une partie en zone Natura 2000, c'est donc un excellent terrain d'apprentissage pour nos jeunes », explique Victor Lalouer. Abattage, débardage, replantation, entretien, toutes les thématiques forestières sont abordées pour former les futurs professionnels. « Les Bac pro peuvent devenir des techniciens de la forêt, les BTS, responsables de chantier et les licences pro, des gérants de parc, scierie, entreprise, ces derniers ont à la fois une connaissance du massif et du management », précise le directeur.*

Le bois énergie, thème porteur

« *J'y crois beaucoup, par la revalorisation des haies bocagères et une gestion rationnelle du bois en forêt, sans coupe rase, les erreurs du passé le rappellent », estime Victor Lalouer, qui promeut les circuits court, d'autant plus que le lycée est équipé d'une chaudière alimentée par son propre bois. Enfin, un département Recherche et*

Développement teste de nouvelles essences et variétés, et aussi des techniques « pour aborder la palette mécanique de la forêt », comme le débardage par câble en zone accidentée. Le BTS « gestion forestière », seule formation initiale de ce type en Bretagne, devrait accueillir cette année 10 à 12 élèves, portant l'effectif de cette filière à une soixantaine de lycéens et étudiants au lycée. Fin juin, il restait des places.

Frédéric Ripoché ■

Site web : www.lenivot.com



Sur 400 ha en propriété, 260 ha de massif sont dédiés aux formations, dont le BTS « gestion forestière ». Ces étudiants sont peut-être les futurs acteurs des entreprises de travaux forestiers.



**NOUVELLES
DÉBROUSAILLEUSES
McCONNEL**

**Investissez dans
la performance !**

McCONNEL

1 La plus puissante du marché
avec **85 ch** de puissance
hydraulique

Une portée horizontale allant
de **3,10 m à 8 m**

Commande
proportionnelle EDS
pour travailler
jusqu'à **18 Km/h**

ZAE du Cèdre Briard
77320 Beton Bazoches
tél : 01 60 58 53 36
www.payen-imports.fr

Matériel & Services
PAYEN
IMPORT

**AGUIRRE,
Semoir pneumatique
pour culture simplifiée**



AGUIRRE




- Une gamme de 3 à 10 m.
- 3 modèles: Dents, Socs, Disques.
- Une précision inégalée de 1,5 Kg./ha à 400 Kg./ha.
- Une grande expérience dans une vingtaine de pays depuis 25 ans.

Navarra Maquinaria Agrícola, S.L.
Pol. Ind. Municipal s/n. - 31300 TAFALLA (Espagne)
Tel. +34 948 700 692
www.aguirreagricola.com

Inspecteur en France
Patrick Alayrac
06 81 37 39 63
aguirre@aguirreagricola.com



**INTERROUTE
& VILLE
2012**

EXPOSITION DES MATÉRIELS
MATÉRIEAUX - ÉQUIPEMENTS
ET TECHNOLOGIES
POUR LES RUES - ROUTES
AUTOROUTES ET LA VILLE

02 > 04 OCTOBRE - LYON EUREXPO

250 EXPOSANTS
7 000 VISITEURS PROFESSIONNELS
LES ACTEURS DE LA ROUTE, DE LA RUE,
DES INFRASTRUCTURES ET DE LA MOBILITÉ,
SE RÉUNISSENT À LYON, DU 2 AU 4 OCTOBRE 2012.

Conjointement au salon

**CONGRÈS DE
L'IDRRIM**
Institut Des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité

En partenariat avec : **GRANDLYON** communauté urbaine **CCI LYON**

un événement **comexposium**

INTERROUTE&VILLE 2012
70 avenue du Général de Gaulle - F-92058 Paris La Défense Cedex
Tél. : +33 (0)1 76 77 11 11 - Fax : +33 (0)1 53 30 95 36
Email : interoute-ville@comexposium.com

Demandez votre badge gratuit sur
www.interoute-ville.com
code : **INTER2012**



Tech&Bio transmet les pratiques

Les 6 et 7 juin derniers, la manifestation Tech&Bio « élevages Grand Ouest » accueillait près de 4 500 visiteurs à Azé, près de Château-Gontier. Parmi eux, Philippe Chazé, entrepreneur de travaux agricoles, qui a la spécificité d'être aussi producteur bio.

[Château-Gontier, 53] Ancré depuis deux ans en Pays de la Loire, la manifestation Tech&Bio veut sensibiliser et expliquer l'intérêt des pratiques bio aux producteurs conventionnels. Ils sont la première cible. L'objectif n'est pas tant d'engranger rapidement de nouvelles conversions que d'apporter des éléments concrets face aux réflexions ; une stratégie qui va dans le sens d'une évolution globale de l'agriculture. Pour ce faire, de nombreuses conférences et ateliers techniques ont été proposés pendant ces deux jours. Le désherbage mécanique est toujours l'un des plus attractifs. Philippe Chazé connaît bien les outils qui lui sont dédiés, car la bio, il l'a choisi dès la fin des années 1990 pour son exploitation en grandes cultures. Quant à son entreprise (lire

EDT Mag' n° 50), si elle sert avant tout des producteurs conventionnels, les prestations bio vont croissantes. En voisin mayennais (La Boissière), il est venu jeter un œil à ce salon, histoire de prendre la température.

Quel constat ?

Un atelier désherbage mécanique (lire encadré) vient de se terminer avec la présentation d'une pléiade d'outils. Bineuse, herse étrille, houe rotative, l'entrepreneur Philippe Chazé possède déjà ces outils. Pour lui, la qualité des semis est un préalable. « D'une précision de 15 cm, nous sommes passés à 2 cm et cela grâce au GPS, un autoguidage par balise RTK monté sur le tracteur, c'est très utile pour limiter au maximum des rattrapages au binage par la suite », assure-t-il. Exposants, struc-



Le LPA du Haut Anjou a hébergé le salon sur près de 5 ha. Agriculteurs, enseignants, étudiants, salariés, techniciens, plus de 4 000 visiteurs ont également découvert son exploitation (116 ha, dont 45 ha dédiés à un atelier porcins bio).

tures bio, lieu de conférences et de démonstrations, le site du salon s'étend sur près de 5 ha, hébergé par le lycée professionnel agricole du Haut Anjou. « Je n'ai pas vu de nouveautés par rapport à ce que nous connaissons déjà, bien que les techniques évoluent toujours, ajoute-

t-il. Je n'ai pas fait non plus de rencontres qui puissent m'amener de nouveaux clients. Mais on voit bien que les visiteurs ici sont en réflexions. Seulement, les conversions sont freinées actuellement par les moins grandes différences de prix entre le conventionnel et le

Des entrepreneurs à la croisée des chemins

Philippe Chazé est venu à Tech&Bio avec son fils Pierre, 22 ans. Ce dernier, titulaire d'un Bac Pro Agroéquipement intègre l'entreprise. Les prestations y sont réfléchies de manière globale, liant économie et respect de l'environnement. L'achat récent d'un tracteur Fendt 930 dédié aux semis (maïs et blé) en est le reflet. Attelé en permanence d'un semoir, il est prêt pour répondre aux attentes des clients avec réactivité. « Nous avons un débit de chantier de 2,8 ha/h », assure Pierre. Équipé d'un système de télégonflage la machine apporte d'autres atouts. « Les pneus sont gonflés au max

pour la route et la pression est baissée d'un bar sur le chantier », ajoute-t-il. Le résultat ? « Une économie de carburant, moins d'usure des pneumatiques et le respect du sol par une diminution du tassage du terrain de 30 % », précise à son tour Philippe Chazé. Autre pratique : l'utilisation de l'Actisol, « un outil très peu utilisé en conventionnel et pourtant très efficace pour nettoyer le sous-sol des rhizomes ». L'entreprise a également mis sur pied une prestation de stockage de matières premières bio en bâtiment d'une capacité de 2000 t pour les opérateurs locaux.



bio, en particulier en filière lait. Du coup les producteurs prennent plus leur temps. Mais il y a toujours un volant de conversions. Et s'il y en a en élevage, il en faut aussi en grandes cultures. »

« Une carte à jouer »

« Je vois que des entrepreneurs commencent à investir, constate Philippe Chazé. Nous avons une carte à jouer, d'autant plus qu'en bio, les producteurs ne sont pas toujours équipés. Notre atout c'est la réactivité ». Dans son entreprise, les prestations bio « se développent tranquillement », représentant tout de même près de 20 % de l'activité. « On en fait 300 ha sur maïs, mélange céréaliers, blé, tournesol ; pour moitié, des travaux de A à Z, le reste en prestation de semis et binage », précise-t-il. « Les entrepreneurs ont nécessairement un rôle à tenir car il y a une vraie technicité de pointe à maîtriser. C'est là l'enjeu, et aussi leur point fort, car manipulant eux-mêmes les outils, ils peuvent être vite efficaces », assure Vincent Houben, responsable du Pôle bio des chambres d'Agriculture des Pays de la Loire, qui organise le salon. « Il faut prendre conscience que la bio est très technique et nous sommes là pour le montrer, affirme à son tour Yves Beaupère, éleveur bio et président du comité de pilotage de Tech&Bio. L'image du bio qui sarcle son champ, personne ne veut revenir à ça. Un producteur laitier en bio m'a d'ailleurs confié qu'il délègue tous ses travaux à un entrepreneur, parce qu'il n'a ni le matériel ni les salariés. On voit donc que c'est possible. »

Un événement à reproduire

Plus modeste et plus jeune que son grand frère drômois (11 000 visiteurs en

2011, 3^{ème} édition) avec lequel il alterne tous les deux ans, Tech&Bio « élevages Grand Ouest » a attiré près de 4 500 visiteurs (50 % conventionnels, 50 % bio), dont 400 exposants. « Nous progressons de 1 000 participants même si nous espérons plus ; il est vrai aussi qu'en 2010 on surfait sur la vague des conversions, confesse Vincent Houben. Mais nous avons eu des retours très positifs sur la qualité technique des interventions. Les ateliers et les démonstrations ont séduit, en particulier les sujets sur l'eau, la biodiversité, la place de la haie, l'agroforesterie, la gestion des fourrages, la santé des élevages, les travaux du sol et le désherbage mécanique. Les « conférences filières » ont été moins suivies cette année. Pourtant elles ont leur importance. Le développement des grandes cultures en particulier est un enjeu en bio. » « C'est toujours intéressant de visiter ce type de salon, d'autant plus que les pratiques agricoles évoluent, estime de son côté Philippe Chazé. Moi-même j'exporte des techniques bio à la demande de clients conventionnels, essentiellement des prestations de houe rotative et bineuse. Les producteurs voient que ça marche, donc ils veulent aller vers ça aussi ». La manifestation a vocation à être pérennisée dans l'ouest et pas seulement en Pays de la Loire. En attendant, la viticulture est à l'honneur le 30 août prochain à Montreuil-Bellay (49), avant le retour de Tech&Bio Drôme en 2013.

Frédéric Ripoché ■

À visiter : www.rdv-tech-n-bio.com

Un atelier de désherbage mécanique très suivi



« Voici plusieurs types de bineuses, il y a différents socs et ces doigts souples ou « doigts Kress » pour gérer les adventices directement sur le rang ; Cette bineuse est réglée pour des interrangs de 75 cm en cultures de printemps et celle-ci, de 37,5 cm en cultures d'automne, décrit l'animateur au micro, en montrant les outils. Attention à ne pas trop travailler le sol au départ pour ne pas déchausser le maïs ». Plus d'une cinquantaine de personnes, de toutes générations, écoutent attentivement. Plusieurs bineuses sont présentées et testées : Grégoire agri type ventral (verte), Hatzenbichler, Einböck et cette Steketee (rouge) équipée de « châssis libre » et caméra. Cette dernière a fait son petit effet en démonstration, sans laisser de trace d'adventices. « Grâce à son châssis libre et autonome, le tracteur n'effectue pas de contrôle direct sur le binage, si vous faites un écart de conduite la bineuse ne dévie pas », explique Errit Jansingh, l'importateur (Stecomat) de la marque néerlandaise, venu du Gers. Une caméra installée au centre de « cette double structure avec bride mobile » offre un champ de vision de 1,40 m, avec option d'image 3 D. En outre, l'installation de buses pour les traitements alternés est tout à fait envisageable. Le modèle qui peut gérer jusqu'à 21 rangs (tout dépend des écartements choisis) a été créé il y a une dizaine d'années.



Oléopro : la complémentarité à grande échelle

Une fleur pour l'homme, une fleur pour l'animal. Parce que les espèces oléoprotéagineuses représentent une solution incontournable pour répondre aux nouvelles exigences de l'agriculture française, la Sarthe a accueilli le salon Oléopro les 20 et 21 juin derniers.

[Sourches, Sarthe] Dix ans après la première édition de Bourges, les responsables de la filière des huiles et protéines végétales ont retenu une région qui associe polyculture-élevage et grandes cultures, avec un objectif affiché : donner une place légitime à ces espèces qui pourront jouer un rôle important dans l'autonomie alimentaire des exploitations, la réduction du recours aux produits phytosanitaires, ou l'amélioration de la santé humaine.

De multiples intérêts

Depuis 2000, la tendance à la baisse de l'utilisation des tourteaux de soja est compensée par la hausse des tourteaux de colza (respectivement 4 500 à 3 500 Mt, et 1 000 à 2 000 Mt) et la multiplication des espèces implantées. Mais la France, et à plus forte échelle l'Europe, sont



Choix des espèces, stratégies de lutte contre les adventices et ravageurs, récolte... Autant de sujets qui visent à accroître la production française de protéines végétales.

dans une situation de déficit chronique en protéines (voir encadré). Les cultures oléagineuses et protéagineuses (colza, pois, féverole, lin oléagineux, soja, tournesol, luzerne ou chanvre) représentent alors un potentiel d'évolution important pour l'agriculture européenne.

L'intérêt des oléagineux dans la gestion du salissement des rotations dominées par les céréales d'hiver et le colza, est largement reconnu, de même que sa participation à la diversification

des moyens de lutte contre les adventices. L'implantation d'espèces oléoprotéagineuses est ainsi au cœur des stratégies retenues par les exploitations du réseau de la chambre d'Agriculture de la Sarthe pour répondre aux objectifs du plan Écophyto 2018. Le long des allées du salon, plusieurs exposants rappelaient ainsi les bonnes pratiques phytosanitaires ou mettaient en avant des cultures favorables au maintien des pollinisateurs, alliés indéfectibles de l'exploitant

agricole. Les insectes contribuent ainsi pour 30 % à la pollinisation des colzas classiques, et pour près de 90 % à la production de colzas semences hybrides.

Des leviers agronomiques

L'association de céréales et protéagineux est une piste évoquée par la chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, qui exposait les résultats d'essais menés avec une association triticales-pois. Selon le Cetiom, l'association induirait couramment une baisse de 0,6 IFT (Indice Fréquence Traitement). Dans le cadre de la lutte contre les ravageurs, l'organisme évoque aussi une pratique récente consistant à mélanger à la semence 10 % d'une variété plus haute et précoce à floraison, ou un semis de cette dernière variété uniquement dans les bordures. Elle constitue alors une cible pour les ravageurs, qui délaissent le reste de la parcelle.

Une production déficitaire

Au niveau mondial, la production de soja affiche un recul de 11 %, notamment lié à la concurrence avec le maïs. En France, le développement des filières dédiées a pu faire passer l'autosuffisance en protéines destinées à l'alimentation animale de 25 % dans les années 1980 à 55 % en 2010, mais il reste de nombreux efforts à accomplir. Depuis 2007, la surface en soja produite par l'agriculture biologique a augmenté de 50 %, mais elle devra encore croître de 24 000 hectares pour répondre au déficit de production de 20 000 tonnes. L'hexagone a pris une lon-

gueur d'avance et est aujourd'hui le premier producteur mondial de tournesol oléique (60 % de la production) mais aussi son premier consommateur (80 %). Une hausse de la demande qui est portée par les industries agroalimentaires écartant de plus en plus les sources d'acides gras saturés. Enfin, la filière doit répondre à l'objectif d'introduction de 10 % d'énergie renouvelable dans les transports à l'horizon 2020, objectif qui sera rempli essentiellement par les biocarburants en considérant les technologies actuellement disponibles.

Au sein de ce salon où se mêlent une grande variété de solutions pour répondre aux exigences futures (réduction du recours aux produits phytosanitaires, autonomie alimentaire) l'agriculture biologique sait bien évidemment se distinguer. Le Cetiom exposait les stratégies à adopter pour une culture du colza « biologique ». Le Centre technique interprofessionnel des oléagineux et du chanvre préconise ainsi de ne retenir que des sols riches en matière organique, peu sensibles à la compaction, et déconseille la culture en bordure de bois qui induit une pression accrue des ravageurs. Dans le cas d'un sol bien pourvu en azote, le recours au semoir monograine (avec des écartements de 40 à 60 cm) peut être avantageux pour développer le désherbage mécanique au moyen d'une bineuse. Dans le cas contraire, le semoir à céréales et une densité de semis supérieure de 50 % seront préférés. Mais quoi qu'il en soit, houe rotative et herse étrille constituent un moyen de lutte privilégié contre les adventices, notamment la première qui s'avère efficace jusqu'au stade 3 feuilles du colza et affiche des débits de chantier importants.

Soigner la récolte

La récolte de ces espèces reste un des obstacles à fran-

chir, car elle nécessite régulièrement des équipements spécifiques pour éviter les pertes. Mais la date de récolte reste un critère central : d'après le Cetiom qui exposait ici plusieurs essais, une récolte de colza avec pailles à maturité en induit 30 à 50 kg/ha ; une récolte alors que les pailles sont à sous-maturité induit entre 100 et 150 kg perdus par hectare. La perte économique passe alors de 14 à 72 euros par hectare ; perte toutefois inférieure à celle observée en l'absence de coupe avancée (1,5 à 4 q/ha sans ; 0,12 à 0,4 q/ha avec).

Bouchard Diffusion avait déplacé sur le salon une coupe à tapis MacDon, une marque qu'il importe dans l'hexagone. L'absence de vis d'alimentation, remplacée par des tapis réversibles de 1 057 mm, permet à l'utilisateur de garder une alimentation régulière et limiter les pertes à ce niveau dans les cultures sensibles. La coupe flexible (châssis à trois sections) peut enfin couper au plus près du sol les espèces telles que pois ou soja, malgré une largeur de travail importante. La gamme MacDon comprend des modèles de 6,10 à 13,70 m, pour des poids de 1422 à 2777 kg. L'importateur commercialise également les pick-up Sund série 600, offrant des



L'utilisation d'outils de récolte spécifiques réduit considérablement les pertes, mais ne répond qu'en partie à ce problème.

largeurs de travail de 2,75 à 6,70 m. Destiné principalement à la récolte de pois (mais aussi des espèces à petites graines et haricots) le pick-up permet de limiter les pertes et récolter les cultures proches du sol sans absorber adventices et pierres. Diverses options permettent d'égaliser le flux de produit ou éviter son enroulement autour de la vis d'alimentation en cas de gros volumes à traiter.

On signalera tout de même que l'amélioration variétale joue ici un rôle prépondérant : la résistance à la verse et les hauteurs de récolte des variétés récentes de pois, deux fois plus importantes que celles inscrites il y a dix ans, participent aussi à leur développement en facilitant la récolte et limitant les pertes lors de cette opération.

Mais selon l'Institut technique des oléagineux, les variations importantes observées entre deux machines sont souvent l'effet d'un déficit de contrôle et d'étalonnage des capteurs, d'une vitesse du batteur souvent trop importante, voir de la hauteur de coupe. On notera que la relation entre repousses ultérieures et pertes effectives n'est pas suffisamment précise pour un contrôle ultérieur du tra-

vail effectué. En colza, les regards se tournent alors vers des variétés résistantes à l'égrenage, qui permettent d'attendre l'entière maturité de la plante. Les siliques du bas, moins mûres et souvent plus difficiles à traiter, sont en effet les plus productives. Le Cetiom préconise de ne pas intervenir au-delà de 9 % d'humidité.

Venu inaugurer le salon, Stéphane Le Foll a vu dans ces cultures un potentiel économique et environnemental. Si le ministre de l'Agriculture a fait valoir leur fort intérêt pour sortir de la dépendance face au soja, il a en revanche tenu à ne pas donner à la filière biocarburants « une ambition qui n'est pas la sienne ». Une vision partagée par de nombreux professionnels, qui misent sur des intérêts déjà validés du point de vue économique à l'échelle de l'exploitation. Jacques Siret, président de l'Onidol (Organisation nationale interprofessionnelle des graines et fruits oléagineux) aura lui aussi préféré mettre en avant la complémentarité entre élevages et exploitations de grandes cultures, un des aspects qui fera la durabilité des systèmes agricoles à l'avenir.

Guillaume Le Gonidec ■



L'association de cultures est une piste intéressante pour réduire le recours aux produits phytosanitaires.



INNOV-AGRI

LE RENDEZ-VOUS AGRICOLE AUX CHAMPS

LES 4, 5 & 6 SEPT. 2012

À OUTARVILLE DANS LE LOIRET (45)



Liste des exposants

100% PUR TRACTEUR	BKT	DYNA TOURAINE	INNOV GPS	MOULET-NOVAGRI
2GARENI	BNP PARIBAS	ECO-MULCH	IRRIFRANCE GROUPE	MRA
2IE	BOGBALLE	ENERCON GmbH	ISAGRI	MSA BEAUCE CŒUR DE LOIRE
ACTISOL	BONNEL	ERABLE	JCB	MT ENERGIE GMBH & CO KG
ADI CARBURES	BOUCHARD	EURO PULVÉ	JF-STOLL	MTE
AGRAM	BOURDONNEAU ETS	EUROMASSE	JOHN DEERE	MÜLLER ELEKTRONIK FRANCE
AGRI CONSULT	BRARD ET SARRAN	EUROMASTER	JOSKIN SA	MX
AGRIAFFAIRES	BROCHARD CONSTRUCTEUR	EUROTECHNICS AGRI	JUNKKARI	NASKEO
AGRICARB	BUGNOT SAS	FASTERHOLT	KIRPY	NETAFIM FRANCE
AGRIDIS INTERNATIONAL	BUISARD SA	FAUCHEUX	KÖCKERLING FRANCE	NEW HOLLAND
AGRIFAC	CANOPY ENERGY	FEDERATION NATIONALE	KONGSKILDE	NORDIC PNEU
AGRILEAD	CAPRARI FRANCE	ENTREPRENEURS DES	KRONE	NOVABIOM
AGRILEADER	CAPTELS	TERRITOIRES	KUBOTA	NOVAXI
AGRILOG	CARRE	FENDT	KUHN	OCMIS IRRIGAZIONE
AGRISEM INTERNATIONAL	CARUELLE	FIRESTONE	KVERNELAND	OFFRE ET DEMANDE AGRICOLE
AGRO CONSEIL	CASE IH	FLIEGL FRANCE	LA BARONNE CITAF	OTTECH
AGRONOMIC	CATERPILLAR	FNSEA	LA REPUBLIQUE DU CENTRE	PANIEN
AGROTRONIX	CEMO	FONTAINE SILO	LAGARDE	PARC AGRI
AGUIRRE	CER FRANCE ALLIANCE	FORGES DE NIAUX	LAND ROVER	PAYEN IMPORT
ALBUZ	CENTRE	FOUQUET	LANDINI	PERARD SARL
ALGRITEC	CHALLENGER	FRANCE PRECISION	LAVERDA	PMC
ALLIANCE	CHEPNEAU JEAN ETS	FRANQUET SA	LEBOUCH	POMMIER
ALO FRANCE	CHEVANCE REMORQUES	GERINGHOFF	LEGRAND	PÖTTINGER FRANCE
ALPEGO	CIC	GOODYEAR	LEMKEN	PRIVE
ALTHIMASSE	CLAAS	GREAT PLAINS	LINDSAY EUROPE	PRODEALCENTER.FR
AMAZONE	CLAIREFONTAINE S.A.	GREENPRO BAL	LYCÉE AGRICOLE	PROFIL PLUS
AMBS	CLAYDON	GREGOIRE BESSON	DU CHESNOY	PROMODIS
ARKOLIA ENERGIES	CONTINENTAL	GROUPAMA	MANITOU	QUITTE
ARMORGREEN	COORDINATION RURALE	GROUPE MEGAWAT ENERGIES	MARKETBOOK	QUIVOGNE
ARTEC	COPADEX	GUNTAMATIC SERVICE	MASCHIO GASPARDO FRANCE	RABE
ATOUT CARB SERVICES	CORNE ANTOINE	FRANCE	MASSEY FERGUSON	RAGT SEMENCES
AVIVA ASSURANCES	CREDIT AGRICOLE	GYRAX	MATERIEL AGRICOLE	RAZOL
AVL	CREDIT MUTUEL	HARDI EVRARD	MATROT EQUIPEMENTS	RCY
AXE-ENVIRONNEMENT	DANGREVILLE	HATZENBICHLER	MC CORMICK	RHIZOSFER
BANQUE POPULAIRE	DAUSQUE AGRI	HB SARL	MECMAR	RM IRRIGATION
BAUER	DEGUILLAUME	HEMEX	MERLO FRANCE	ROLLAND REMORQUES
BEISER	DEMBLON	HERVE ETS	MICHELIN	ROUSSEAU
BELECTRIC	DENIS	HE-VA	MITAS	ROVATTI FRANCE
BENNES MAUPU SA	DESVOYS	HORSCH FRANCE	MONDIAL PARE BRISE	SAME
BERGERAT MONNOYEUR	DEUTZ- FAHR	HOWARD	MONOSEM	SAMSON AGRO A/S
BERTHOUD	DEVES SAS	HYDROKIT	MONROC	SAPHORE EQUIPEMENTS
BILANCIAI PESAGE SARL	DICKEY JOHN EUROPE	HYPRO	MOREAU	SATPLAN
BIO 3 G	DRAAF Centre	IDASS	MORESIL	SCHUITEMAKER France
BIOGAZ PLANET FRANCE	DURO	IFOR WILLIAMS FRANCE	MORVAN	SEGUIP
				SEMEATO
				SILIGOM
				SLY FRANCE
				SMA
				SMS
				SODIJANTES INDUSTRIE
				SONAMIA
				SOUCHU
				SOUCY
				SPORT SYSTEM SARL
				STARCO
				STARK
				STECOMAT
				SULKY BUREL
				TECNOMA
				TEEJET TECHNOLOGIES
				TERRE SOLAIRE
				TERRE-NET MEDIA
				TERRE-NET OCCASIONS
				THIERART RENE ET FILS
				THIEVIN
				TMCE
				TOPCON
				TOTAL
				TOUT POUR LE GRAIN
				TRELLEBORG WHEEL
				SYSTEMS
				TRIMBLE AGRICULTURE
				TUME
				VADERSTAD
				VALLEY
				VALMONT SA
				VALTRA
				VOGEL & NOOT
				VREDESTEIN FRANCE
				VSO BIOGAS TECHNOLOGIES
				WD40
				WEIDEMANN
				XURIAN ENVIRONNEMENT

Conférences

Animateurs

Heures

mardi 4 septembre

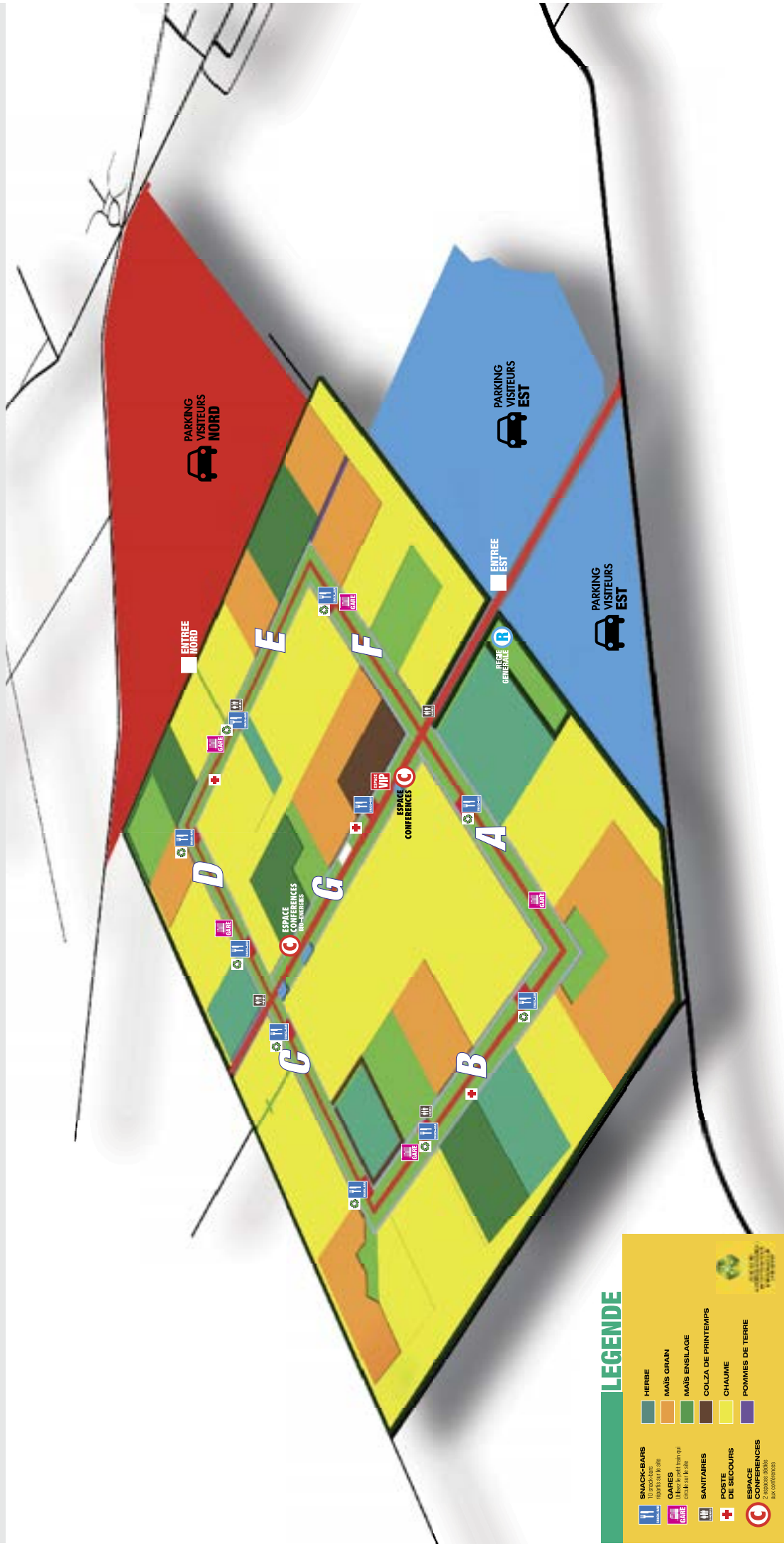
Comment intégrer la gestion du risque de prix dans votre exploitation pour passer le CAP 2013 ?	Offre & Demande Agricole	Louis VERHAGHE Directeur de l'Agence Centre	11h00-12h00
Mettre mon activité de prestation de service d'application de produits phytosanitaires en conformité avec les référentiels de certification	Entrepreneurs des Territoires		13h30-14h30

mercredi 5 septembre

Comment recruter des conducteurs d'engins agricoles ?	Entrepreneurs des Territoires		11h00-12h00
L'agriculture de conservation, pour aller plus loin que le non-labour	La France Agricole	Nicolas LEVILLAIN Journaliste Machinisme et Equipements	13h30-14h30
Optimisez vos ventes physiques de blé et de colza, par le suivi des marchés de références : Euronext et Rouen.	Offre & Demande Agricole	Olivier DUVAL Directeur Adjoint	15h00-16h00

jeudi 6 septembre

Comment intégrer la gestion du risque de prix dans votre exploitation pour passer le CAP 2013 ?	Offre & Demande Agricole	Olivier DUVAL Directeur Adjoint	10h00-11h00
Gestion de l'eau : tous acteurs !	SAF	Valéry ELISSEFF Directeur SAF Agriculteurs de France	11h30-12h30
Comment choisir sa méthode de commercialisation de grains ? Quelles formules privilégier ?	La France Agricole	Isabelle ESCOFFIER Journaliste Productions Végétales	13h30-14h30



LEGENDE

- HERBE
- MAIS GRAIN
- MAIS ENSILAGE
- COLZA DE PRINTEMPS
- CHAUME
- POMMES DE TERRE

- SNACK-BARS
10 snack-bars
réservés sur place
- GARES
pour les visiteurs qui
viennent de loin
- POSTE
D'INFORMATION
- POSTE
DE SECOURS
- ESPACE
CONFERENCES
aux conférences

Un événement

GFA EVENTS
ORGANISATEUR D'ÉVÉNEMENTS

en partenariat avec

LaFranceAgricole
www.lafranceagricole.com

L'éleveur
Laitier

AGRO
DISTRIBUTION

ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES

INRA

**Paysan
Breton**
- Information Agri 2012

Tigercat débarque en France sur Forexpo

Présent pour la première fois lors du salon Forexpo, Tigercat souhaite s'implanter dans l'hexagone. Il s'active à mettre en place un réseau de distribution efficace, mais peut déjà compter sur des produits adaptés au marché européen.

Le constructeur canadien n'était pas, jusqu'alors, présent en Europe. Mais depuis quelques mois, un réseau de distribution européen se met en place. La firme a confié à Clohse Group l'importation d'une partie de la gamme forestière en Europe de l'Ouest, comprenant notamment une abatteuse à roues, un débardeur et des porteurs. Trois des plus petits matériels de la gamme Tigercat, que le distributeur belge exposait à Mimizan le mois dernier.

De l'Amérique à l'Europe

« En Amérique du Nord, Tigercat est connu pour sa solidité et son rendement » débute Michel Ury, chef de projet au sein de la structure. Né de la rencontre entre des exploitants forestiers et un industriel installé dans l'Ontario, Tigercat a initialement cherché à augmenter la performance des « feller bunchers », puis s'est attaché à faciliter les opérations de maintenance par l'accessibilité aux principaux organes. Mais la marque est aussi reconnue pour l'attention qu'elle porte à la sécurité des opérateurs « très importante pour nous », souligne le distributeur. Tous les matériels exposés lors de Forexpo affichent déjà de la mention CE.

Sur le salon, Tigercat exposait le skidder 610C,

l'abatteuse 1135, et le porteur 1075B. Tous sont dotés d'une transmission hydrostatique, une des spécificités du constructeur. Évidemment, celui-ci livre toutes les machines avec des huiles biodégradables, en l'occurrence de la marque York.

Le porteur 1075B est, à l'image de ses deux petits frères, doté d'un bloc Mercedes 906 développant 275 ch. Les 1045B et 1055B (dotés en option de six roues motrices contre les huit standards) affichent eux une puissance de 201 et 228 ch, et des capacités de 11 et 14 tonnes. Le 1075B d'une capacité de 20 tonnes retient un berceau fixe de 6,3 m², ou une version extensible pour atteindre 7,6 m². La grue Loglift F111 de 7,78 m de portée maximale (8,5 m en option) et 1,5 tonne de capacité dispose d'une flèche télescopique. En option, le constructeur équipe ses porteurs d'attaches 25 tonnes.

Adaptée aux coupes de première et deuxième éclaircie, l'abatteuse 1135 est motorisée par Mercedes (bloc 906 développant 228 ch) et dispose de huit roues motrices. Un dispositif de nivellement et d'inclinaison du plateau de grue s'avère utile pour contourner les arbres et accroître la capacité de pivotement en pente. Tigercat a retenu le système de mesure DASA 4. La grue offre une



Sur Forexpo, Tigercat a exposé trois modèles de sa gamme, dont le porteur 1075B.

La gamme Tigercat

La gamme du constructeur comprend aussi des « feller bunchers » sur base de chargeuse ou de pelle hydraulique : une gamme particulièrement fournie avec quatre modèles fixes, et cinq variantes avec dispositif de mise à niveau. Le skidder 610C homologué en France est lui inférieur à trois autres débardeurs à pince, dont un 6x6. Ce dernier constitue la base d'un des scarificateurs au catalogue, le second s'adaptant sur le porteur 1075B. Parmi la gamme d'abatteuses dans laquelle on dénombre neuf modèles, une seule à roues : la 1135. Enfin, le catalogue laisse entrevoir dans la gamme du matériel destiné à la maintenance des grumes, des pinces d'abattage et la tête TH575, qui n'est pas systématiquement retenue sur le marché européen.



La 1135, seule abatteuse à roues du constructeur, a été développée en Europe.

portée de 9,30 m avec sa flèche télescopique en pleine extension, et une capacité de 900 kg à pleine portée. Si cette grue est fabriquée par le constructeur canadien, la tête d'abattage montée d'origine (maxi 800 kg) reste pour le moment au choix de l'acquéreur. Une tête SP semble toutefois avoir les faveurs de l'importateur : « *la 451LF et notre 1135 marchent très bien ensemble pour le moment.* »

Doté d'un moteur Cummins Tier3 de 6,7 l développant 190 ch, le skidder 610C qui utilise une transmission hydrostatique à régulation automatique est doté d'un grappin, équipement peu utilisé sur nos marchés. Tigercat dispose pourtant d'un modèle à treuil, le 604C. « *Le problème du 604C : être uniquement à câble et difficilement modifiable. Et les différences avec le 610 sont minimes.* ». Comme les régions spécifiques ont désormais l'attention du bureau d'étude, il développe actuellement un skidder avec tablier à double treuils télécommandés. « *Chaque configuration est possible, y compris le jumelage* » insiste l'importateur. En attendant, le 610C offre le choix entre des mâchoires de 1,21 ou 1,39 m² (ouverture max de 3,25 ou 3,50 m). Il dispose d'une lame de 2,28 m, affiche un empattement de 3,78 m et une largeur de 3,33 m. En option, Tigercat propose notamment un dispositif QuickSteer et un treuil hydraulique.

Enfin, la gamme distribuée en Europe comprend trois broyeurs. Les modèles à roues M718E et M726E développent respectivement 173 et 300 ch, et sont motorisés par Cummins. Le premier présente une largeur de 2,54 m qui le prédestine à un transport simplifié entre les chan-



La firme expose le 610C à pince, mais prévoit l'arrivée d'une déclinaison à double treuil.

tiers, voir une homologation routière. « *Il faudrait installer un volant pour répondre aux exigences réglementaires. Mais nous sommes en cours de réflexion pour le faire sur plusieurs machines de la gamme* » explique Michel Ury. Le modèle à chenilles 480 doté d'un moteur Cummins de 500 ch accepte un broyeur de 440 ch. Tigercat laisse là encore le choix du fabricant au client.

Garantir le SAV

L'importation des produits Tigercat ne concerne

qu'une partie de la France, l'autre restant à définir. Le constructeur propose des extensions de garantie, « *mais le problème, c'est de garantir le service après vente de haute qualité auquel nous tenons* » explique Michel Ury. Clohse Group prend en charge le Benelux, l'Allemagne et cette première partie de la France. « *Quelques points de vente et de service seront définis avant la fin de l'année, éloignés de 200 km ou 3 heures au maximum de chaque client. Pour les pièces, un stock important*

verra le jour en Belgique pour garantir la livraison dans les 24 heures ». En attendant, la mise en place de ces services, Tigercat limite l'extension du catalogue de produits distribués, malgré une gamme couvrant presque tous les segments de l'exploitation forestière. Mais le constructeur ne s'est fixé aucune limite. « *S'il y a demande, nous y répondrons* » conclut l'importateur.

Guillaume Le Gonidec ■



Deux mulchers à roues et un modèle à chenilles sont commercialisés en Europe.

nidal fr

Spécialiste du Bois-Energie depuis 1982



Grues et remorques forestières **AMOSER**



MKDD-8.4 sur MHD-10 avec fendeur embarqué

Le fendeur de gros bois LHS-22 est directement monté sur le côté de la remorque forestière, pour les transporter tout de suite après le fendage.

Grue MKDZ-6.5 et remorque 6t monopoutre à plateau



Remorque 12t à chargement transversal



Grue forestière MKD-6.9 en 3 points
En série avec chape d'attelage et pieds pantographiques, pour atteler une remorque à la grue ou directement au tracteur en passant sous la grue.



Soies, fendeuses, combinés à bois de chauffage, déchiqueteuses à plaquettes, grues et remorques forestières, bœufs, griffes... Rendez-vous sur www.nidal.fr !

POSCH **Eschböck Biber** **AMOSER** **MAXWALD**

NIDAL 2, rue Vauban - ZI n°2 - 68170 RIXHEIM
Tél : 0389.318.585 - Fax: 0389.318.580 - www.nidal.fr - info@nidal.fr

ALLIANCE
www.atgtr.com

Une Gamme Complète à la Hauteur de vos Exigences !



Nouvelle Gamme de Pneumatiques "Radial Tracteur"

MODERNE - EFFICACE - ECONOMIQUE

Séries 85/80

A842

Série 70

A845



SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES

www.socah.fr

NORD Tél : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88 SUD Tél : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27

Documentation sur simple demande



Le nouvel outil de votre rentabilité

VSV

VÉHICULE SERVICE VIABILITÉ

Premier véhicule intégralement pensé et conçu pour les accoroutistes.

Jusqu'à 3 outils utilisables simultanément.

Particulièrement économe en carburant.

Capable de collecter la biomasse.

Naturellement stable et ergonomique.

Opérationnel toute l'année pour de nombreuses missions.



NOREMAT
www.noremat.fr

NANCY
03 83 25 77 78

AUXERRE
03 86 94 07 93

LYON
04 74 68 79 25

NÎMES
04 66 02 19 30

BORDEAUX
05 56 31 53 54

CHOLET
02 41 75 00 89

RENNES
02 99 37 65 07

Gros plan sur les épareuses

Energreen

Dario Développement, division spécialisée dans l'entretien des espaces, est devenu en 6 ans le leader français des automoteurs de débroussaillage. Sa gamme ILF est aujourd'hui reconnue comme un matériel fiable, performant, et d'une stabilité sans égal même avec un bras de 17 mètres. Le concept est simple : avoir l'ensemble de la structure du bras avec l'outil de coupe dans le champ de vision de l'opérateur en broyage et élagage procurant, par l'ergonomie de sa cabine, confort de conduite et sécurité. La gamme Energreen Dario DEV comprend trois modèles : le ILFS 1000 qui développe 140 ou 170 ch, adopte un bras de 6 ou 7 mètres positionné sur le châssis avant du porteur pour large vision. D'une puissance similaire, le ILFS 1500 adopte un bras de 8 à 12 mètres et une cabine pivotante à 90° pour être face au travail (médaille d'argent au Sima 2009). Un relevage avant avec prise de force peut également lui être greffé. Enfin, le modèle ILFB 2000 d'une puissance de 172 ch dispose d'un bras de 17 mètres. Ce modèle à tourelle retient alors une masse de compensation pour garantir sa stabilité. Les VTERFFA (Véhicule Technique d'Entretien Routier Fluvial Ferroviaire et Aéroportuaire) ILFS sont animées par moteur thermique John Deere, et l'ensemble du circuit hydraulique est issu de la production Sauer Danfoss. Ils peuvent travailler en avant ou arrière, avec une rotation des organes de coupe de 180°. Le matériel étant entièrement réalisé par Energreen, il n'y a qu'un seul interlocuteur, du groupe de broyage au porteur.



avec pour but de mieux supporter les forces transversales et de démultiplier les efforts de traction. Le circuit hydraulique fermé d'une puissance de 85 ch fait appel à des pompes à pistons Sauer. Le groupe de broyage de 1,25 mètre sera doté de couteaux Y à manilles et couteaux droits, ou de marteaux « bois ». Une commande proportionnelle par monolevier basse pression fait également partie de l'équipement standard. Cette débroussailleuse fera donc les beaux jours des spécialistes de l'élagage. Très prochainement une TKP 930 épaulera la gamme TK.

Kuhn



La gamme de faucheuses débroussailleuses Kuhn a vu le jour en 1999. Comptant aujourd'hui 12 modèles, elle va encore s'étoffer en septembre prochain avec l'arrivée de 3 nouvelles machines. Le modèle dédié aux collectivités et professionnels de la voirie, Multi-Longer GII 5551 SP, affiche une portée horizontale de 5,50 mètres en bras semi-avancé de 980 mm. L'ensemble surdimensionné « flèche et balancier » a été conçu en acier THLE. Kuhn offre une possibilité d'attelage sur le châssis breveté à montage et démontage rapide Stabi-Link. Trois rotors d'une puissance de 51 ch sont disponibles : rotor universel, rotor mixte et rotor « gros bois ». La commande par monolevier basse pression permet un pilotage précis et confortable de la machine. La tête de coupe avec une largeur de travail de 1,20 mètre est entraînée par 2 courroies trapézoïdales crantées. En option le dispositif SRS (Shift Rail System) permet d'accéder sous



Ferri

La gamme Ferri présente un panel de 51 modèles de débroussailleuses et de 31 modèles de broyeurs d'accotement. La gamme de débroussailleuses TK s'enrichit d'une machine à grand bras dont la portée est de 8,30 mètres. La TKP 830 dispose d'un balancier télescopique de conception robuste ; on notera la présence d'une double rangée de vérins sur flèche,

des clôtures ou au-dessus des haies par un coulisement de la tête sur le bras de +/- 40 cm. Les trois nouvelles machines seront à découvrir sur Salonvert 2012 à St Chéréon, et dans le cadre d'une tournée de présentation commerciale.

Lagarde



Lagarde Mauléon lance la nouvelle Titan spéciale élagage. Dans cette version élagage, la Titan est disponible avec des bras de 6,40 et 7,50 mètres de longueur. Son moteur développe une puissance hydraulique de 81 ch. La conception des bras est de type TP, les têtes de vérins sont rotulées pour minimiser les efforts et les vérins sont protégés par des carters, y compris celui du bras télescopique. Elle bénéficie d'un système de balayage de 100° avec un contrôle total de l'effacement du bras lors du travail dans une végétation dense. La Titan bénéficie aussi d'une nouvelle commande électrique proportionnelle, et son interface permet à l'utilisateur d'ajuster la sensibilité et la vitesse de mouvements pour une souplesse d'utilisation et un rendement de chantier optimal. L'aéroréfrigérant animé par un moteur hydraulique indépendant assure le maintien de l'huile à une température maîtrisée. Un système d'accrochage automatique permet le remplacement rapide du lamier par un groupe de broyage. Enfin, un déport de masses télescopique assure la stabilité de l'ensemble.

Mc Connel

Mc Connel fabrique des débroussailleuses depuis plus de 75 ans, et propose une gamme profes-



sionnelle qui s'étend de 5,00 à 8,00 mètres avec des puissances de 70 à 85 ch. Le constructeur utilise des aciers spécifiques (Domex THLE), son matériel se caractérise par sa facilité d'utilisation liée à la cinématique à parallélogramme. Un point de pivot centré et haut facilite la fauche au-dessus des clôtures et le travail en chemin étroit. Les machines peuvent également être équipées d'un bras avancé variable (VFR) unique en son genre, possédant tous les atouts d'un bras avancé sans en avoir les inconvénients. Les nouvelles têtes de broyage Quad Drive sont équipées d'un rotor renforcé elliptique, d'un rouleau palpeur de grand diamètre et du double blindage assurant une solidité en tout chantier. Les épaveuses Mc Connel sont équipées d'un réservoir d'huile de 200 litres et d'un double système de refroidissement. De série, elles disposent également d'une sécurité hydraulique ultra-dégageante à retour automatique. Les machines professionnelles peuvent être équipées de la nouvelle commande V5 Revolution ; tous les mouvements sont proportionnels et se gèrent alors à partir du monolevier. Il est également possible de conjuguer à ce joystick une suspension par capteurs électroniques (EDS) afin d'optimiser le débit de chantier.

Noremat



La Commande Digitale Noremat équipe désormais de série l'ensemble des modèles Magistra, Optima, Tonica et Dextra. Véritable outil de diagnostic pour les entrepreneurs, le boîtier digital réalise automatiquement un autotest lors de la mise sous tension. L'écran de contrôle en cabine fournit une surveillance en continu de la tension de la batterie et de la température de l'huile, et propose un historique des événements. Le compteur horaire journalier et totalisateur permet une gestion fine des chantiers. Une alerte de service prévient l'opérateur des entretiens à programmer. La technologie digitale permet au technicien Noremat de paramétrer individuellement chaque mouvement du manipulateur de la machine pour s'adapter au mieux à la conduite de l'ensemble par l'opérateur, par un réglage de la progressivité et de la vitesse des mouvements. En outre, l'opérateur peut désormais désactiver la fonction retour automatique pour des travaux au lamier d'élagage par exemple, et la réactiver pour des travaux de débroussaillage. Le développement de la commande digitale s'inscrit dans une démarche de fiabilisation

des matériels, tout comme l'amortisseur de recul ou la double-pression d'effacement qui équipent de série la totalité des modèles Dextra, Optima et Magistra. Par sa fiabilité et par la qualité des informations traitées et fournies, le boîtier digital contribue à augmenter le temps de travail effectif des matériels, et donc leur rentabilité. Il répond à la norme IP67 en matière d'étanchéité, et dispose d'un disjoncteur réarmable en façade.

Rousseau



Le constructeur lance une débroussailleuse Kastor de nouvelle génération, 50 ans après la première Castor conçue par les frères Rousseau. Elle se distingue par son design original et l'utilisation, pour la première fois dans le milieu de l'épareuse, de tubes spécifiques cintrés à chaud. Le cintrage à chaud réduit le nombre de soudures donc les zones affectées par la température.

La débroussailleuse Kastor se positionne dans la gamme TP avec un outil de coupe renforcé, un vérin de renversement, un bras avancé de 65 cm (soit 1,40 mètre entre l'axe de flèche et l'axe du rotor) et une commande proportionnelle des mouvements du type BPM 3. Le rotor universel de 1,20 mètre est entraîné indirectement par courroie crantée, et affiche une puissance de 70 ch. Il est équipé de 60 fléaux « Y » Forges, d'un rouleau palpeur de 140 mm. Un changement par commande électrique du sens de rotation. La Kastor offre l'avantage de s'atteler sur un relevage 3 points arrière. Deux modèles avec portées maximales de 5,02/6,60 mètres et 5,51/7,00 mètres (horizontale/verticale) sont disponibles.

SMA

La faucheuse d'accotements Phoenix 2277 de SMA dispose d'une flèche au dessin entièrement retravaillé. Exit le tube en acier profilé qui se trouve remplacé par un assemblage de tôles plates soudées, semblable à ceux des pelles rétro hydrauliques. D'après le constructeur, cette nouvelle architecture a la même résistance qu'une poutre profilée de 19 cm de côté. Outre cette flèche d'un genre nouveau, la Phoenix 2277 présente un balancier doté d'un télescope de 130 cm qui, déployé au maximum, donne à la machine une portée horizontale de 7,55 mètres. La hauteur de travail culmine, elle, à 8,25 mètres. Le



bras pivote sur 115 degrés : 105 degrés vers l'arrière en partant de la perpendiculaire au tracteur et 10 degrés vers l'avant qui assurent une sécurité d'effacement lorsque l'engin porteur recule. Les vérins de la Phoenix sont montés sur rotules, une spécificité qui faisait défaut à la Guépard. La nouvelle machine se démarque également de son aînée par un capot s'ouvrant dans l'encombrement du tracteur. Lors de travaux sur routes à fort trafic, l'opérateur accède ainsi aux organes internes de la machine sans s'exposer. En bout de bras, le groupe de fauche, inclinable sur 235 degrés, renferme un rotor garni de 56 couteaux. Il reçoit une puissance hydraulique de 77 ch.

Tail'net



Tail'net, constructeur depuis 1956, fabrique treize principaux modèles d'épareuses. Deux nouveaux modèles sont disponibles en version « + », et bénéficient d'une motorisation plus puissante et d'un rouleau de qualité supérieure. Les modèles 3450 et 3500, longuement éprouvés en version 48 ch avec pompe à engrenages, sont donc maintenant disponibles en version 55 ch avec pompe et moteur à pistons. Ils deviennent ainsi 3450 + et 3500 +. La machine dispose alors d'une puissance supplémentaire, appréciable dans la végétation dense. Cette nouvelle motorisation oblige aussi le passage à des flexibles d'alimentation moteur en 4 nappes, résistants à une pression de service de 350 bars et une pression en rupture de 1 400 bars. Ces deux modèles sont également équipés de série d'un rouleau palpeur « TIM » acceptant une charge roulante de 22 tonnes au lieu de 2 tonnes pour un rouleau standard.

Ventes aux enchères : affaires prisées ?

La vente aux enchères se développe sous l'impulsion de quelques acteurs mondiaux, bien décidés à séduire les acheteurs les plus réticents. Ils simplifient les démarches et utilisent depuis peu un arsenal de garanties, qui pourraient en contrepartie éloigner l'avantage financier.

La salle des ventes n'est pas un lieu connu des entrepreneurs français qui recherchent du matériel agricole ou forestier. La vente aux enchères, courante chez nos voisins anglo-saxons, se développe pourtant sous l'impulsion du secteur BTP qui y a trouvé un moyen de s'adapter au contexte économique influant de manière importante sur le volume d'activité. Pour des professionnels dont la capacité financière est moins importante, les spécialistes de la vente aux enchères ont développé des garanties et une gamme de services complémentaires. Mais cette sécurisation a un prix, qui éloigne d'autant « l'affaire du siècle ».

Conséquence de la mondialisation

Dans le secteur agricole, les ventes aux enchères concernaient historiquement les parcs de machines des entreprises confrontées à un dépôt de bilan. « *La rareté des ventes françaises n'est pas tant une question de culture qu'une question fiscale. Dans certains pays, il est plus facile d'aller en liquidation qu'en cessation* » explique David Dahirel, directeur commercial de Ritchie Bros France. Aux États-Unis, l'enchère constitue un mode de vente courant, et de nombreuses structures se sont spécialisées dans ce domaine. Une concentration mondiale initiée depuis les années 1990 a conduit à la constitution de géants

dans ce domaine. Les plus connus : Ritchie Bros, Troostwijk, ou Iron Planet.

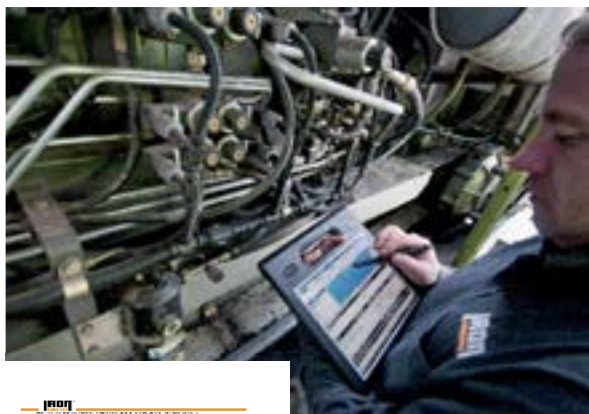
La crise qui a fortement impacté le secteur de la construction en 2007, fut aussi la source d'un développement inouï chez ces spécialistes. Les fluctuations conduisant même certains constructeurs à liquider leurs stocks en utilisant ce mode de vente, à l'image du groupe Same Deutz Fahr qui dispose au niveau européen d'un accord-cadre avec Ritchie Bros. Ce géant américain dispose de 50 plateformes de vente dans le monde et se distingue par des ventes au plus offrant sans prix de réserve, qui rassemblent en moyenne 4 500 acheteurs potentiels issus d'une centaine de nationalités.

Des garanties pour attirer

Créée en 1999 par un fonds d'investissement, Iron Planet a basé son modèle sur une sécurisation de la vente pour les deux parties, la vente se déroulant sur internet. Le capital de l'entreprise est aujourd'hui détenu à 35 % par des constructeurs d'engins tels que Caterpillar, Komatsu et Volvo Construction, prouvant, s'il en était nécessaire, l'intérêt que ces derniers portent à ce mode de vente. Iron Planet organise aussi des ventes privées qui rassemblent constructeurs et concessionnaires.

La vente aux enchères, historiquement développée outre-Manche et en Amérique du Nord, gagne progressivement la France.





Finis la simple inspection extérieure, certaines sociétés vont jusqu'à établir des rapports détaillés.

Le fonctionnement d'Iron Planet ou de son concurrent Trootswijk se distingue par une sécurisation du processus. Les ventes avec prix de réserve rassemblent les acheteurs sur la plate-

forme internet leur dispensant de se déplacer. En contrepartie, le matériel qui reste chez son propriétaire jusqu'à l'enlèvement par le nouvel acheteur fait l'objet d'un rapport par l'un des 65 inspecteurs spécialisés. Ce rapport comporte des photos détaillées de chaque organe (25 à 100) des relevés des niveaux d'usure ou encore les résultats d'analyse des huiles. La machine est donc garantie dans le même état à la livraison.

Une première évaluation a lieu avant l'inspection, pour donner la bonne valeur de vente potentielle au vendeur. Des spécialistes se déplacent ensuite (après l'accord du vendeur) pour établir le rapport détaillé sur lequel s'appuiera la garantie d'Iron Planet. Pour le vendeur, un tel fonctionnement induit un certain nombre d'avantages : pas de coûts de trans-

Pour quels produits ?

« Les marques mondialement connues et disposant d'un réseau partent très bien » explique David Dahirel, qui cite les produits John Deere ou Caterpillar valorisés avec un prix supérieur de 25 % face aux matériels concurrents. Mais citant l'exemple des pelles de 18 à 20 tonnes avec 10 000 heures au compteur dont les entreprises de travaux publics se séparent actuellement, David Dahirel note qu'il existe parfois de gros décalages avec la valeur réelle : « Pour le marché de masse, les prix s'écrasent très rapidement... et cela va continuer. Il en sera de même dans quelques années pour les tracteurs Tier4 se retrouvant sur le marché : les pays émergents n'en voudront pas en raison de carburants inadaptés, et les prix de vente risquent donc d'être faibles. »

port avant la vente aux enchères (l'équipement restant chez lui jusqu'au moment du paiement) et une garantie d'être payé rapidement. « On transforme le matériel en « cash » en 4 à 6 semaines. Quelqu'un qui m'appelle aujourd'hui est sûr d'avoir ses sous avant la fin août » explique Jean-Christophe Delannoy, responsable de l'activité agricole d'Iron Planet en Europe. Un avantage de taille pour les entreprises de travaux publics qui cherchent actuellement à reconstituer leur trésorerie, et bénéficient ici d'un transfert de responsabilité. « Ils font appel à nous pour le matériel difficile à vendre » ajoute alors J.C. Delannoy.

L'éternel compromis entre bénéfice et risque

L'opportunité de réaliser « l'affaire » tient donc à plusieurs paramètres : demande envers un matériel mais aussi conjoncture économique, garanties proposées par l'organisme de vente, ou nombre de matériels similaires proposés lors de la vente. C'est l'éternelle relation entre bénéfices et risques.

« Il faut aimer ce risque » témoigne Éric Guillou, entrepreneur dans les Côtes-d'Armor, qui a acquis un matériel aux enchères pour la première fois en 2001. « Un super coup, environ 50 % de sa valeur » explique l'entrepreneur, qui depuis se rend régulièrement à l'étranger pour profiter d'importantes ventes de tracteurs, matériels de travaux publics, et parfois d'outils attelés. « Lorsque j'ai acheté mon big baller,



BUREAU VERITAS CERTIFICATION

Obtenez votre agrément pour l'application de produits phytopharmaceutiques.

Entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux, vous devez obtenir un agrément. La certification de votre entreprise est indispensable pour l'obtention de l'agrément.

- 1^{ère} étape : établir un contrat avec un organisme de certification et en envoyer une copie à votre DRAAF avant le 1^{er} octobre 2012
- 2^{ème} étape : être audité et obtenir votre certificat, pour le transmettre à votre DRAAF avant le 1^{er} octobre 2013.

Pour vous permettre de répondre dans les délais et en limitant vos coûts, nous vous proposons :

- Une ligne téléphonique dédiée et une adresse email pour poser vos questions et assurer le suivi de votre dossier,
- Un intervenant près de chez vous pour vous auditer,
- Il connaît vos impératifs, votre matériel et les produits utilisés.

Contactez-nous :
Bureau Veritas Certification
Tél. : 02 99 23 31 84
certiphyto@fr.bureauveritas.com
www.bureauveritas.fr/certification



BUREAU VERITAS

Move Forward with Confidence*

*Avançons en confiance



Suivre un rythme de vente soutenu exige de définir son prix maximal avant la vente.

faire tourner le volant à la main ne m'a pas garanti son fonctionnement » explique l'entrepreneur. Les désagréments participent à cet intérêt économique : *« J'ai déjà vécu un défaut de boîte à 60 heures. On s'y risque parce que nous connaissons les produits en question »* poursuit-il.

En dehors de cet aspect, certaines ventes sont à réserver aux initiés à cause d'un rythme soutenu. Le passage sur la rampe de présentation ne laisse en effet que peu de temps aux acheteurs peu aguerris pour réagir. *« Il faut s'être fixé un prix auparavant, et faire attention au cadran qui ne suit pas toujours le rythme de la vente ; trois acheteurs auraient pu enchérir le temps que vous réagissiez. J'ai parfois vu passer 100 tracteurs neufs en moins d'1h30 »* poursuit Éric Guillou, qui préconise donc de s'y rendre à deux.



La vente sur internet rassemble un potentiel d'acheteurs large, qui s'accompagne inévitablement de prix supérieurs.

« Chez Iron Planet, chaque matériel reste six minutes à la vente, contre 10 à 40 secondes chez nos concurrents » explique Tom Cornell, directeur général Europe. Un avantage indéniable pour les utilisateurs novices (moins de risque de devoir payer les pénalités pour défaut ; 5 à 10 % du montant de la vente) mais également dans le cas de nombreux lots similaires à vendre : *« Lorsqu'il y a 20 machines semblables et que vous avez la 19^{ème} présentée, ce fonctionnement est moins pénalisant. »*

Un intérêt perdu ?

Les parcs d'exposition comportent de moins en moins de matériels anciens. Conséquence de la crise ? Volonté de valoriser les matériels ? À l'image des concessionnaires, les entreprises de vente aux enchères ont appris à en tirer le maximum, et disposent d'ateliers où elles n'hésitent pas à repeindre et apposer des autocollants neufs. *« Ils prennent soin de leurs clients, vous appellent avant et après la vente »* ajoute l'entrepreneur breton, qui déplore la multiplication des sites de vente : *« Ils se rapprochent des personnes, prennent parfois en charge l'organisation du transport et la facturation. C'est forcément moins bon pour les affaires de ceux qui ont désormais l'habitude... »*

« La vente aux enchères ne tire pas les prix, elle reflète le juste prix du marché : celui du potentiel de travail de la machine, pas sa valeur d'achat moins un pourcentage » explique David Dahirel. *« C'est le cumul des différentes nationalités qui influe sur les prix de vente »* poursuit le directeur commercial de Ritchie Bros France. Les périodes de crises s'avèrent donc opportunes. *« Tu ne trouves jamais ce que tu cherches quand tu en as besoin. Il faut anticiper, ce qui signifie avoir la capacité financière et/ou la confiance du banquier. Les bonnes affaires se font dans ces moments où le portefeuille n'est pas extensible »* conclut pour sa part Éric Guillou.

Guillaume Le Gonidec ■

ECONOMISEZ SUR TOUTE LA PIÈCE TECHNIQUE

POUR TOUT VOTRE MATÉRIEL JOHN DEERE

TRACTEUR / MOISONNEUSE-BATTEUSE / ENSILEUSE /
PRESSE / TÉLESCOPIQUE / SEMOIR / ETC...

Technicien
conseil

POUR MOIS-BATTEUSE TOUTE MARQUE
Contre-batteur / grilles / secoueurs / arbres / courroies /
roulements / pignons / chaînes / boîtier coupe /
pièces usure de coupe / éparpilleur menue-paille

DIRAGRI

Tél. 02 37 25 38 59 - Fax 02 37 25 34 38
diragripieces@wanadoo.fr - www.diragri.com

Twin Forestry

CHOISISSEZ la qualité à l'état pur

Depuis plus d'un siècle, chez Trelleborg, nous relevons les défis de l'industrie forestière. Nous avons une véritable passion : réaliser des pneus aux qualités et aux performances exceptionnelles, pouvant affronter les environnements les plus exigeants.

Chaque pneu de la gamme Twin Forestry est conçu pour durer et procurer un maximum d'adhérence et de confort. A l'image d'un investissement brillant, cette robustesse et cette qualité défient le temps.

Comment résister à la qualité à l'état pur !

N'attendez plus pour choisir Twin Forestry de Trelleborg.



Sulky : production à la hauteur des ambitions

Le constructeur breton réaffirme ses ambitions à l'international et complète sa gamme avec trois nouveaux matériels destinés au semis. Leur présentation a eu lieu dans une usine mise en service il y a un an pour répondre à la demande croissante.

[Chateaubourg, 35] Sulky a les mêmes ambitions que sa clientèle, et s'est dotée récemment des moyens de production pour y parvenir. En mettant en place le Lean Manufacturing (voir encadré) dans sa nouvelle unité de production, le constructeur pourra produire plus et mieux. Visant 50 % du chiffre d'affaires à l'export (contre 33 % actuellement) le constructeur s'ouvre aux

marchés émergents. Il pourra aussi compter sur une gamme complète grâce à des partenariats, notamment avec le Canadien Seed Master qui lui fournit une gamme de semoirs allant jusqu'à 24 m de largeur de travail.

Trémie frontale pour les grandes largeurs

Après les versions MD, HD et Pro, Sulky devait développer une version du combi-

né Neos avec trémie frontale pour proposer à ses clients des grandes largeurs de travail. Les nouveaux combinés Neos TF combleront ce vide : des versions repliables de 4, 4,50, 5 et 6 m pourront accueillir les barres de semis à socs ou à disques Unidisc d'une pression individuelle de 25 kg, avec ou sans roulette de réappui. Les éléments Cultidisc « 80 kg » seront quant à eux disponibles sur les versions fixes en largeurs de 3, 3,50 et 4 m.

La trémie frontale de 1 000 ou 1 800 litres peut convenir à l'apport d'engrais starter grâce à des éléments inoxydables et une vidange intégrale. Elle intègre le monodoseur ADS entraîné électriquement et asservi à un radar embarqué, l'ensemble se pilotant en cabine depuis la récente console Pilot. La trémie TF dispose de série de feux longue portée, clignotants et feux de croisement. Elle est proposée par le constructeur avec un portemasses ou un tasse-avant autodirectionnel fabriqué par son partenaire Grégoire Besson.

Dents et fertilisation au semis

Sulky fournit à Carré la distribution ADS pour son semoir à dents Pentasem. Elle a donc confié à cette entreprise la fabrication du châssis d'un nouveau semoir à dents à ses couleurs, le Kro-



Le Kronos répond à la demande de semoirs à dents peu tirants.

nos. Disponible en trois largeurs de travail (4,80, 5,60 et 6 m) il dispose de dents droites semi-rigides réparties sur cinq rangées. Des roues de terrage s'associent avec le rouleau de rappuyage FarmFlex pour gérer la profondeur de travail. Le Kronos qui dispose d'une trémie de 1 700 l pourra évoluer à des vitesses comprises entre 12 et 15 km/h, sans nécessiter une puissance de traction importante.

La fertilisation est une autre demande exprimée par les agriculteurs. Déjà proposée sur l'EasyDrill 3 m, l'option FertiSem qui permet l'incorporation d'engrais starter au semis a été dévoilée sur un modèle de 6 m. La trémie de 4 100 l est alors cloisonnée à 60/40, mais la conception autorise l'utilisation de la totalité de cette capacité en semence, ou le mélange de semences. Positionnée derrière l'élément semeur de l'Easydrill, à une distance réglable pour ajuster son placement, la fertilisation sera dirigée dans le flux des disques indépendants sur le futur Maxidrill.

Guillaume Le Gonidec ■



Le Neos TF permettra à Sulky de proposer des combinés de grande largeur repliables.

Une nouvelle usine

Opérationnelle depuis juin dernier, la nouvelle usine Sulky comprend 20 000 m² couverts destinés à l'assemblage des distributeurs d'engrais et semoirs pour itinéraires classiques et simplifiés. Elle reprend la méthode du Lean Manufacturing, optimisation du processus de production selon des préceptes japonais qui visent à l'efficacité optimale de chaque opérateur. Contrairement à une tendance vers davantage de spécialisation, Sulky a ainsi réduit le nombre de chaînes de montage, chacune assurant désormais le montage d'un nombre étendu de modèles. Les stocks auprès de la ligne d'assemblage d'épandeurs d'engrais passent ainsi de 4 à 0,5 jour, grâce à un approvisionnement en flux tendu par des chariots. Chaque opérateur assure lui-même un contrôle permanent de la production et peut proposer des modifications.

Krone : coup d'accélération pour les presses

Mi-mai, Krone invitait la presse européenne dans les champs pour présenter au travail une foule de nouveautés. À l'origine des cinq médailles récoltées lors d'AgriTechnica, les nouveaux matériels se veulent moins sensibles à l'usure, et en phase avec l'exigence nouvelle de traçabilité.

[Legden, Allemagne]

« 140 projets, petits et grands, sont en cours » explique Bernard Krone, directeur de la société éponyme. Parmi ces projets, figure l'Ultima. Contrairement au prototype de 1977, la presse non-stop à chambre semi-variable (elle n'entame la phase de serrage qu'au-delà de 90 cm) produit déjà une compression avant l'entrée dans la chambre. Pourtant, les résultats des premiers essais ne s'avèrent pas suffisamment concluants pour le constructeur qui déplore une densité de pressage insuffisante. Dans l'attente de nouvelles évolutions, il s'appuie donc sur les gammes Comprima et Fortima récemment présentées.

Une gamme de presses renouvelée

La Fortima remplace les quatre modèles Vario Pack. Dotée d'un tapis à chaînes et barrettes, elle accède au pick-up sans came Easy Flow, avec un régime augmenté de 30 % et une suppression de 60 % des pièces d'usure. Elle dispose en outre d'un rotor en spirales, d'un quadruple liage par ficelles pour des temps d'attente limités, et de galets de dimension revue pour une tension supérieure des chaînes. La Comprima dispose de barrettes plus agressives, mais celles-ci sont reliées par des sangles.



Krone affiche une gamme de presses à balles rondes totalement renouvelée.

Le modèle CV 210 adapte automatiquement la hauteur des bras d'enrubannage au diamètre de la balle. Le parallélogramme qui autorise cette adaptation permet au combiné presse-enrubanneuse, très haut en raison d'un transfert de la balle par gravité, de conserver un gabarit routier raisonnable. Disponibles en diamètres de balles de 1,25 à 2,05 m, les Comprima pourront mesurer l'humidité des balles, ainsi que leur poids pour les modèles combinés.

Après le poids, la vitesse

Les Big Pack sont appréciées pour leur capacité à produire des bottes denses, une réelle demande des utilisateurs. Quatre presses au format 120x90 sur cinq sont des modèles HDP dotés du volant d'inertie de 500 kg. Mais la demande des utilisateurs va aussi vers davantage de débit de chantier, ce qui a poussé le constructeur à développer la version

« High Speed ». Dotée d'un capot frontal en plastique et d'un éclairage à Led, cette nouvelle déclinaison dispose d'une vis de recentrage de taille supérieure et d'une préchambre agrandie de 18 %. Parallèlement, la fréquence des coups de pistons est passée de 38 à 45 coups par minute. Le débit de chantier est alors augmenté de 20 à 25 %. Ce débit pouvait également être limité par le pick-up, justifiant l'offre du « Active pick-up » pour la saison

prochaine. Ce pick-up dont le rouleau est entraîné ne se justifie toutefois pas en présence de petits andains.

En option, le constructeur dotera le canal de deux capteurs d'humidité, intégrera la pesée sur la rampe de déchargement à rouleaux (avec une précision de 98 %) ainsi qu'un système de traçabilité par puce RFID : le taux d'humidité, le positionnement dans la parcelle ou l'identité du client sont alors conservés par une étiquette apposée sur chaque balle. L'intégration de dispositifs voués à la traçabilité du chantier se poursuit ; Krone aura à cœur de mettre en avant sa solution iPack pour les prestataires de travaux qui pourront ainsi apporter une information complète à leurs clients.

Guillaume Le Gonidec ■



La Big Pack High Speed pourra recevoir un pick-up dont le rouleau est entraîné.

Claas Arion : renouvellement du cœur de marché

Au moment de renouveler ses séries les plus vendues, Claas poursuit la tendance globale vers une hausse des puissances disponibles pour les gammes à quatre cylindres. Le constructeur présente deux séries totalement redessinées, et affiche ainsi sa volonté de conquérir des parts de marché en se positionnant sur le segment haut de gamme déjà occupé par ses machines de récolte.

[Ehra-Lessien, Allemagne] Dévoilées en 2007, les séries Arion 500 et 600 sont l'un des grands succès du constructeur avec plus de 10 000 exemplaires produits. Mais pour satisfaire à la norme Tier 4 interim, Claas se devait de les doter d'une nouvelle motorisation. Fidèle au fournisseur DPS, la firme a retenu une association filtre à particules (DPF) et catalyseur d'oxydation diesel (DOC) pour assurer la dépollution des gaz d'échappement. Pourtant, la motorisation ne constitue pas la seule évolution de ces séries, qui s'avèrent finalement entièrement repensées.

Plus puissants

Claas a ainsi saisi cette occasion pour revoir de fond en comble les séries 500 (4 cylindres) et 600 (6 cylindres). Ce renouvellement s'accompagne par ailleurs d'une hausse des puissances, puisque celles-ci couvrent désormais un éven-

tail de 140 à 175 ch. Dotée du bloc PVX de 4,5 litres, la série 500 présente un empattement de 2,56 m ; la série 600 dotée du bloc six cylindres de 6,8 litres affiche quant à elle un empattement de 2,82 m. Les deux motorisations Deere Power System disposent de 4 soupapes par cylindre, d'une injection à rampe commune, du turbocompresseur à géométrie variable et d'un intercooler. Elles font également appel à la technologie de recirculation externe de gaz d'échappement refroidis.

En parvenant à abaisser le bloc moteur grâce à un berceau avant réétudié, Claas a pu loger les composants de dépollution sous le capot moteur, préservant la visibilité depuis sa nouvelle cabine. Une disposition qui permet en outre d'optimiser l'accessibilité aux radiateurs et au filtre à air. Le constructeur a aussi doté ces nouvelles séries d'un ventilateur à gestion électronique pour permettre au moteur de travailler à température constante et limiter la prise de puissance. Les premiers essais, qui restent à valider, laissent déjà entrevoir une baisse de consommation comprise entre 2 et 5 %.

Une transmission, deux versions

Claas conserve la transmission Hexashift qui a par-



Une nouvelle gamme de tracteurs 4 et 6 cylindres couvrant un éventail de 140 à 175 ch.

ticipé au succès des séries précédentes. Un mode Super Eco fait cependant son apparition, abaissant le régime moteur de 300 tours/min à la vitesse maximale. La transmission semi-powershift offre quatre gammes robotisées et six rapports sous charge, soit 24 rapports sans débrayage manuel. Associée

à l'inverseur sous charge Revershift dont la progressivité est réglable, elle bénéficie de l'automatisme Hexactiv pour le passage des rapports selon trois modes : manuel, automatique, et « prise de force ». Ce dernier permet de conserver un régime moteur constant et changer les rapports en fonction de la



Le filtre à particules a été intégré sous le capot moteur. Notons également une nouvelle disposition du système de refroidissement qui simplifie l'entretien courant.

Puissances maximales (norme ECER 120)

Arion 530	: 145 ch
Arion 540	: 155 ch
Arion 550	: 163 ch
Arion 620	: 158 ch
Arion 630	: 165 ch
Arion 640	: 177 ch
Arion 650	: 184 ch

charge. La gamme lente ou extra-lente procure en option une vitesse minimale de 400 ou 150 m/h. Le passage des rapports sous charge s'effectue depuis le Drivestick pour les versions CIS, un levier déjà connu sur les séries précédentes, ou pour les versions Cebis via le levier « C Motion » inauguré sur les Xerion et Axion 900. Notons qu'une transmission à variation continue est annoncée avant 2014.

La version CIS intègre des leviers de commande mécaniques pour les distributeurs, et un réglage des paramètres (transmission, hydraulique, maintenance, compteurs...) depuis le tableau de bord. Sur la version Cebis, un écran de 21 cm de diagonale (8,3») prend place dans le prolongement de l'accoudoir : il permet un accès convivial à davantage de fonctionnalités, et se commande via une molette rotative associée à deux boutons. Le levier CMotion de la version Cebis dispose des commandes de relevages, distributeurs, de l'activation du guidage, des régimes moteurs et rapports de fourrière, ou encore de deux fonctions que l'utilisateur peut intégrer à sa guise. Enfin, l'accoudoir intègre une touche d'accès rapide.

Un équipement complet

Un circuit Load Sensing débitant au maximum 110 l/min équipe tous les modèles. Le Power Beyond (alimentation hydraulique pilotée par l'outil grâce à un signal de charge) sera par ailleurs monté systématiquement sur le marché français. Le constructeur propose jusqu'à quatre distributeurs double-effet à l'arrière, deux en position latérale, et un distributeur double-effet accompagné d'un retour libre pour les outils frontaux.

Ceux-ci se commandent depuis le joystick Electropilot et les leviers mécaniques sur la version CIS, ou depuis le levier Cmotion, l'Electropilot et des leviers du type « fingertips » sur la version Cebis. La temporisation et le réglage de débit pourra alors s'effectuer simplement : l'utilisateur n'aura qu'à solliciter un puis appuyer sur la touche d'accès rapide pour accéder instantanément au menu correspondant du terminal.

Le constructeur donne le choix entre deux combinaisons de régimes pour la prise de force : la première offre deux régimes (540 et 1 000 tr/min) alors que la seconde en offre quatre avec les variantes Eco permettant d'obtenir le régime normalisé dès 1 550 tr/min. La sélection du régime s'effectue depuis le montant arrière droit qui intègre leurs touches d'activation, ainsi que les commandes relatives aux relevages. L'engagement s'effectue sur l'accoudoir. On notera que celui-ci est possible depuis les commandes extérieures situées sur les ailes, après un appui long. L'appui court permet quant à lui une rotation pour faciliter les opérations d'attelage. Enfin, la prise de force frontale montée d'usine offre un régime de rotation de 1 000 tr/min.

Toujours plus de confort

Disponibles dans deux versions selon le niveau d'équipement souhaité par l'utilisateur, les nouveaux Arion bénéficient d'une nouvelle cabine, similaire à celle équipant la gamme de fortes puissances du constructeur. La présence d'un cinquième montant à gauche maintient une ouverture facile et un gabarit raisonnable pour la porte utilisée couramment.



La version Cebis intègre un écran de 8,3" et une majorité de commandes sur l'accoudoir grâce au levier CMotion.

Cette cabine a par ailleurs permis une hausse du débattement de la suspension de 83 mm, accroissant sensiblement le confort. Son placement entre les ressorts participe également au gain sur ce plan. À l'intérieur, l'utilisateur retrouvera un tableau de bord solidaire de la colonne de direction (réglable en hauteur et inclinaison) ainsi

qu'une visibilité dégagée par les montants arrières avancés, une porte et un pare-brise monoblocs. Un toit ouvrant vitré participe également à une visibilité optimale lors des travaux au chargeur.

La porte monobloc située à droite dispose par ailleurs de barres prévues pour la fixation des boîtiers de commande. Pour accom-



Des phares déportés accompagnent systématiquement la présence d'accessoires frontaux.

pagner leur multiplication, Claas a disposé 7 prises sur la console de droite (25A, Iso-bus, Iso 7 et 12V) et 2 autres derrière le siège conducteur (12V et 25 A). Côté confort, la climatisation fournie de série prend place au plafond près de la commande de sélection des phares, du réglage électrique des rétroviseurs ou encore de l'autoradio Bluetooth qui permettra au conducteur de téléphoner avec les mains libres. Un coupe batterie électronique est placé en option sur la console de droite. Enfin, de nombreux rangements agrémentent cette nouvelle cabine, dont un bac réfrigéré sous le siège passager. L'offre de sièges retenue par le constructeur a été élargie, avec notamment des versions chauffantes à suspension semi-active et active fournies par Sears et Grammer.

Jusqu'à 14 phares de travail dont 4 phares au xé-

non équipent les nouveaux Arion. Une fonction «Go home» temporise leur coupure après arrêt du moteur. Équipées d'un relevage avant, les tracteurs bénéficieront systématiquement de phares déportés pour les déplacements routiers.

Accompagner la montée en puissance

Des renforts de transmission latéraux relient systématiquement berceau avant et pont arrière lorsque le tracteur reçoit d'usine un chargeur frontal et/ou le relevage avant d'une capacité de 3 ou 4 tonnes. Doté d'un amortisseur d'oscillations, ce dernier pourra s'accompagner en option d'un contrôle de position dédié et de réglages intégrés au terminal Cebis. Le relevage arrière offre quant à lui, selon les modèles, de 6,5 à 8 tonnes de capacité aux rotules. Alors que sa mo-

lette de réglage de la profondeur de travail est située sur l'accoudoir quelle que soit la version d'équipement (on notera qu'elle a été avancée sur ces nouveaux tracteurs) le levier CMotion dispose de commandes de montée et descente lentes et rapides. De plus, le déverrouillage du relevage qui s'avérait fastidieux sur la série précédente a ici été simplifié.

À vide, les nouveaux Arion affichent une répartition avant/arrière équilibrée (50/50) et un poids de 5,8 à 6,8 tonnes. Le constructeur propose désormais des masses frontales cumulables de 600 et 900 kg, ainsi que des masses de roues de 250 à 550 kg montées d'usine. Le PTAC maximal autorisé a été porté à 12 tonnes grâce à l'évolution des systèmes de freinage : de série sur les modèles 640 et 650, un système de freinage est intégré

aux ponts avant suspendus. Il est disponible en option sur les autres modèles. Le PTRa atteint alors la valeur maximale de 40 tonnes, et une seule pédale de freinage est présente en cabine.

Les Arion 500 et 600 retiennent des pneumatiques de 1,85 m (dimensions 20.8R38 à 710/60R42). Les modèles 550, 630, 640 et 650 bénéficient d'un pont arrière à demi-arbre de 2,5 ou 3 mètres. À l'avant, le constructeur a conservé la suspension à bras indépendants Proactiv ; celle-ci recevra toutefois un graissage centralisé optionnel dans quelques mois. La transmission à variation continue est quant à elle annoncée avant 2014.

Guillaume Le Gonidec ■

FORGES GORCE

Fabricant mondial de pièces d'usure pour faucheuses & débroussailluses à bras. Fournisseur des constructeurs les plus réputés

30 ANS À VOTRE SERVICE

Pièces d'Usure Epareuses

Regroupant les couteaux, manilles, entretoises, vis et écrous utilisés sur la plupart des marques de constructeurs de faucheuses et d'épareuses.



Pièces de rechange Epareuses

Regroupant les pièces de rechange pour les épareuses, faucheuses et débroussailluses à bras, notamment les rotors et rouleaux palpeurs de fauchage



Pièces d'Usure Broyeurs

Regroupant les couteaux et marteaux de broyeurs adaptables sur différentes marques de matériels.



Pièces d'Usure Gyrobroyeurs

Regroupant les couteaux de gyrobroyeurs adaptables sur différentes marques de matériels.



FORGES GORCE SAS - ZI des Ravaux - 63920 PESCHADOIRES
Tél. (33) 04 73 80 35 22 - Fax : (33) 04 73 51 03 38
Web : www.forges-gorce.fr - E-mail : info@forges-gorce.fr



Nouveauté

Coupe tournesol avec broyeur

75, RD 820 (ex RN 20) - 31790 SAINT-JORY
T : +33 (0)5 34 27 38 27
info@dcmz-dario.com



Le leader Européen d'épareuses automotrices

75, RD 820 (ex RN 20)
31790 SAINT-JORY (Nord Toulouse)
T : +33 (0)5 34 27 38 27
F : +33 (0)5 61 35 74 19
info@dario-dev.com




Lely

Grand volume pour la Tigo RX

Nouvelle venue dans la gamme Lely, la Tigo RX se positionne dans la catégorie des « combinées », à mi-chemin entre l'autochargeuse classique et la remorque à fond mouvant. Son pick-up sans came d'une largeur effective de 2 mètres est suivi d'un rotor de 800 mm, et d'une unité de coupe portant 45 couteaux à verrouillage centralisé. La principale spécificité de l'autochargeuse réside dans sa paroi frontale basculant hydrauliquement. Par une légère inclinaison, celle-ci agit sur la compression des fourrages selon leur nature et humidité. Elle facilite le début du chargement et permet une visibilité optimale lors des chargements par une ensileuse. En fin de chargement, elle procure un volume supplémentaire de 6 m³. Ensemble, ils permettent la diminution de 1 m de la longueur totale, et une répartition des masses optimisée. Enfin, le constructeur a réduit la longueur du canal d'alimentation pour limiter la surface de frottements et permettre au fourrage d'atteindre plus rapidement la caisse. L'ensemble des opérations, chargement et déchargement, est assisté par un automate. L'autochargeuse Tigo RX est disponible en trois capacités de 38 à 54 m³ DIN (modèles 65, 75 et 100).



Mc Cormick

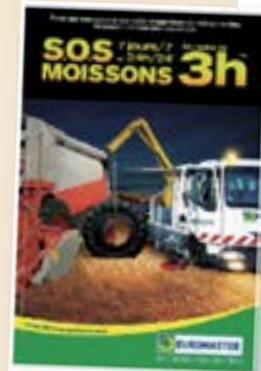
Nouvelle série X70

Après avoir épuisé ses stocks de moteurs Tier3, Mc Cormick remplace les séries XTX et TTX par les cinq modèles de la série X70. Développant 150

à 214 ch max, ils reprennent une motorisation Beta Power de 6,75 l adoptant la technologie SCR. Les trois premiers modèles présentent un empattement de 2,75 m. Ils disposent d'un circuit hydraulique Load Sensing débitant jusqu'à 110 l/min et affichent une capacité de relevage de 8 tonnes. Les deux modèles supérieurs présentent un empattement



■ Durant la moisson, **Euromaster** propose une assistance 24h/24 et 7j/7. L'enseigne reconduit ainsi le service mis en place en 2011, qui permet à tous professionnels de bénéficier du service de l'un des 80 centres français engagés, dont la liste est disponible sur le site euromaster-professionnels.fr. Après un pré-diagnostic téléphonique, l'enseigne intervient en moins de trois heures.



■ **New Holland** fournit une assistance téléphonique gratuite, disponible du lundi au vendredi de 7 h à 19 h. Le service de support des clients PLM est joignable au 00800 64 111 111 ou à l'adresse plmsupporteur@newholland.com. Pour les concessionnaires de la marque, un site internet assiste le personnel dans les initiations au guidage, et bientôt la cartographie et la télématique.



■ Le constructeur ligérien **Thievin** a fêté début juin ses 30 ans d'activité. Il affiche une croissance honorable (+ 47 % depuis 2008) et un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros. Thievin vise désormais la mise en place d'un réseau de distribution sur l'ensemble du territoire français et à l'international.

■ 25 tracteurs **Massey Ferguson** sont apparus sur le Tour de France dans le cadre d'une opération de communication menée par la FDSEA et les JA. De son côté, le MF 7624 « Gold » revient du Cap Nord en compagnie de deux agriculteurs italiens. Il passera par Beauvais avant de conclure un périple de 13 000 km destiné à collecter des fonds pour une école d'agriculture Tchadienne.

■ La société **Bonnel** a joué un rôle important dans le développement des produits Simba dans l'hexagone, mais ne souhaite plus s'associer avec **Great Plains Simba** pour commercialiser l'ensemble de la gamme travail du sol et semis. Bonnel va donc initier la présentation de sa propre gamme d'appareils à disques dès cet été auprès des concessionnaires, puis sur les salons d'automne.

■ **Exel Industries** vient d'acquérir 100 % des parts du constructeur Hollandais **Agrifac**. Exel a ainsi déboursé 3 millions d'euros pour compléter une gamme d'arracheuses à betteraves et de pulvérisateurs déjà étoffée avec les marques Tecnomat, Caruelle Nicolas, Berthoud, Hardi, Evrard, Moreau, Matrot, Herriau, CMC...

■ **Lely** poursuit la diversification de ses activités dans l'agriculture durable et la production d'énergie grâce à l'acquisition d'**Aircon**. Cette entreprise allemande conçoit et fabrique depuis 2003 des éoliennes à faible niveau sonore et haute densité énergétique.

■ Suite à la demande de producteurs engagés en agriculture biologique, Sulky vient de valider la possibilité de localiser 750 kg/ha d'un **fertilisant organique** complet par le semoir **Easy-drill**, à une vitesse de semis de 10 km/h. Cet essai concernait la version Fertisem qui dispose de coutres orientables positionnant la fertilisation à une distance ajustable de la ligne de semis.

de 2,85 m, une capacité de relevage de 11 tonnes et un débit hydraulique maximal de 129 l/min. Tous retiennent un châssis non-structurel qui limite les vibrations transmises au tracteur et au chauffeur, favorisant leur longévité respective. Cette nouvelle série X70 dispose de la surpuissance PowerManagement, active lors des travaux à la prise de force et au transport à partir de 12 km/h. Elle conserve la transmission XtraSpeed à 8 rapports sous charge et 4 gammes, à rapport robotisé sur la version E-Plus. La version M à passage manuel pourra quant à elle disposer d'une gamme rampante offrant 16 rapports supplémentaires.

Kubota

Deux nouveaux tracteurs

Kubota lance deux nouveaux tracteurs, les M 110 GX et M 135 GX. Alors que le premier est équipé d'un moteur Kubota de 3,8 l, le second retient un bloc quatre cylindres de 6,12 l de cylindrée. Dotés d'un turbocompresseur et d'un intercooler, ils associent la recirculation des gaz d'échappement (EGR) et un filtre à particules pour satisfaire aux nouvelles normes d'émissions. Un nouveau capot à ouverture totale aide alors à optimiser le refroidissement. La transmission Intelli-Shift dispose de 3 gammes associées à 8 rapports sous charge, avec passage robotisé des gammes en standard. Dans la cabine à quatre montants dont la visibilité a été améliorée, l'accoudoir multifonctions intègre les boutons de passage des rapports, les commandes de relevage (contrôle de position et montée/descente) ainsi que le bouton de rappel des régimes moteur. Les capacités de relevage respectives sont de 6100 et 5000 kg. Notons qu'une suspension du pont avant fait son apparition sur le M135 GX, et que le modèle M110 GX se distingue notamment du M 108 S par une capacité hydraulique supérieure.



Desvoys

Le Master-Field remplace l'Universel

Bénéficiant d'une caisse plus compacte, par ailleurs redessinée pour améliorer la qualité de broyage et supprimer l'accumulation de matière, la gamme Master-Field vient remplacer la gamme Universel du constructeur Desvoys. L'option attelage déportable par coulisseau permet désormais une translation de 550 mm contre 350 mm auparavant. La gamme comprend trois modèles de 2,35, 2,70 et 3,10 m nécessitant 70 à 140 ch.



Kuhn

Un microgranulateur centralisé

Afin de réduire la manipulation des microgranulés, Kuhn propose désormais sur les semoirs monograines Planter 3 et Maxima 2 un microgranulateur centralisé à transport pneumatique. Le réglage et la vidange de celui-ci s'effectuent donc en un seul point.



Des cannelures assurent le dosage individuel pour chacun des rangs du semoir, et le transport est ensuite assuré pneumatiquement. Ce micro-granulateur est disponible sur les versions R en 8 et 9 rangs, ainsi que les versions RX 8 rangs.

lames ou disques de nivellement. Les versions portées de 5 et 6 m adoptent le rouleau à lames souples RollFlex, alors que la version semi-portée de 8 mètres est disponible avec le rouleau FarmFlex à bandages caoutchouc.

Carré

Le Tassbipenta rappuie et émiette



Carré complète sa gamme avec le Tassbipenta, un outil frontal destiné à émietter le sol et mélanger les résidus végétaux. Il dispose de deux rotors de 400 mm dotés de pointes (diamètre 25 mm) disposées en quinconce. De série, une planche niveleuse entame le travail de nivellement avant le passage du double rotor. Pour améliorer l'efficacité sur labour et favoriser un rappui homogène du lit de semences, le constructeur propose également un équipement optionnel à dents droites. L'outil frontal existe en version fixe auto-directionnelle de 3, 3,50 et 4 m, et sera disponible à partir d'août. Par ailleurs, la société vient de revoir son site internet qui s'avère ainsi plus lisible et offre des services supplémentaires. www.carre.fr

Horsch

Le Cruiser porté en 5 m

Dans la gamme Horsch, le Cruiser XL se positionne comme un appareil destiné au travail superficiel : déchaumage, reprise de labour et préparation des sols au printemps. Disposant de quatre rangées de dents et d'un dégagement sous bâti de 60 cm, il travaillera à une profondeur maximale de 15 cm. Les dents Flexgrip qui l'équipent disposent de sécurités à ressorts avec un effort maximal à la pointe de 100 kg. Le Cruiser XL sera équipé au choix de socs de 5 ou 18 cm pour un foisonnement plus ou moins important de la terre, et de



Kverneland

Un démontage rapide des socs

Le constructeur norvégien lance une nouvelle génération de dents à démontage rapide baptisée « Knock-On ». Cette évolution concerne l'ensemble de la gamme d'outils à dents CLC et CTC. Le passage d'une configuration de travail de profond (socs de 80 ou 100 mm) à une configuration pour travail

VÉHICULES DE TRANSPORT ROLLAND



15 FAMILLES
ET PLUS
DE 100
MODÈLES

CHOISISSEZ
LE VÔTRE SUR
WWW.REMORQUEROLLAND.COM



RE
MORQUES
BROLLAND

Tél. 02 98 85 13 40
Fax: 02 98 21 38 15
info@remorquerolland.com

dynamo +



superficiel (socs patte-d'oie de 250 ou 320 mm) ne nécessiterait alors que 10 secondes par dent. Un chasse-soc spécifique permet ainsi leur démontage et remontage par un seul coup de marteau.

JCB

Moteur propre sur les Telescopic

JCB est un des seuls industriels à être parvenu à une motorisation conforme aux normes d'émission en vigueur (Tier 4



interim) sans avoir recours à de nouveaux composants. Son moteur Ecomax ne retient ni filtre à particules, ni additif en sortie d'échappement (SCR). La nouvelle version développe cependant un couple supérieur de 15 %. En parallèle des modifications esthétiques, les nouveaux Telescopic bénéficient de modifications en cabine, d'une sélection des vitesses depuis le joystick, d'une coupure de la transmission intégrée à la pédale de frein, d'une fonction de libération totale des freins qui fait progresser le rendement de 2 %, ainsi que d'un ventilateur de refroidissement à vitesse variable.

Kuhn

Un nouveau conditionneur

Un troisième conditionneur rejoint les variantes à rouleaux et doigts en V déjà proposées par le constructeur. Ce nouvel organe à doigts mobiles droits et plus agressifs est adapté aux fourrages lourds, longs ou à fauche tardive comme les mélanges composés de vesce. Il est disponible sur les modèles portés FC 283, 313, 813 et la frontale FC 313 F. Les faucheuses-conditionneuses traînées y accéderont quant à elles en 2013, mais ce nouveau conditionneur peut-être monté sur les machines déjà en service.



Semis en inter-rang large

Kuhn répond également à une nouvelle demande en proposant des barres de semis pour ses combinés fixes et repliables à trémie avant d'une largeur de 4 m. Un grand dégagement entre les deux rangées d'éléments semeurs SeedFlex et des inter-rangs de 14,3 et 15 cm favoriseront l'outil en conditions humides et en présence de pierres ou débris végétaux. Une roulette de rappui suit ces éléments à disques de 410 mm, qui seront alimentés par la trémie TF1500 à doseur électrique.



patoux
EQUIPAGRI

Tél. 03 21 26 08 55 - Fax 03 21 26 88 19
Internet : www.patoux.fr - Email : jl.walle@patoux.fr



**PIÈCES NEUF OCCASION
TRACTEURS FORD ET NH
MOIS. BAT. NEW HOLLAND**

**Achat Épave
ou Fatigué**

ENTREPRENEURS  **des Territoires** MAGAZINE **ABONNEZ-VOUS** 

MES COORDONNÉES

Société : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 CP : _____ Ville : _____
 Tél. : _____ Fax : _____
 E-mail : _____

MON ACTIVITÉ

Entrepreneurs de travaux agricoles Entrepreneurs de travaux forestiers
 Entrepreneurs de travaux ruraux Entrepreneurs de travaux publics
 Concessionnaires Constructeurs de matériel
 Centre de formation Autres : (préciser) _____

JE SUIS ADHÉRENT **JE NE SUIS PAS ADHÉRENT**

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif « spécial adhérents » pour 1 an (soit 8 numéros), **au prix de 27 €**

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Entrepreneurs des Territoires - 44 rue d'Alésia 75014 Paris - Pour tout renseignement : Tél. 01 53 91 44 98

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros) **au prix de 49 €**

Je joins mon règlement :

Chèque à l'ordre des Éditions Fitamant
 Carte bancaire N° _____
 Date de validité _____
 Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Date et signature indispensables : _____

Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Éditions Fitamant CS 62020 - 29018 Quimper Cedex
 Pour tout renseignement : Tél. 02 98 98 01 40

EDT66

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

LAiR constructeur



Plateaux fourragers de 8 à 12 m, de 2 à 4 essieux



Caisse aluminium



Homologation 40 km/h



Remorques utilitaires **TOUT ALUMINIUM**

Remorque à fond mouvant capacité modulable de 30 à 70 m³

Ets LAIR
 50600 MOULINES
 Tél. 00 33 2 33 49 01 48
www.lair-remorques.fr
 info@lair-remorques.fr






PNEUMATIQUES AGRICOLES FIRESTONE
 Développés pour de meilleurs rendements.

Les pneumatiques Firestone ont été développés pour vous assurer un très haut niveau de performance et d'efficacité, quelles que soient vos conditions de travail. Le design perfectionné des profils et les procédés de fabrication utilisés vous permettent de transporter plus de charge avec moins de pression. Ce qui préserve la qualité de vos sols. La vie de vos pneumatiques est prolongée grâce à la technologie unique "Dual Angle" Firestone, optimisant le profil des barrettes ; la large bande de roulement et les flancs à la fois flexibles et hautement résistants. Ses atouts vous offrent également une excellente traction et un très grand confort de conduite en champs et sur route. Les pneumatiques agricoles Firestone contribuent à la rentabilité de votre exploitation, jour après jour.

Firestone

WWW.FIRESTONE.FR

© Firestone France S.A.S. au Capital de 14.056.800 Euros - RCS Annecy B - SIRET 361 200 380 56015 - APE 3211 Z

Juillet 2012

27-30 : FOIRE DE LIBRAMONT en Belgique, 200 000 visiteurs et 1 500 exposants pour cette foire agricole, forestière et agro-alimentaire en plein air, sur un site de 300 000 m².
www.foiredelibramont.be

Août 2012



30 : TECH&BIO VAL DE LOIRE VITICULTURE à Montreuil-Bellay (49). Présentation de techniques de production biologiques et alternatives propres à cette région. Des démonstrations à taille réelle dans les vignes, organisées par des experts et des conférences techniques et économiques. Un village exposant, des ateliers et tables rondes. Entrée gratuite sur présentation d'une invitation à compléter sur le site web pour gagner du temps, ou à l'entrée du salon le jour J. www.rdv-tech-n-bio.com/valde Loire

31-10 septembre : EQUIP'AGRO, le salon de l'agroéquipement, au cœur de la foire de Châlons-en-Champagne (51), 180 exposants sur 5 ha. Equip'Agro a vu le jour avec la création du pôle de compétitivité industrie et agro-ressources Champagne-Ardenne-Picardie. www.foiredechâlons.com/foire-php/equip-agro.php

Septembre 2012



4-6 : INNOV-AGRI à Outarville (45). Le plus grand salon agricole aux champs d'Europe attend plus de 300 exposants et 90 000 visiteurs sur un parcours rectangulaire de 3,6 km de long, et 80 hectares dédiés aux démonstrations. L'accent sera mis sur « l'éco-innovation », c'est-à-dire l'alliance de la performance économique et du respect de l'environnement : tant sur les stands que lors des conférences, l'accent sera mis sur les moyens de baisser les coûts, de trouver de nouveaux débouchés et de mieux valoriser ses productions. Innov-Agri, c'est également une occasion de s'informer sur les thématiques actuelles du monde agricole via des conférences sur les problématiques de terrain des agriculteurs, mais aussi sur les dossiers plus institutionnels, comme la PAC, animées par des spécialistes reconnus. Pour la 6^{ème} fois, un village spécialisé dans les énergies renouvelables proposera des conférences dédiées. <http://ia.innovagri.com/>



11-14 : SPACE au Parc-Expo de Rennes (35). Le salon international de l'élevage attend plus de 100 000 visiteurs, dont 10 000 internationaux, provenant de 110 pays. Une surface d'exposition de plus de 60 000 m², 1300 exposants dont 386 exposants internationaux (30 %). Au programme : les Innov'Space, une plate-forme R&D sur les « bâtiments et les matériels du futur ». Pratique : téléchargez l'application Space sur votre mobile (plan interactif, programme des conférences, gestion des favoris). www.space.fr

18-20 : SALON VERT au Château de Baille, St-Chéron (91). Salon professionnel des espaces verts et du paysage. Journée réservée aux distributeurs le 18. Démonstrations de matériels et de savoir-faire sur un site de 20 hectares. 7 000 visiteurs professionnels et 400 marques attendus. www.salonvert.com

Octobre 2012

2-4 : INTERROUTE&VILLE à Lyon Euxepo (69). Exposition des matériels, matériaux, équipements et technologies pour les rues, routes, autoroutes et la ville. Ce salon réunit près de 200 industriels et organismes spécialisés du secteur, de la conception des infrastructures routières à l'aménagement de l'espace public urbain. 7 000 visiteurs attendus (55 % de maîtrise d'ouvrage, 45 % de maîtrise d'œuvre). Cette édition présentera un village des « Infrastructures intelligentes » et le congrès de l'Idrriim sur les infrastructures de transports terrestres « Préserver l'existant et préparer le futur ». www.interroute-ville.com



3-5 : Sommet de l'Élevage à Clermont-Ferrand (63). La Grande Halle d'Auvergne accueillera la 21^{ème} édition du salon européen de l'élevage. Sur 170 000 m², on attend 1 300 exposants et 80 000 visiteurs dont 3 500 internationaux. L'espace consacré aux nouvelles énergies s'agrandit cette année pour accueillir de nouveaux acteurs de la méthanisation, sujet très actuel dans les exploitations. Les exposants étrangers seront près de 160, originaires de plus de 20 pays. Comme chaque année, les « Sommets d'Or » récompenseront les meilleures innovations techniques. www.sommet-elevage.fr



12-14 : LA TERRE EST NOTRE MÉTIER, à Guichen (35). Le thème de cette édition est « Semons la bio – Récoltons la biodiversité ». Trois jours de démonstrations et de conférences, la région Poitou-Charentes sera mise à l'honneur. www.salonbio.fr

23-25 : MIFFEL au parc des expositions d'Avignon (84). Premier salon d'affaires du grand Sud pour les professionnels du monde des fruits et légumes, le Miffel accueille toutes les activités liées à la production agricole (équipement, matériel, engins de récolte et d'entretien, calibrage, etc.) de même que les activités transversales telles que : emballage, solutions logistiques, procédés de transformation, services bancaires, assurances, etc. Après avoir développé son offre à la filière oléicole en 2010 et 2011, le Miffel, pour sa 21^e édition, s'ouvre à la vigne et au vin. L'équipe d'organisation du Miffel s'est fixé pour objectif de porter à 400 le nombre d'exposants (ils étaient 360 en 2011) et à 20 000 le nombre de visiteurs (fréquentation moyenne : 15 000 visiteurs au cours des dernières années).



INNOV-AGRI

LE RENDEZ-VOUS AGRICOLE AUX CHAMPS

LES 4, 5 & 6 SEPTEMBRE 2012
À OUTARVILLE DANS LE LOIRET (45)



Pour un accès rapide, flashez le code ci-contre



BADGE D'ACCÈS PRIORITAIRE ET GRATUIT

INSCRIPTION SUR :
<http://ia.innovagri.com>

L'équipe d'Innov-Agri est heureuse de vous offrir un badge d'accès, qui facilitera votre entrée sur le site. Les démonstrations seront encore très nombreuses cette année. Pour des raisons de sécurité, nous devons nous assurer que seuls les professionnels, connaissant les risques liés à l'évolution des machines, rentreront sur le salon.

Organisé par :



Partenaires





TOTAL
Traction
Premier

Performant par tous les temps



NOUVEAU
GAZOLE
NON ROUTIER

TOTAL Traction Premier est le gazole non routier supérieur conçu par Total pour vous offrir des performances de premier ordre, été comme hiver. Grâce à une stabilité renforcée et un agent anticorrosion, TOTAL Traction Premier assure la meilleure performance tout au long du stockage et protège les pièces du moteur. Le traceur spécifique signe la qualité Total d'un produit vraiment unique.

traction-premier.total.fr

**L'énergie est notre avenir,
économisons-la !**



TOTAL